

**SUPPLÉMENT EN V.O.**



L'Amérique vote :  
Bush menacé  
de cohabitation

**TURQUIE**  
Elections législatives dimanche. Reportage au Kurdistan turc. Un vent de liberté musical  
p. 4, Analyse p. 11, Culture p. 20

**CÔTE D'IVOIRE**  
A Lomé, début d'accord entre gouvernement et insurgés p. 2

**PROCHE-ORIENT**  
Pour Human Rights Watch, les kamikazes palestiniens sont des criminels de guerre p. 3

**VISIONS D'IRAK**  
Dinar kurde contre dinar « Saddam » p. 10

**DISPARITION**  
Lionel Poilâne, artisan planétaire p. 14

**AUTOMOBILES**  
Lancia, l'élégance p. 16

**TECHNOLOGIES**  
Le trottoir roulant le plus rapide p. 17



**PORTRAIT**  
Brad Mehldau met de l'eau dans le jazz p. 22

International.....	2	Abonnements.....	14
France.....	6	Aujourd'hui.....	15
Société.....	8	Météorologie.....	18
Horizons.....	10	Jeux.....	18
Entreprises.....	12	Culture.....	19
Carnet.....	14	Radio-Télévision.....	23

**VOILE**

**Le Défi Areva sauve sa participation**



LE DÉFI français a réussi à se qualifier pour les quarts de finale de la Coupe Louis-Vuitton en dominant, samedi 2 novembre, en baie d'Auckland, les Italiens de Mascalzone. Lire page 15

## Un plan pour réprimer la violence sur les routes

LE GOUVERNEMENT s'apprête à réformer en profondeur le traitement des infractions routières. Alors que des millions de Français devaient prendre le volant pendant ce week-end de Toussaint - traditionnellement l'un des plus meurtriers de l'année -, *Le Monde* détaille les mesures à l'étude qui devraient être officialisées lors du comité interministériel de la sécurité routière, le 12 décembre. De nouveaux radars automatisés seront déployés afin de multiplier les contrôles. Mais, surtout, la chaîne de sanction sera resserrée : les contrevenants devraient être automatiquement punis, sans passer devant le juge, et aucune contestation ne serait possible sans avoir acquitté son amende. Enfin, le permis de conduire ne sera définitif qu'après une période probatoire d'un ou deux ans. Dans les différents ministères, on résume la réforme en trois mots : « Finies les indulgences. »



- ▶ Un plan de lutte contre la violence sur les routes
- ▶ Les sanctions seront automatiques
- ▶ Fin des indulgences pour « usage professionnel »
- ▶ Un permis de conduire probatoire
- ▶ Quel seuil d'alcoolémie ?

Lire page 8

Lire page 6

## Microsoft a définitivement gagné

LA JUGE fédérale américaine Colleen Kollar Kotelly a rendu, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, un verdict très favorable à Microsoft, mettant ainsi un terme à une procédure commencée il y a cinq ans. Déboutant les neuf Etats plaignants, la magistrate a approuvé le compromis établi il y a un an entre le numéro un mondial des logiciels et le gouvernement Bush, qui exige simplement de Microsoft des modérations de sa politique commerciale. L'entreprise de Bill Gates (photo de sa conférence de presse, vendredi) échappe ainsi au démantèlement.



ELAINE THOMPSON/AP

- ▶ Le géant des logiciels échappe au démantèlement
- ▶ Sa politique commerciale placée sous surveillance
- ▶ 5 ans de procédure

Lire page 12

## Réduire les gaz à effet de serre, un défi « herculéen »

PARADOXAL : c'est ainsi qu'un groupe de scientifiques américains qualifie le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dont la mise en œuvre était discutée ces jours-ci à New Delhi. Publiant une analyse des besoins énergétiques au cours du siècle à venir, ils notent dans la revue *Science* du 1<sup>er</sup> novembre que Kyoto est à la fois « trop faible et trop fort ». Trop fort, parce que « les réductions qu'il impose sont perçues par certains [les Etats-Unis notamment] comme un fardeau économique ». Trop faible, parce que « des réductions des émissions bien plus importantes seront nécessaires et que nous manquons des technologies pour les réaliser ».

Analysant les alternatives aux énergies fossiles, ces dix-huit experts s'opposent aux conclusions rassurantes du dernier « rapport aux décideurs » du groupe d'experts de la Commission intergouvernementale sur les changements climatiques (IPCC) et selon lequel les technologies actuelles permettront de faire face. Au contraire, l'objectif de rester dans une fourchette de concentration du gaz carbonique entre 350 et 450 parties par million (ppm) - 370 actuellement et 275 avant l'ère industrielle - réclamera, selon eux, des efforts « herculéens ». Même une stabilisation à 550 ppm, niveau qui se traduirait par un réchauffe-

ment climatique significatif (+1,5°C à +4,5°C selon les modèles), constituerait un « défi majeur ».

Actuellement, l'énergie disponible pour les Terriens est d'environ 12 térawatts (TW) de puissance installée, dont 85% proviennent des énergies fossiles. Au milieu du siècle, il faudra produire de 15 à 30 TW « propres » si l'on veut stabiliser la concentration en CO<sub>2</sub> atmosphérique à 550 ou 350 ppm, avancent-ils. Mais pour obtenir 10 TW à partir de la biomasse (les végétaux), il faudrait cultiver 10% de la surface terrestre, autant que celle occupée par l'agriculture. Ou couvrir 220 000 km<sup>2</sup> de cellules photovoltaïques (piles solaires), contre 3 km<sup>2</sup> produits depuis 1982. Ou encore épuiser en 6 à 30 ans les réserves d'uranium. « L'énergie nucléaire la plus prometteuse reste la fusion », assure le groupe d'experts, mais elle n'est pas attendue avant le milieu du siècle. La mise sur orbite de panneaux solaires ou d'un miroir masquant le Soleil n'est envisagée qu'à titre de « police d'assurance », au cas où les autres solutions échoueraient à stabiliser le climat.

Hervé Morin

Lire nos informations page 3 et notre éditorial page 11

**ANALYSE**

## Le Brésil du changement, pas de la rupture

TRÈS OCCUPÉS sur d'autres fronts, les Américains n'ont jeté qu'un œil distrait aux élections qui ont porté au pouvoir, le 27 octobre au Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva, chef d'un parti réputé de gauche. Quelques frayeurs ont certes été exprimées ici et là, que Lula et les dirigeants de son Parti des travailleurs se sont dûment employés à dissiper : c'est bien d'une gauche réformée qu'il s'agit au Brésil, civilisée, moderne et fréquentable. La menace d'un autre axe du Mal qu'aurait pu constituer l'axe Lula-Castro-Chavez ainsi écartée, Washington s'est félicité de la bonne marche du processus démocratique et s'en est retourné à des affaires plus pressantes.

Les Etats-Unis auraient pourtant tort de négliger l'évolution politique du plus grand pays au sud du rio Grande. Ou d'en avoir une seule lecture financière, comme George Soros, qui, dans un entretien au quotidien *Folha de Sao Paulo*, avait averti que l'élection de Lula entraînerait une intensification des attaques spéculatives des marchés : « Dans l'empire romain, a expliqué le financier américain, seuls les Romains votaient. Dans le capitalisme global moderne, seuls les Américains votent. » L'attaque massive des marchés financiers, en fait, ne s'est pas produite. Les Brésiliens ont voté et, ce faisant, ont ouvert la voie à ce qui pourrait être une nouvelle ère pour l'Amérique lati-

ne, une ère à laquelle les nombreux experts attentifs au sujet n'ont pas encore trouvé de nom mais qui, prédisent-ils, devrait tourner la page de celle du « consensus de Washington », en vigueur depuis le début des années 1990. Comme beaucoup d'autres en Amérique latine, les Brésiliens dressent un constat critique de l'expérience néolibérale et surtout des inégalités qui se sont creusées de manière spectaculaire pendant la dernière décennie. Ils n'en rejettent pas, pourtant, les fondements.

Sylvie Kauffmann

Lire la suite page 11

**UN ENTRETIEN EXCLUSIF**

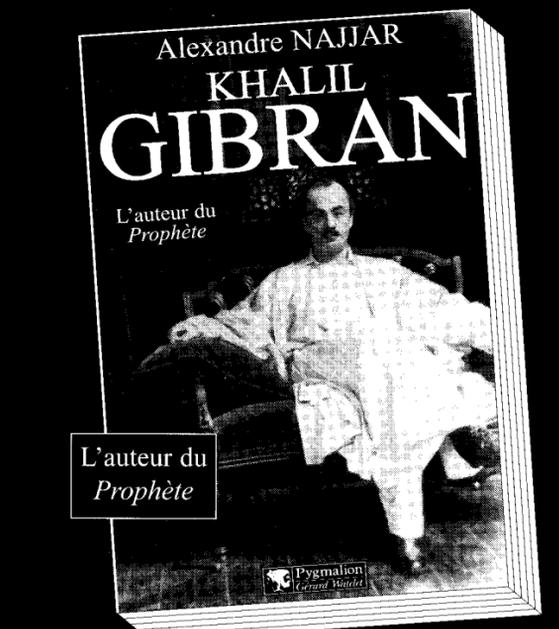
## Johnny Hallyday sur sa légende, les Etats-Unis, la postérité, etc.



ELLEN VON UNWERTH/H&K

LE ROCKER national publie *A la vie, à la mort !*, un double album comportant 23 chansons écrites par une pléiade d'auteurs - notamment Gérard de Palmas -, entièrement au service de sa légende, et dont le choix a été guidé par les exigences de la scène. Dans un entretien au *Monde*, il se dit « en partie responsable » des stéréotypes liés à sa personne et affirme que le cinéma lui permet « d'être quelqu'un d'autre » que Johnny.

Lire page 19



Alexandre NAJJAR  
KHALIL GIBRAN  
L'auteur du Prophète

240 p. + 8 p. de hors-texte - 19,80 € (129,88 F)

**Toute une vie pour réconcilier l'Orient et l'Occident.**

PYGMALION / GERARD WATELET

M 00146 - 1103 - F - 1,20 €

# INTERNATIONAL

## AFRIQUE

Le gouvernement et les insurgés ivoiriens sont parvenus, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, à un « accord de principe » pour l'**AMNISTIE DES MUTINS** qui ont pris les armes le 19 septembre. L'accord, scellé à Lomé sous

l'égide du président togolais **EYADÉMA**, a reçu l'aval du président ivoirien Laurent Gbagbo. Il conclut la première phase d'une **NÉGOCIATION** qui doit à présent s'attaquer au fond du problème : la rébellion du nord

du pays, qui s'estime politiquement marginalisé en raison des doutes émis sur l'**« IVOIRITÉ »** de ses habitants. Les deux porte-parole du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), Tuo Fozité et Chérif

Ousmane, ont quitté les négociations pour aller chercher des instructions à **BOUAKÉ**, la principale ville tenue par les rebelles. Dans cette crise, la France s'est retrouvée prisonnière de ses ambiguïtés.

## En Côte d'Ivoire, début d'accord entre gouvernement et insurgés

Les négociations qui se tiennent à Lomé (Togo) ont permis d'aboutir à une première entente concernant l'amnistie des mutins du 19 septembre. Mais le problème de fond constitué par la rébellion du nord du pays, qui se plaint d'être ostracisé au nom d'une « ivoirité » contestée, reste à régler

### ABIDJAN

de notre envoyé spécial

La Côte d'Ivoire a trouvé une solution négociée à la mutinerie, en attendant d'en finir avec la rébellion. Vendredi 1<sup>er</sup> novembre, au troisième jour de leurs pourparlers à Lomé, la capitale togolaise, le pouvoir et les insurgés ivoiriens ont entériné un « accord de principe » pour une amnistie au profit des mutins ayant pris les armes le 19 septembre. Une loi en ce sens devra être adoptée en urgence par le Parlement à Abidjan.

Par ailleurs, les 750 militaires qui avaient participé au soulèvement parce qu'ils devaient être rayés des cadres pourront préserver leur emploi au sein de l'armée. Pour leur part, les sous-officiers – au moins une trentaine – qui s'étaient exilés au Burkina Faso, d'où ils ont déclenché le coup de force en Côte d'Ivoire, seront également réintégrés « à leurs anciens poste et grade ». Enfin, il sera mis fin à toutes les poursuites judiciaires en cours contre des « prévenus putschistes » et ceux d'entre eux qui purgent actuellement des peines seront élargis.



PHILIPPE DEMAZES/AFAP

Pendant les négociations de Lomé, les rebelles du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) continuent de mobiliser les populations dans les zones qu'ils contrôlent : une manifestation pour exiger la démission du président Gbagbo a eu lieu, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, à Seguela, dans l'ouest du pays.

C'est à 14 h 30, par un coup de fil au président Laurent Gbagbo, que la première phase des négociations engagées à Lomé, sous la houlette du général-président togolais Gnassingbé Eyadéma, s'est dénouée. Tout en marquant sa préférence

pour une grâce présidentielle, relevant de son seul pouvoir discrétionnaire, le chef de l'Etat ivoirien a donné son accord à la promesse d'une loi d'amnistie. « La guerre a assez duré. Je ne voudrais pas que les négociations achoppent sur ce point, a-t-il

dit à sa délégation. En revanche, restez intransigeants pour tout ce qui concerne notre démocratie, le calendrier électoral et la Constitution. » La feuille de route pour la suite des tractations est donc claire : si, malgré le lourd bilan en vies humaines,

la mutinerie d'une partie de l'armée peut être pardonnée, la « rébellion contre la République » et l'insurrection du Nord, qui s'estime politiquement marginalisé, sinon humilié par le doute jeté sur son « ivoirité », ne peuvent aboutir à une remise en question, par les armes, du pouvoir en place. « Ce serait un précédent inacceptable, non seulement pour la Côte d'Ivoire, mais pour toute l'Afrique », a conclu Laurent Gbagbo.

### AMBIANCE DÉCRISPÉE

Malgré les progrès enregistrés à Lomé, la suite des négociations – notamment sur la principale revendication politique des rebelles, la tenue d'élections « sans exclusive » dans un délai de six mois – s'annonce ardue. Le pouvoir ne se privera pas de souligner que tous les partis politiques, y compris celui de l'ancien premier ministre Alassane Ouattara, l'icône politique du Nord, ont désavoué l'exigence de scrutins anticipés et, notamment, d'une élection présidentielle avant l'échéance prévue de 2005. Pour ce qui est de la Constitution, plébiscitée avec près de 87 % des suffrages, le parti de

M. Ouattara avait appelé à l'adoption malgré les clauses sur l'éligibilité à la magistrature suprême qui ont servi à empêcher la candidature de son leader. Cependant, les rebelles du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) ont fait savoir que l'organisation de nouvelles élections – les précédentes ayant été « pipées », selon eux – est la condition sine qua non pour déposer les armes.

Si l'ambiance à Lomé s'est sensiblement décripée – le déjeuner s'est conclu sur des chansons à boire – le plus dur reste à faire. Les deux porte-parole les plus en vue du MPCI, le sergent Tuo Fozité et l'adjudant Chérif Ousmane, se sont absentés pour « aller consulter la base à Bouaké », la principale ville tenue par les rebelles, au cœur de la Côte d'Ivoire. Leur prochain retour, avec des instructions pour la seconde phase des négociations, permettra d'évaluer la marge de manœuvre pour parvenir à un accord de paix en bonne et due forme. Il est loin d'être acquis.

Stephen Smith

## A Yamoussoukro, le rêve d'Houphouët-Boigny est mort

### YAMOOUSSOUKRO

de notre envoyé spécial

Les points d'ancrage du grand dessein émergent toujours de la savane : les bâtisses quadrilatérales des grandes écoles, que la jeunesse ivoirienne (70 % de la population ont moins de 30 ans) ne fréquente plus ; l'hôtel Le Président, champion de béton fier de son restaurant panoramique où galonnés ivoiriens et mercenaires ukrainiens prennent d'assaut le buffet ; la Fondation Félix-Houphouët-Boigny, legs du premier président et « père de la nation », immense dolmen de marbre à l'accès interdit par des barrières envahies d'herbes folles ; enfin, la basilique Notre-Dame-de-la-Paix, péché d'orgueil d'une foi dans un avenir « entre la terre et le ciel d'Afrique », selon la stèle commémorative.

Le 10 septembre 1990, le pape Jean Paul II a consacré cette « mémoire de la chrétienté » au cœur de l'Afrique : un édifice plus haut que la basilique Saint-Pierre de Rome, orné d'une verrière zénithale représentant la colombe de la paix et surmonté d'une croix culminant à 158 m. Ici, jusqu'à 200 000 fidèles peuvent se rassembler. Mais, depuis les obsèques d'Houphouët-Boigny, grand bâtisseur sans héritiers, les apôtres du dialogue sont devenus rares. En février 1994, le rêve d'une Côte d'Ivoire unie a été porté en terre en même temps que le « Vieux », en présence de la « Françafrique », terme qu'il avait forgé pour désigner le continent fusionnel issu de la colonisation. En Concorde, François Mitterrand, Valéry Giscard d'Estaing et tous les premiers ministres de la V<sup>e</sup> République étaient venus assister à ce

requiem. Aujourd'hui, l'aéroport de Yamoussoukro est une zone militaire, tenue par l'armée française. Des Transall y décollent pour ravitailler les détachements disposés sur le « front », comme force d'interposition entre l'armée ivoirienne et les rebelles du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), venus du Nord.

### LA PEUR ET LE VIDE

Depuis le 17 octobre, une trêve est respectée, mais la course aux armements, de part et d'autre, ne laisse guère d'espoir à la réconciliation. Le Nord se sent humilié et veut prendre sa revanche. Le Sud, riche zone forestière, ne veut plus partager son sol fertile avec les « allogènes », les autres Ivoiriens, et encore moins avec les parents pauvres du Sahel. Les uns et les autres ont oublié qu'entre l'injustice et le désordre, Félix Houphouët-Boigny enseignait qu'il fallait plutôt accepter l'injustice « parce qu'on peut toujours la réparer, alors que tout est perdu quand le désordre s'installe ».

Nominalement, depuis le milieu des années 1980, Yamoussoukro est la capitale politique de la Côte d'Ivoire. Mais le pays où les totems du « Vieux » – les caïmans sacrés et le bélier – devaient cohabiter avec des minarets et une basilique, reste un chantier. Les repères sont là, mais les vides n'ont pas été comblés. Au contraire, c'est le vide, et la peur archaïque qu'il inspire, qui menace d'engloutir le grand dessein ivoirien.

S. Sm.

## Un drame annoncé, selon l'ONG Prévention génocides

### BRUXELLES

de notre correspondant

Devant son ordinateur, dans les journaux, au téléphone, Benoît Scheuer s'efforce de savoir tout ce qui se dit sur la Côte d'Ivoire. Ce sociologue belge, très marqué par le génocide rwandais de 1994, a créé, en 1999, une association baptisée Prévention génocides.

Avec sa compagne, philosophe, des amis, puis un groupe d'intellectuels et d'élus de plusieurs partis, il étudie ce qu'il appelle « les récits médiatiques », les témoignages, les images véhiculées dans un pays donné et qui peuvent conduire au pire – discours ethnocentristes, xénophobes – pour montrer que, si l'on souligne à temps leurs mensonges et leurs dangers, on peut éviter d'autres drames.

En octobre 2000, Prévention génocides entame sa première mission. Une équipe de sociologues débarque en Côte d'Ivoire, où les premiers signes de tensions se manifestent. Des centaines d'entretiens mettent en évidence « une profonde crise identitaire », explique M. Scheuer. Il diagnostique que le concept d'« ivoirité » a été fabriqué

de toutes pièces et a abouti à créer deux blocs antagonistes : « Les Ivoiriens à 100 %, de souche et d'origine multiséculaire » et « les Ivoiriens douteux ». L'autre volet de l'idéologie qui se répand dans le pays est la victimisation des « vrais Ivoiriens ». L'organisation dit redouter, à l'époque, l'explosion de la haine contre « l'autre », membre de l'ethnie dioula, musulman ou étranger, perçu comme impur et menaçant.

### RISQUE DE GUERRE CIVILE

Les sociologues découvrent que le pays est une poudrière où l'on repère la plupart des éléments (les « invariants ») qui ont précédé les « nettoyages ethniques » en Bosnie et au Kosovo, ou le génocide antitutsi au Rwanda. Ils retrouvent aussi des témoins d'un massacre, à Yopougon, et même un jeune rescapé, qu'ils aident à fuir. Ils réalisent un film diffusé par la télévision ivoirienne, suscitant une mise en cause virulente de ses auteurs.

Aujourd'hui, les responsables de l'ONG sont inquiets : le fragile processus de réconciliation lancé par Laurent Gbagbo à l'automne 2001 est mort. « Les risques que nous poin-

tions sont en train de prendre corps ; plus que jamais, on fabrique la peur et la haine de l'autre. » Chaque jour, Benoît Scheuer enregistre des récits qui le conduisent à redouter que survienne une véritable guerre civile. Elle se traduirait, affirme Prévention Génocides, par « des milliers de pogroms localisés » : les diverses religions et ethnies sont présentes dans chaque ville, chaque quartier. Une sécession entre Nord et Sud se ferait au prix de déplacements forcés.

Les décideurs occidentaux qu'ils ont sensibilisés ne sont pas passés aux actes. Les bailleurs de fonds, dont l'Union européenne, se sont contentés de conditionner la reprise de aides à des restructurations économiques et à des réformes formelles. Aujourd'hui, l'ONG appelle la communauté internationale à créer les conditions d'une réconciliation durable. Trop tard ? Le Foreign Office vient d'inviter les sociologues à exposer leurs analyses à des diplomates en poste dans la région. Benoît Scheuer espère que d'autres pays imiteront la Grande-Bretagne.

Jean-Pierre Stroobants

## La France prise au piège des ambiguïtés de sa politique africaine

Paris n'a pas su adopter une position claire dans la crise ivoirienne, ni à l'égard des rebelles ni vis-à-vis du régime d'Abidjan

LONGTEMPS, les trois villas ont constitué la Sainte Trinité du pouvoir à Abidjan : dans l'un des quartiers cossus de la métropole ivoirienne, la résidence du chef de

### ANALYSE

## Dans l'espace courbe africain, la France ne sait plus tirer une ligne droite

L'Etat jouxte celle de l'ambassadeur de France et celle du nonce apostolique, au cœur d'un périmètre commun. Pendant son règne de trente-trois ans, jusqu'en 1993, Félix Houphouët-Boigny, premier président de la Côte d'Ivoire et inventeur du terme « Françafrique », a inscrit dans cette topographie la confusion de son pouvoir, de celui de l'ex-métropole et de la puissance spirituelle de l'Eglise catholique dans un pays qui, à en croire l'écrivain Ahmadou Kourouma, n'est habitée que par « des animistes, les uns teintés de christianisme, les autres d'islam ».

Aujourd'hui, le sanctuaire du pouvoir est un périmètre de haute

sécurité... et de haute tension. En rentrant chez lui, le nonce doit se demander pourquoi, dans une Côte d'Ivoire déchirée entre le minaret et le clocher, la résidence du président Laurent Gbagbo est devenue une place forte de pasteurs évangélistes, au point que la vox populi prétend le chef de l'Etat « pasteurisé »... Tout comme l'ambassadeur de France, le représentant du Vatican est obligé de se soumettre aux contrôles de la garde présidentielle à la barrière contrôlant l'accès aux trois résidences. Au moins, lorsqu'il quitte son domicile, ne lui demande-t-on pas, comme à Renaud Vignal, s'il cache dans son coffre l'ancien premier ministre ivoirien Alassane Ouattara, haï par l'establishment politique du Sud...

Depuis six semaines, M. Ouattara et son épouse sont en effet réfugiés à l'intérieur de la résidence de l'ambassadeur de France. Dans la nuit du 19 au 20 septembre, aux premières heures incertaines du coup de force des rebelles qui contrôlent aujourd'hui la moitié nord du pays, le couple, craignant pour sa vie, a franchi le mur mitoyen de la résidence de l'ambassadeur d'Allemagne au moment où un blindé de la gendarmerie s'apprêtait à faire sauter la grille de sa propriété. Selon

M. Ouattara, il s'agissait du même « escadron de la mort » qui, dans la journée, avait exécuté l'ancien chef de junta, le général Robert Guéï. Après une série d'appels téléphoniques entre le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, et son homologue français, Dominique de Villepin, mais aussi entre M. Ouattara et Nicolas Sarkozy, prié d'alerter Jacques Chirac, le président ivoirien a donné son accord à l'évacuation des Ouattara vers la résidence de l'ambassadeur de France. Non sans courage, au milieu de la nuit, Renaud Vignal est allé chercher l'opposant et son épouse française, équipés de gilets pare-balles, couchés sur la banquette arrière de sa voiture.

### ALTERNATIVE SIMPLE

Originaire du Nord, Alassane Ouattara, lui-même mis en cause, à l'instar de ses concitoyens aux patronymes sahéliens, comme « Ivoirien de circonstance » à la « nationalité douteuse », est soupçonné par les médias favorables au pouvoir d'Abidjan d'être l'instigateur de l'insurrection armée. En l'absence de preuves, il n'y a qu'une certitude : si la principale revendication des rebelles – la tenue d'élections « sans exclusive » dans les six mois – aboutissait, l'an-

cienn premier ministre obtiendrait ce qui lui a été refusé depuis la mort du « Vieux » : le droit de se présenter à un scrutin présidentiel. Pour quelle raison M. Ouattara ne peut-il pas quitter la résidence de l'ambassadeur de France ? L'alternative est simple : soit sa vie est toujours en danger, soit il faut le considérer, à un autre titre, comme le protégé de Paris.

Dans cette dernière hypothèse, on pourrait comprendre la manifestation organisée, le 24 octobre, devant la base militaire française à Abidjan, qui visait à faire pression sur Paris pour que l'ancien premier ministre quitte son refuge extraterritorial et revienne dans son pays. En revanche, si la première hypothèse est retenue, le pouvoir en place, dans l'incapacité d'assurer l'intégrité physique de son principal opposant, ne disposerait d'aucune autorité ou, bien plus grave, serait un régime assassin.

En effet, comment expliquer que, en six semaines, M. Ouattara n'ait pas pu franchir quelques dizaines de mètres dans un périmètre sécurisé pour s'entretenir avec Laurent Gbagbo ? Après avoir cédé, il y a dix jours, à une forte pression française pour laisser M. Ouattara partir à l'étranger, le chef de l'Etat ivoirien s'est ravisé et vient de s'op-

poser à son évacuation par la France, sur laquelle le piège s'est ainsi refermé.

Comme pour la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara est aussi, pour Paris, un miroir révélateur d'ambiguïtés. Car de deux choses l'une : soit le pouvoir ivoirien est « légalement constitué et démocratiquement élu », comme le souligne le Quai d'Orsay, soit il se maintient grâce à des escadrons de la mort et en faisant courir au pays le risque de tueries entre nationaux et « étrangers », supposés ou réels.

### SÉRIE DE QUESTIONS

Dans le premier cas, on se demande pourquoi les forces françaises prépositionnées ne se sont pas portées au secours des autorités légales dès le début d'une rébellion qui, rien que la première nuit à Abidjan, a fait 300 morts. Les accords de défense liant la France à la Côte d'Ivoire ou la sécurité des quelque 20 000 expatriés français ne pouvaient-ils justifier une telle intervention ? Fallait-il pour autant que le chef de la diplomatie française « exige » publiquement de Laurent Gbagbo qu'il signe une trêve et négocie avec les rebelles ? La même fermeté n'a pas prévalu à Paris quand il s'est agi de condamner les menées déstabilisatrices du Bur-

kina Faso, d'où le coup est parti.

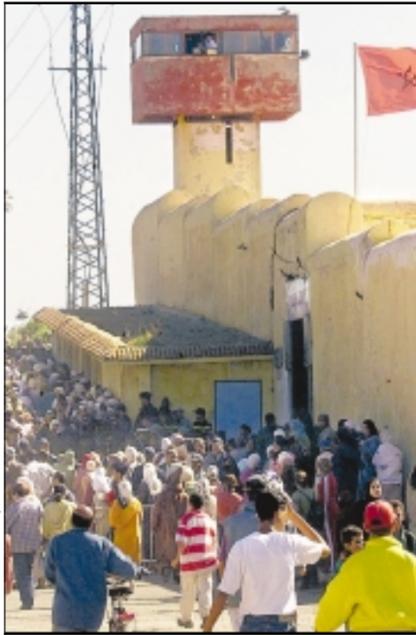
A l'inverse, si la nature du régime à Abidjan est criminelle, pourquoi la France lui apporte-t-elle son « soutien logistique », au risque d'être accusée de complicité ? Pourquoi, surtout, a-t-elle prétendu défendre la sécurité de ses ressortissants à Abidjan, même après l'évacuation de ses expatriés des villes ivoiriennes du Nord, sur une « ligne rouge » épousant la ligne de front ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que, par cinq fois, l'armée française a ouvert le feu sur des rebelles butant sur son verrou de Tiébissou, qui interdit aux insurgés de progresser vers le Sud.

Dans le meilleur des cas, Paris peut répondre à l'une ou l'autre de ces séries de questions... mais pas aux deux à la fois. Pour une raison évidente : n'ayant pas clairement choisi son cap, entre une politique de présence ou d'abandon en Afrique, la France hésite, tergiverse. Elle ne sait plus si, dans l'espace courbe africain, elle est encore capable de tirer une ligne droite. Mais elle ne s'est pas non plus résolue à organiser le retrait d'un dispositif séculaire devenu bien compromettant.

S. Sm.

## Maroc : cinquante morts dans l'incendie d'une prison surpeuplée à El-Jadida

La cause du sinistre était inconnue samedi



Environ 2 000 personnes, parmi lesquelles des proches de détenus, s'étaient rassemblées, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, devant l'entrée principale de la prison Sidi-Moussa, à El-Jadida, pour attendre les informations des autorités pénitentiaires après l'incendie qui a fait cinquante morts et une quarantaine de blessés, selon le dernier bilan officiel.

**L'INCENDIE** dans la prison marocaine Sidi-Moussa, à El-Jadida (170 km au sud de Rabat), a fait cinquante morts, selon le bilan rapporté, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, par l'agence marocaine MAP. Quarante blessés étaient toujours hospitalisés, samedi, à El-Jadida et Casablanca, alors que plus de quarante autres, légèrement atteints, ont pu quitter les hôpitaux. Environ 2 000 personnes, parmi lesquelles des proches de détenus, se sont rassemblées, vendredi, devant l'entrée principale de la prison pour y attendre les informations des autorités pénitentiaires.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées. Le gouvernement a ouvert une enquête et affirmé qu'il en publierait les résultats le plus tôt possible. Située dans le périmètre urbain d'El-Jadida, la prison Sidi-Moussa, d'une capacité de 940 places, abritait 1 313 détenus, a précisé un responsable de l'administration pénitentiaire, estimant que cette surpopulation « n'était pas une cause essentielle dans le déclenchement de l'incendie ».

En août, quatre détenus sont morts à la prison de Souk El-Arba, dans le nord du Maroc. Des médias

ont rapporté que des prisonniers se servaient de réchauds électriques en mauvais état pour cuisiner ou préparer du thé, ajoutant qu'ils utilisaient des bougies la nuit après l'extinction des feux.

Dans une lettre ouverte au ministre de la justice, l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH, indépendante) a déploré que les conclusions des enquêtes ouvertes sur des incidents similaires n'aient pas été publiées et indiqué que l'incendie à la prison Sidi-Moussa semble avoir été provoqué par un court-circuit, comme cela avait déjà été le cas, en 1997, à la prison Oukacha de Casablanca.

### UN MESSAGE DU ROI

Un porte-parole des autorités régionales a annoncé que le ministre de la justice, Omar Azziman, avait rencontré 250 parents de détenus. Le premier ministre sortant, Abderrahmane Youssoufi, et son successeur désigné, Driss Jettou, ont accompagné M. Azziman sur place. Le roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances aux familles des victimes et a chargé le ministre de la justice d'ouvrir une enquête sur la catastrophe. - (AFP, Reuters.)

## Les kamikazes palestiniens sont des « criminels de guerre », dénonce Human Rights Watch

Dans son dernier rapport, l'organisation humanitaire désigne la « responsabilité politique » de Yasser Arafat, qui entretiendrait un « climat d'impunité » autour des responsables d'attentats

### JÉRUSALEM

de notre correspondant

L'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch a rendu public, vendredi 1<sup>er</sup> novembre une étude approfondie sur les attentats-suicides perpétrés par les Palestiniens en Israël et dans les territoires occupés depuis le début de la deuxième Intifada, en septembre 2000. Son auteur, Joe Stork, précise que le rapport s'adresse « en priorité à la société palestinienne » pour lui rappeler des évidences. Il espère qu'il alimentera le débat qui s'est noué depuis quelques mois sur la légitimité de telles attaques.

« La méthode, le suicide, importe peu, contrairement aux cibles visées, les civils. C'est pour cette raison que ces attentats constituent des crimes contre l'humanité. Les responsables de tels actes ne sont pas des "martyrs" mais des criminels de guerre qu'il convient de poursuivre et de juger », assure le responsable de Human Rights Watch.

Se référant constamment au droit international, souvent avancé par les Palestiniens pour mettre en cause la politique israélienne dans les territoires occupés, l'étude

démonte point par point les arguments régulièrement avancés pour expliquer, sinon justifier, ces attaques. La lutte contre l'occupation, la riposte aux exactions dont se rendrait coupable l'armée israélienne, voire le déséquilibre des forces, qui ferait du kamikaze le pendant du chasseur bombardier F-16, ne peuvent en aucun cas être prétexte à des attaques de civils, par définition contraires au droit international selon l'organisation de défense des droits de l'homme. De même, les colons ne constituent en rien, pour Human Rights Watch, des « cibles légitimes » pour les groupes militaires palestiniens, contrairement à la « doctrine » que défend le nouveau ministre de l'intérieur palestinien, Hani Al-Hassan.

Longuement, le rapport s'attarde sur les ambiguïtés de l'Autorité palestinienne face à ces attentats et notamment ses liens avec les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, l'un des groupes responsables d'attentats. Human Rights Watch a examiné minutieusement les documents saisis par l'armée israélienne lors de ses incursions dans les anciennes zones autonomes palestiniennes. « Nous avons considéré que ces docu-

ments étaient authentiques, (...) mais nous avons procédé à nos propres traductions qui ont abouti à des différences mineures par rapport aux traductions israéliennes », explique Joe Stork.

### LARGE DIFFUSION EN ARABE

Ses conclusions sont en revanche assez éloignées de celles tirées par les Israéliens. « Rien ne nous permet jusqu'à présent d'affirmer que les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa », qui se revendiquent du Fatah, le parti de Yasser Arafat, « ont organisé des attentats-suicides sur ordre direct de l'Autorité palestinienne », assure-t-il, contrairement à ce qui prévaut pour les responsables politiques du Mouvement de la résistance islamique, du Jihad islamique et du Front populaire de libération de la Palestine, trois autres mouvements mis en cause.

Human Rights Watch stigmatise en revanche « la responsabilité politique » de M. Arafat, « le climat d'impunité » entretenu par l'Autorité autour des responsables d'attentats, ainsi que l'ambiguïté de la formule du « martyr », à laquelle M. Arafat, qui ne cesse pourtant depuis le mois de mai de condam-

ner les attaques contre les civils, continue de se référer. Le rapport dénonce l'attitude des responsables palestiniens pendant les premiers mois de l'Intifada, une période où ils disposaient encore de ressources suffisantes pour agir contre les poseurs de bombes. Les principales recommandations qu'avance l'ONG sont d'ailleurs adressées à l'Autorité palestinienne, exhortée à traduire ses discours en actes.

L'organisation de défense des droits de l'homme a prévu une large diffusion en arabe de son étude et compte étudier avec soin l'accueil que lui réserveront les médias palestiniens.

Gilles Paris

■ **Le premier ministre israélien**, Ariel Sharon, a proposé, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, le portefeuille des affaires étrangères à son grand rival au sein du Likoud, Benyamin Nétanyahou. Ce dernier, d'après la télévision publique israélienne, devrait donner sa réponse dimanche. Les consultations officielles pour la formation d'un nouveau gouvernement devraient commencer le même jour. - (AFP.)

## Pas d'avancée sur le climat à la conférence de New Delhi

**LA HUITIÈME** conférence de la Convention des Nations unies sur le changement climatique s'est achevée, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, à New Delhi, sur un bilan mitigé : décevant pour les Européens, acceptable pour les Etats-Unis, plutôt positif pour les pays du Sud. Mais elle ne marque pas de rupture ou d'avancée significative. Le principal produit en est une Déclaration politique qui enregistre les positions des principaux blocs à un moment où la diplomatie environnementale passe évidemment au second rang de l'agenda international.

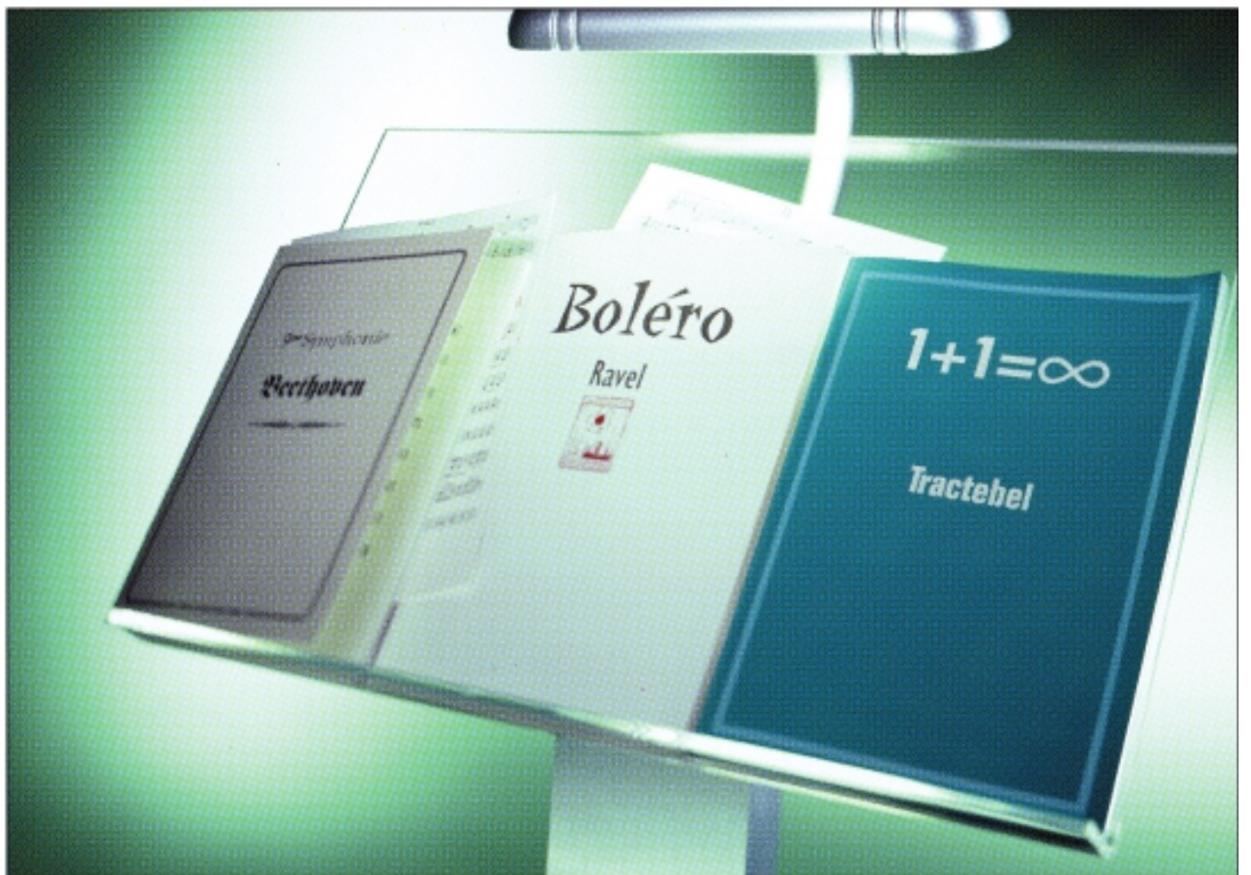
La déclaration de New Delhi réitére la nécessité de ratifier le Protocole de Kyoto, selon la formule adoptée lors du Sommet sur le développement durable, en septembre, à Johannesburg. Il a fallu, de la part des Européens, batailler pour introduire la mention du Protocole, paradoxalement absente du texte initial présenté par l'Inde, hôte de la conférence. En revanche, la Déclaration ne mentionne pas la possibilité d'« une plus large participation » aux engagements du Protocole après 2012 : cette mention, que souhaitaient les Européens, signifiait l'ouverture d'un dialogue avec les pays du Sud pour envisager, de leur part, un contrôle des émissions des gaz à effet de serre. Elle a donné lieu à une âpre bataille qu'ont perdue les Européens. Les pays du Sud ne voient pas pourquoi ils s'engageraient sur l'avenir alors que les pays développés ne restreignent pas leurs émissions. Les pays développés « devraient démontrer qu'ils prennent la tête dans la modification des

tendances à long terme des émissions de gaz à effet de serre », note ainsi la Déclaration. Le rôle des Etats-Unis est crucial, car si l'Europe peut arguer d'une limitation globale de ses émissions, les Etats-Unis continuent à les accroître rapidement. La délégation américaine a jeté le trouble dans la négociation en encourageant tout ce qui pouvait aller dans le sens de l'affaiblissement des textes. Si elle n'a pu empêcher la mention du Protocole de Kyoto, elle a donc obtenu qu'on ne parle pas du futur.

### L'UE « DÉÇUE »

L'Union européenne s'est déclarée « déçue des résultats politiques », par la voix du Danois Steen Gade. Le Japon, le Canada, les pays d'Europe orientale et les Etats insulaires ont, eux aussi, fait part de leur déception. En revanche, le premier ministre indien, Atal Bihari Vajpayee, a jugé que la conférence était un succès. La Déclaration souligne en effet de façon marquée les besoins des pays en développement, en notant qu'ils « sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique ». L'adaptation nécessaire à ces effets a été posée comme une urgence : façon de dire que l'on n'en est plus à la prévention du changement climatique, que celui-ci adviendra, et qu'il faut s'y préparer en tentant d'en atténuer les effets. La Déclaration place donc cette adaptation comme une « haute priorité pour tous les pays » et appelle à des transferts de technologie de la part des pays les plus riches.

Hervé Kempf



Qu'est-ce qui rend les compositions de Tractebel magistrales? Notre vision globale de l'énergie et des services. Nous la résumons en une formule:  $1+1=\infty$ . Une façon unique de marier les disciplines et les compétences de nos sociétés. Pôle énergie de SUEZ, nous combinons électricité et gaz, énergie et services, engagement local et perspective mondiale afin de créer pour nos clients une infinité de solutions. Quels que soient vos besoins en matière d'énergie et de services, des sociétés de Tractebel sont en mesure d'y répondre, d'améliorer votre rendement et de réduire vos coûts. Voilà pourquoi  $1+1=\infty$  pourrait devenir la philosophie la plus novatrice que vous ayez jamais rencontrée.

**Tractebel**

One philosophy, infinite solutions\*

LES SOCIÉTÉS TRACTEBEL: ELECTRAEL, DISTRIELEC, GLOW, TRACTEBEL ENERGIA, TRACTEBEL ELYO, TRACTEBEL AXIMA, TRACTEBEL INEO, GTI, ENDEL, TRACTEBEL ENGINEERING... 

www.tractebel.com

\*Une philosophie, une infinité de solutions

# LE MONDE diplomatique

## DOSSIER

### DE L'ANTITERRORISME

### À LA GUERRE

L'insaisissable argent d'Al-Qaida

Les vrais desseins de M. George Bush

Le poids des militaires indonésiens s'accroît

Israël-Palestine : le mur de la honte

Obsession philo-américaine

Par John K. Cooley, Michael Klare, Sydney Jones, Matthew Brubacher et Serge Halimi

### La violence de la mondialisation

Par Jean Baudrillard

### Guerre sociale

Feu sur les entreprises publiques en Europe

Voyage à travers les forteresses des riches

Une crise boursière qui vient de si loin...

La grande illusion des placements éthiques

Le Parti québécois à bout de souffle

Un statut pionnier pour l'islam espagnol

Un Chili plus mal en point qu'il n'y paraît

## CÔTE-D'IVOIRE

Lente décomposition

L'éternel retour des militaires français en Afrique

Menaces sur la distribution de la presse

Les déboires du « printemps de Damas »

Retour sur la crise des missiles à Cuba

NUMÉRO DE NOVEMBRE 2002

En vente chez  
votre marchand de journaux

3,80 €

## Au Kurdistan turc, l'espoir de tourner la page sur quinze ans de conflit passe par les urnes

Le parti pro-kurde Dehap est le plus populaire dans la région, même s'il n'a jamais franchi, à l'échelle nationale, la barre des 10 % des voix nécessaires pour être représenté à l'Assemblée

**HAKKARI**  
(sud-est de la Turquie)  
de notre envoyée spéciale  
Une foule colorée est alignée au bord de la route escarpée qui domi-

### REPORTAGE

« Les gens ne veulent plus la guerre. Ils veulent pouvoir s'exprimer librement »

ne la gorge du Zap, où deux convois électoraux composés de dizaines de véhicules se croisent avec difficulté. Le paysage est spectaculaire, l'atmosphère joyeuse. Des bambins agitent avec enthousiasme les drapeaux du parti pro-kurde Dehap au son des tambours et des zurnas (hautbois), sous le regard indulgent de leurs mères, vêtues des longues robes garnies de paillettes ou de fils brillants des Kurdes de la région. De jeunes supporters, affichant les couleurs jaune, rouge et vert du nationalisme kurde, défient, le bras levé en signe de victoire, les véhicules du mouvement rival, le Parti de la justice et du développement (AKP, parti islamique modéré), qui tente lui aussi de gagner des suffrages pour les élections législatives du dimanche 3 novembre.

Dans cette vallée isolée, coïncée entre l'Irak et l'Irak, les partis traditionnels turcs suscitent relativement peu d'intérêt. Le contraste est frappant sur la place de la ville, où une foule modeste s'est réunie pour écouter Recep Tayyip Erdogan, chef de l'AKP, en tête, selon les sondages, dans le reste du pays. A cette communauté de montagnards, M. Erdogan parle de pauvreté, de chômage et d'injustice ; il promet 15 000 km de routes à double voie. Mais il n'évoque qu'à demi-mot le sujet qui les intéresse le plus : la situation politique des Kurdes. Ici l'état d'urgence n'a été levé qu'en juin et le conflit qui a déchiré la région pendant quinze ans est encore présent dans toutes les mémoires.

### « UN VOTE DE RÉACTION »

« 40 % de la population sont des réfugiés », explique Metin Tekçi, membre du parti Dehap. « Ils veulent tous retourner dans leur village, mais ils ont besoin d'aide. » Les habitants de Hakkari admettent que la situation s'est améliorée : l'époque où les échoppes devaient fermer à 18 heures en raison du risque d'affrontement est révolue, les routes ne sont plus interdites d'accès pendant plus de la moitié de la journée. Mais les contrôles

routiers des gendarmes demeurent fréquents : « Ils fouillent même nos femmes », s'insurge un paysan. L'élevage a presque disparu. La contrebande - de mazout, de drogue - en provenance d'Irak est la seule source de revenus.

A 200 kilomètres de là, la ville de Van, avec ses 300 000 habitants, paraît plus prospère, mais les doléances sont similaires. Ici également, le parti pro-kurde est le plus populaire même si, au niveau national, il n'a jamais réussi à franchir la barre des 10 % des voix nécessaires pour être représenté à l'Assemblée nationale. « La population locale n'a pas encore le droit de s'exprimer librement : c'est pourquoi elle choisit notre parti », affirme Mehmet Emin Aydemir, dirigeant du Dehap dans la province de Van. « Qui est le candidat, quel est son programme... cela n'est pas important. C'est un vote de réaction, une façon de démontrer qu'ils font partie d'une communauté qui ne peut pas être ignorée. »

### SYSTÈME TRIBAL

« Les réformes constitutionnelles et légales ont brisé un tabou, c'est vrai, mais elles ne sont pas considérées comme suffisantes », explique un avocat. Il y a toujours des restrictions sur l'usage de la langue kurde. La plupart des ONG qui suivent ce dossier ont eu des procès. Au niveau de l'application, les autorités ne

### Le statut de M. Erdogan

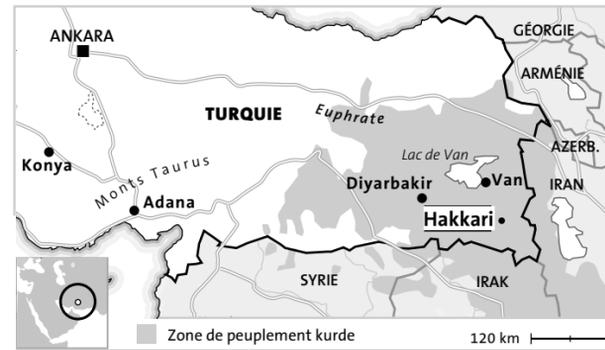
La Cour constitutionnelle turque a décidé, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, de donner à Recep Tayyip Erdogan, chef du Parti de la justice et du développement (AKP, parti islamique modéré), un délai de quinze jours pour préparer sa défense dans le cadre d'une action en justice visant à lui retirer la direction du mouvement. La Cour décidera alors si elle suit la recommandation du principal procureur du pays, qui a appelé à la suspension de M. Erdogan de son poste de président du parti en attendant que la Cour se prononce sur sa demande d'interdiction de l'AKP, en tête des sondages d'opinion depuis le début de la campagne électorale.

M. Erdogan a été déclaré inéligible au Parlement en raison d'une condamnation, en 1998, pour propagande islamiste. L'ancien maire d'Istanbul a néanmoins mené campagne, se refusant à désigner quelqu'un pour le remplacer. Une décision finale sur l'interdiction de l'AKP n'est pas attendue avant plusieurs mois. - (AFP, Reuters.)

sont pas entièrement sincères. »

Gülşen Varisli en sait quelque chose. La jeune étudiante avait déposé une pétition, en janvier, en compagnie de 825 autres étudiants de l'université de Van, réclamant le droit à l'enseignement en kurde. Son intention était de contribuer au débat sur l'usage du kurde dans l'enseignement et l'audiovisuel, qui dominait alors la politique kurde. « Un bus nous attendait à la sortie du rectorat pour nous emmener au poste de police », explique Gülşen Varisli. Les signataires ont été accusés d'assistance au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste armé) et une

### UNE RÉGION RESTÉE À L'ÉCART DU DÉVELOPPEMENT



quinzaine d'entre eux, dont Gülşen Varisli, considérés comme des meneurs, ont été emprisonnés pendant six mois. « C'était une démarche personnelle », affirme Ozlem, une étudiante en géographie de 23 ans. « Nous n'avons aucun lien avec un parti politique. » Les avocats consultés par les étudiants sur la légalité du document qu'ils avaient présenté au recteur, parmi lesquels le président du barreau de Van, Hüsnü Ayhan, ont eux aussi fait l'objet d'une procédure judiciaire avant d'être acquittés.

Si l'identité kurde est un facteur important dans ces élections, les tribus le sont tout autant. « La structure féodale était affaiblie au début des années 1980, mais elle a

tionnant leurs candidats, s'assurent des dizaines de milliers d'électeurs. « Les tribus sont une réalité en Turquie », explique Mehmet Kartal, candidat du Parti républicain du peuple (CHP, social-démocrate), qui estime pouvoir obtenir 95 % des votes de sa branche des Buruki, soit environ 27 000 votes. M. Kartal admet que sa famille a longtemps soutenu un parti conservateur ; il a choisi le CHP pour son programme et son équipe dirigeante, qui inclut l'ancien ministre de l'économie, Kemal Dervis.

La population n'a pas abandonné l'espoir d'un changement. « Les gens ne veulent plus la guerre », dit Abdulwahab Ertan, avocat à l'Association turque des droits de l'homme, à Van. Ils veulent être des citoyens de première classe ; ils veulent pouvoir s'exprimer plus librement. »

### 70 % DE CHÔMAGE

Les réformes introduites dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne devront être confirmées par le prochain gouvernement, qui assurera leur mise en application. « La Turquie est à un tournant. Est-ce qu'elle va s'ouvrir ? » demande Ismail Galdas, candidat du Dehap. Après quinze ans d'un conflit qui a détruit le tourisme et l'agriculture locale, les Kurdes de l'Est et du Sud-Est anatolien continuent d'espérer, sans trop y croire, qu'Ankara va enfin développer la région.

Des immeubles commerciaux luxueux, au centre-ville, témoignent du succès de la contrebande, mais la présence dans les rues de nombreux enfants sales et mal vêtus prouve qu'elle ne profite pas à l'ensemble de la population. « Il y a 70 % de chômage dans la région », explique Kadri Salaz. Si l'on veut maintenir la paix et éviter un retour à la violence, priorité doit être donnée au développement. Ces élections sont un test pour la région et pour la démocratie turque. »

Nicole Pope

## Chypre, premier test européen pour les futurs dirigeants turcs

Le gouvernement issu des élections législatives devra très vite s'engager sur le dossier de l'île divisée

LA QUESTION chypriote va très vite avoir valeur de test de la politique européenne du nouveau gouvernement turc qui sera formé après les élections législatives du dimanche 3 novembre.

En décembre, les Quinze doivent confirmer, au cours de leur sommet de Copenhague, que Chypre adhèrera à l'Union en 2004, dans la nouvelle vague d'élargissement prévue à cette date. L'Union a toujours espéré, sans trop y croire, que cette adhésion forcerait les responsables chypriotes et la Turquie à trouver au préalable un règlement de la division de l'île. A défaut, elle s'est résolue à signer l'accord d'adhésion avec le seul gouvernement de Nicosie, représentant légal, aux yeux de la communauté internationale, de la République de Chypre. Dans ce cas, une clause du traité d'adhésion préciserait que ces dispositions s'appliqueraient à l'ensemble de l'île dès qu'il sera mis fin à la division.

Depuis qu'en 1974 le nord de l'île a été occupé par les troupes turques intervenues pour défendre la communauté turque contre les visées annexionnistes de la Grèce des colonels, celle-ci est coupée en deux par une sorte de rideau de fer

qui passe au milieu de la capitale. La partie turque, dont les Chypriotes grecs ont été expulsés, représente 33 % du territoire pour seulement 120 000 habitants, contre 600 000 environ côté chypriote grec. Elle est administrée par le gouvernement d'une République autoproclamée de Chypre-Nord, présidé par le vétéran de la cause turque Rauf Denktaş, qui réclame, pour un éventuel règlement, la partition de l'île en deux entités souveraines liées dans une vague confédération. Les Grecs veulent au contraire une structure fédérale au sein de laquelle les deux parties seraient représentées proportionnellement dans une île démilitarisée, c'est-à-dire évacuée par les troupes turques.

### JEU DU CHAT ET DE LA SOURIS

L'approche de l'élargissement a provoqué une relance des négociations sous l'égide du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. Des rencontres régulières ont eu lieu depuis le début de l'année entre le président Glafkos Cléridès et son vieil adversaire de toujours, Rauf Denktaş. Le 15 novembre, l'ONU doit remettre un rapport très attendu pour proposer de nouvelles solutions.

Les hésitations des Européens sur l'entrée de la Turquie, un jour, dans l'Union, ajoutent à l'incertitude. Le gouvernement turc sortant de Bülent Ecevit, qui a fait passer nombre de réformes politiques demandées par les Quinze et attendait d'en être récompensé par la fixation d'une date d'ouverture de négociations, s'est plaint de ne pas avoir reçu de réponses claires du



« L'Union européenne doit attendre si elle veut contribuer à une solution »

ABDULLAH GUL

sommet de Bruxelles, le 25 octobre. Les Quinze y ont néanmoins fait savoir qu'ils étaient sensibles à ces réformes et qu'ils ne fermaient aucune porte pour le moment.

De part et d'autre, on joue un peu au chat et à la souris, tout le monde attendant que l'autre fasse le premier pas. Il reste de fortes réticences en Europe à accepter l'idée que la Turquie musulmane intègre un jour l'UE. Un geste d'Ankara sur Chypre, d'ici au sommet de Copenhague, placerait cependant ceux qui s'y opposent en posi-

tion délicate. Même la Grèce et les Chypriotes grecs se sont déclarés en faveur de cette intégration si les Turcs confirment leurs dispositions à se normaliser. « Plus la Turquie se comporte comme un pays d'Europe, mieux cela est pour nous », estime le ministre chypriote des affaires étrangères, Ioannis Kasoulidès, qui vient d'effectuer une visite de trois jours à Paris.

Il reste qu'il sera délicat pour le futur gouvernement turc de s'engager très vite sur Chypre sans contrepartie tangible. Même si ce gouvernement maintient la ligne d'ouverture à l'Europe, il devra tenir compte de l'armée, qui conserve une voix prépondérante au sein du Conseil national de sécurité. Le principal candidat du Parti de la justice et du développement (AKP) pour diriger le gouvernement, en cas de victoire, Abdullah Gul, a averti qu'il faudrait aux nouveaux dirigeants du temps pour négocier une solution, prévenant que l'entrée de Chypre dans l'Union sans l'aval d'Ankara provoquerait des tensions durables. « L'Union européenne doit attendre si elle veut contribuer à une solution », a-t-il déclaré au Financial Times.

Henri de Bresson

# Moscou : après la tragédie du théâtre, la Douma restreint la liberté de la presse

Les députés russes refusent de créer une commission d'enquête sur les circonstances de l'assaut

MOSCOU

de notre correspondante

Six jours après le dénouement de la prise d'otages à Moscou, les députés russes, au sein de la Douma (Chambre basse du Parlement), où le Kremlin dispose d'une large majorité, ont pris deux décisions, vendredi 1<sup>er</sup> novembre : celle de ne pas créer de Commission d'enquête parlementaire sur les circonstances de l'assaut qui ont mené 119 otages à la mort, et celle de réduire la liberté des médias quand ceux-ci auront à évoquer des « opérations antiterroristes ».

Le texte sur les médias a été voté à 231 voix pour, 106 contre et une abstention. Il interdit aux journalistes de diffuser des informations « empêchant la conduite d'une opération antiterroriste ou mettant en danger la vie et la santé des gens ». Il met aussi hors la loi les informations « servant la propagande ou la justification d'activités extrémistes, y com-

pris des déclarations de personnes visant : à empêcher une opération antiterroriste, à faire de la propagande à une telle opération, ou à justifier cette opposition ». La nouvelle loi empêche en outre de publier les identités des membres de forces spéciales sans leur accord, ou de diffuser des éléments concernant des productions d'armes, de munitions et de matière explosives.

« LES PRATIQUES DE L'OUEST »

Le président de l'Union des journalistes de Russie, Igor Iakovenko, a réagi en estimant que « ces changements, même s'ils sont introduits avec de bonnes motivations, ne contribueront pas à résoudre les problèmes qui se posent ». « Qui déterminera ce qui "empêche" la conduite d'une opération antiterroriste ? » interroge-t-il. « On peut considérer, dans de telles circonstances, que toute information provenant de Tchétchénie sera expo-

sée à une totale censure » a-t-il ajouté.

Le ministre de l'information, Mikhaïl Lessine, a justifié la nouvelle loi : « De nouvelles règles, de nouvelles limites, sont essentielles dans une telle période », a-t-il dit, en référence à l'offensive contre les « terroristes internationaux, où qu'ils se trouvent », annoncée cette semaine par le président Vladimir Poutine. Selon le porte-parole du Kremlin pour la Tchétchénie, Sergueï Iastrjembski, les nouvelles mesures ne feraient qu'aligner la Russie sur des « pratiques observées à l'Ouest ». « Je doute beaucoup que l'on ait vraiment su comment ont travaillé les forces de maintien de la paix au Kosovo, a-t-il commenté. Partout, des règles strictes ont été établies, limitant l'accès des journalistes dans les zones d'opérations. Ce n'est pas la Russie qui établit de tels règles du jeu. Elles sont universelles ».

Depuis son élection en mars 2000, la présidence de Vladimir Poutine a été marquée par une reprise en main des médias. La couverture de la guerre de Tchétchénie fait l'objet de nombreuses restrictions. Des journaux moscovites ont critiqué, ces derniers jours, l'usage de gaz pendant l'assaut contre le commando tchéchène, ainsi que les insuffisances des secours médicaux.

Vendredi soir, la rédaction du journal *Versia* a annoncé une descente des forces de l'ordre dans ses locaux, avec confiscation des ordinateurs et du matériel électronique. Des pressions ont été exercées par le Kremlin sur la chaîne de télévision NTV après la diffusion, la veille de l'assaut du théâtre, d'une émission où des participants appelaient à négocier avec les Tchétchènes.

Natalie Nougayrède

# Le majordome de Diana sauvé par Elizabeth II

Par un tardif retour de mémoire, la reine fait innocenter Paul Burrell devant la justice

LONDRES

de notre correspondant

Le majordome de Diana était donc innocent. Paul Burrell, 44 ans, accusé d'avoir gardé à son domicile 312 objets ayant appartenu à la princesse défunte, a été « blanchi », vendredi 1<sup>er</sup> novembre par la reine d'Angleterre elle-même. Stupéfiant épilogue d'une sordide affaire qui passionnait depuis deux ans les chroniqueurs du royaume.

L'ancien valet, fasciné depuis l'enfance par les ors de la monarchie, était entré, jeune apprenti au palais de Buckingham, avant de passer dix ans plus tard au service de Charles et Diana. Jusqu'à sa mort tragique en août 1997, la princesse, qui l'appelait « mon rocher », lui fit une entière confiance. Un jour, pourtant, on découvrit que Paul Burrell avait subtilisé au patrimoine de Diana, du prince Charles et de leur fils aîné William, robes, lettres, photos, bijoux, disques, etc. Les premières « disparitions » d'objets avaient eu lieu six mois avant la mort de la princesse, les dernières un an après.

L'ex-majordome, arrêté en janvier 2001, a toujours plaidé son innocence. Ces souvenirs, assurait-il, lui avaient été confiés par Diana elle-même, afin qu'il les mette à l'« abri » et il n'avait pas eu le courage de les rendre à la Couronne. Son procès, ouvert le 14 octobre, devait durer six semaines. Dès les premières audiences, on s'aperçut que le dossier d'accusation comportait bien des lacunes, les enquêteurs n'ayant en particulier jamais pu prouver que Paul Burrell envisageait de revendre certains des objets en sa possession.

Quoiqu'il en soit, le procès fut interrompu le 29 octobre, alors

que l'accusé s'appropriait à témoigner à la barre. Nouveau coup de théâtre vendredi, expliquant le précédent : la reine venait d'innocenter Paul Burrell en faisant savoir à l'accusation qu'elle avait eu une conversation privée avec lui, peu après la mort de Diana, au cours de laquelle il lui aurait confié avoir emporté « certains papiers de la princesse pour les mettre à l'abri ». Dès lors, le procès n'avait plus lieu de se poursuivre, et l'ancien valet retrouvait sa liberté et son honneur perdus.

EXPLICATION DE BUCKINGHAM

Que s'est-il passé ? Le 25 octobre, alors qu'elle se rendait en limousine vers la cathédrale St Paul pour assister à un service en souvenir des victimes de l'attentat de Bali, la reine confia l'existence de sa conversation avec Paul Burrell à son mari le prince Philip et au prince Charles. L'héritier de la couronne incita sa mère à s'en ouvrir auprès de la justice.

Il n'empêche : cet étonnant dénouement reste en partie mystérieux. Pourquoi l'accusé n'a-t-il pas cherché plus tôt à se disculper en mentionnant son dialogue avec la souveraine ? Réponse de son avocat : « par loyauté » pour la famille royale. Pourquoi, surtout, la reine n'est-elle pas intervenue plus tôt pour innocenter Paul Burrell ? N'a-t-elle pas voulu aussi éviter un « débailage » qui porterait tort à la Couronne ? Explication de Buckingham : la souveraine était en voyage au Canada lorsque le procès s'ouvrit sous les feux des médias. Une chose est sûre : Elizabeth II ne lit pas souvent les « tabloïds » de son royaume.

Jean-Pierre Langellier

# M. Poutine est « l'otage » des militaires, selon un ex-dirigeant soviétique

MOSCOU

de notre correspondante

Ancien président du Soviet suprême que Boris Eltsine attaqua, en octobre 1993, à coup de canons de chars, Rouslan Khasboulatov est un vieil observateur des soubresauts politiques de la Russie post-soviétique. Tchétchéne, professeur d'économie à Moscou, il a fait partie, ces derniers mois d'un petit groupe de personnalités politiques russes qui cherchaient à « préparer le terrain pour que des négociations » s'engagent en vue d'une règlement politique en Tchétchénie. Des rencontres se sont tenues en Suisse, au Lichtenstein, entre représentants russes et tchéchènes, sans que le Kremlin ne les cautionne, ni semble vouloir y donner suite.

La dramatique prise d'otages qui a eu lieu du 23 au 26 octobre dans un théâtre de Moscou marque un tournant dans la présidence de Vladimir Poutine, estime M. Khasboulatov, qui lance un appel à un règlement du conflit « sous le patronage des Occidentaux, les Européens en premier lieu ». « Dès lors que le Kremlin prétend que le problème tchéchène relève du "terrorisme international", la communauté internationale doit le prendre au mot et proposer une action conjointe, comme en Afghanistan. Elle doit s'ingérer », déclare-t-il, dans un entretien accordé au Monde.

Le temps presse, estime M. Khasboulatov, qui évoque la « radicalisation des jeunes groupes de combattants en Tchétchénie, dont le nombre ne fait qu'augmenter. On peut désormais s'attendre

à une intensification de la guerre partisane ». Le risque d'un débordement régional du conflit s'est accru, selon lui. « De nombreux volontaires rejoignent des unités tchéchènes, beaucoup de Daghestanais surtout. La situation sociale dans le Caucase du Nord est très mauvaise, avec 60 % de chômage. La cruauté des exactions commises par les troupes russes fait que, dans des Républiques voisines, un sentiment de solidarité avec les Tchétchènes est apparu. »

« LES SOURCES DU CONFLIT »

M. Khasboulatov n'accorde que peu de crédit aux accusations de liens entre la mouvance Al-Qaïda et des groupes tchéchènes, tout en condamnant avec virulence la prise d'otages à Moscou. « Les sources du conflit tchéchène n'ont rien à voir avec le terrorisme international », dit-il.

« Peut-être quelques groupes, après tant d'années de guerre, ont-ils cherché une aide extérieure, peut-être étaient-ils prêts à s'adresser à n'importe quel diable. Le fait est que ce conflit a produit une génération de jeunes qui, en réaction aux "nettoyages" de villages par l'armée russe, ont fait de la guerre leur mode de vie. Ils ne connaissent rien d'autre que le Coran et la guerre. Et leurs rangs ne cessent de gonfler. »

Ce médiateur raconte qu'il s'était entretenu, cinq jours avant la prise d'otages, avec Akhmed Zakaev, le représentant spécial du président tchéchène, Aslan Maskhadov, pour les négociations avec Moscou.

La rencontre s'est tenue à Tbilissi, en Géor-

gie. « Je lui ai dit : "Attention, un sérieux processus de préparation à des négociations politiques a commencé. Nous allons mettre en œuvre tout ce que nous pouvons pour que Poutine commence à négocier. Mais vous, vous devez dire à Maskhadov que tout acte de guerre en dehors du territoire tchéchène, du genre de Boudiennovsk [prise d'otages dans un hôpital du sud de la Russie par un commando tchéchène en 1995] ne fera que compliquer notre tâche », relate M. Khasboulatov. « Zakaev m'a assuré que Maskhadov avait donné des ordres interdisant à toutes ses unités de mener pareille opération ».

Le président russe, Vladimir Poutine, « n'est pas, en réalité, un partisan de cette guerre. Elle ne lui est d'aucune utilité, elle n'est qu'une tache sur son front, dans sa politique de rapprochement avec l'Ouest », juge M. Khasboulatov. « Mais Poutine n'a toujours pas pris la décision de surmonter la résistance des généraux. Ceux-ci gagnent de l'argent et des médailles avec ce conflit, qu'ils veulent prolonger. Poutine ne les prend pas de front, car il a peur ». De quoi ? « D'un coup d'Etat ! », s'exclame M. Khasboulatov, qui était au premier rang, en 1993, d'un coup de force armé. « Vous devez vous souvenir, aussi, que Poutine n'est pas Eltsine. Eltsine était un "bonze" du Parti, avec derrière lui trente ans de carrière politique. Il avait une autorité psychologique. Si un général osait le contredire, il le renvoyait. Poutine, me semble-t-il, est devenu l'otage des militaires. Les généraux n'ont pas peur de lui. »

N. No.

# Derniers jours de campagne pour George Bush et Bill Clinton

La compétition entre républicains et démocrates est extrêmement serrée pour le scrutin du 5 novembre

WASHINGTON

de notre correspondant

Cela fait dix ans qu'il dure, et il est loin d'être terminé. Depuis l'élection présidentielle de 1992, remportée, contre George H. W. Bush, par un ancien gouverneur de l'Arkansas nommé Bill Clinton, l'affrontement n'a pas cessé. Pour les élections dites de mi-mandat présidentiel, mardi 5 novembre, George W. Bush, qui a relevé l'honneur familial en battant, en 2000, le vice-président sortant Al Gore, s'est dépensé sans compter. Et il finit sa campagne sur le même rythme en visitant quinze Etats en trois jours, avant le scrutin.

En face, dans le camp démocrate, M. Clinton se multiplie lui aussi. Lorsque, dans le Minnesota, il a fallu convaincre l'ancien vice-président Walter Mondale, retiré de la vie politique, de reprendre du service pour remplacer Paul Wellstone, sénateur sortant victime d'un accident d'avion, M. Clinton a décroché son téléphone. Il n'a sans doute pas eu à forcer son talent pour convaincre « Fritz », qui, à en juger par la vivacité de son discours d'acceptation devant le comité central du Parti démocrate local, est ravi de sortir de sa retraite et, si les électeurs le renvoient au Sénat, d'y occuper tout de suite, en raison de son ancienneté, des fonctions importantes.

Quelques semaines avant, M. Clinton s'est occupé personnellement de convaincre le sénateur du New Jersey, Robert Torricelli, soumis à réélection mais accusé de corruption, de laisser la place à un autre candidat, un ancien lui aussi, dont les chances de l'emporter semblent aujourd'hui nettement mieux

assurées. L'ex-président est intervenu, aussi, pour mettre fin à une bataille interne chez les démocrates de l'Etat de New York, divisés au sujet du choix de leur candidat au poste de gouverneur. Son épouse, Hillary Clinton, sénatrice de New York, est l'oratrice la plus populaire du Parti démocrate et la plus efficace dans les banquets de collecte de fonds pour les candidats.

Enfin, dimanche, M. Clinton est attendu à Miami, au lendemain du passage de M. Bush, venu soutenir son frère Jeb, gouverneur de Floride. George W. Bush est le président en activité le plus engagé dans les campagnes électorales depuis Bill Clinton.

Sont en jeu, le 5 novembre, les 435 membres de la Chambre des représentants, dont le mandat est de deux ans, ainsi que le tiers du Sénat, soit 34 sénateurs, soumis à réélection tous les six ans. Trente-six gouverneurs, sur 50 Etats, sont renouvelables, ainsi que d'innombrables députés et sénateurs locaux, maires, membres des conseils municipaux, juges, procureurs, shérifs, conseils d'administration d'établissements scolaires, etc. S'y ajoutent quelques référendums, par exemple sur la dépénalisation de la consommation de marijuana dans le Nevada.

Les opérations de vote nécessitent donc des bulletins à entrées multiples, de papier ou, de plus en plus souvent, électroniques. Ceux-ci ne permettent pas toujours d'éliminer le risque de confusions et de contentieux tels que ceux qui avaient entraîné, il y a deux ans, le blocage du résultat de l'élection présidentielle en Floride.

Sans être nouvelles, les contestations électorales ont eu des conséquences graves, en 2000, à cause de l'étroussure de l'écart séparant M. Bush et M. Gore. Or cette situation risque de se reproduire, cette année, dans de nombreux scrutins. Le politologue Charles Cook observait, récemment, à quel point le pays s'était révélé coupé en deux, il y a deux ans, non seulement pour le choix de son président, mais, tout autant, dans les autres compétitions : le Sénat élu alors comptait un nombre égal de républicains et

## L'enjeu national est la majorité au Sénat

de démocrates (depuis, un républicain a quitté son parti, ce qui a permis aux démocrates de prendre le contrôle de cette Assemblée) ; la Chambre des représentants était à 51 % républicaine, 49 % démocrate ; parmi les législatures d'Etat, au nombre de 99 au total (le Nebraska n'ayant qu'une seule Chambre), 49 étaient à majorité démocrate, 47 à majorité républicaine, les trois autres en équilibre. Deux ans plus tard, rien n'a modifié ce rapport de forces. M. Bush bénéficie d'une large approbation dans les sondages, et le danger extérieur favorise les républicains, mais la conjoncture économique incite les électeurs à voter pour les démocrates.

Cette situation, où les forces de sens contraire semblent s'annuler, a fait s'évanouir le rêve démocrate de prendre le contrôle de la Cham-

bre des représentants, qu'ils ont perdu en 1994. Ils devraient, pour y parvenir, conserver tous les sièges qu'ils tiennent solidement, gagner toutes les batailles incertaines et, en outre, conquérir des bastions républicains.

Même Richard Gephardt, le chef de la minorité démocrate, laisse échapper : « Si nous gagnons », avant de se reprendre : « Quand nous aurons gagné. » L'enjeu national est la majorité au Sénat, pour laquelle la compétition est extrêmement serrée. Les écarts sont considérés comme au-dessous de la marge d'erreur des sondages dans six Etats, et très minces dans quatre autres.

On peut donc s'attendre à des contentieux, qui retarderont l'annonce des résultats. Dans le Minnesota, par exemple, la législation locale impose d'annuler les votes par correspondance émis en faveur du sénateur décédé, mais tient pour valables les bulletins au nom du candidat républicain ; les démocrates ont introduit un recours devant la Cour suprême de l'Etat. Les particularismes de certains Etats peuvent avoir, aussi, un effet de retardement. En Louisiane, l'élection ne peut être acquise qu'à la majorité absolue ; si elle n'est pas atteinte, un second tour est organisé un mois plus tard.

Sénatrice sortante, la démocrate Mary Landrieu, qui affronte trois concurrents, pourrait manquer la majorité absolue le 5 novembre, ce qui renverrait la décision – et, peut-être, le sort de la majorité sénatoriale – à un nouveau scrutin le 7 décembre.

Patrick Jarreau

# Irak-ONU: Washington espère une résolution pour la mi-novembre

NEW YORK (Nations unies). Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, a intensifié, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, ses contacts en vue d'obtenir une résolution « forte » sur le désarmement irakien à la fin de la semaine prochaine. M. Powell s'est entretenu avec ses homologues français, Dominique de Villepin, britannique, Jack Straw, et mexicain, Jorge Castaneda, dont le pays fait partie des dix membres non-permanents du Conseil de sécurité, et défend une position proche de celles de la France et de la Russie à propos de l'Irak. Colin Powell a également discuté au téléphone avec le chef de la diplomatie saoudienne, le prince Saoud Al-Fayçal. Le porte-parole adjoint du département d'Etat, Philip Reeker, a réaffirmé que Washington comptait sur un vote au Conseil de sécurité « dans une semaine environ ».

De son côté, le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, a déclaré vendredi, au terme d'un entretien à New York avec le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, que ce dernier avait « plein espoir de voir se dessiner un accord [au Conseil de sécurité sur une résolution concernant l'Irak], avec le soutien unanime » des membres du Conseil. – (AFP)

DÉPÊCHES

- ITALIE : au village de San Giuliano di Puglia où un séisme a fait 29 morts dont 26 écoliers, jeudi 31 octobre, une nouvelle secousse d'intensité 5,1 sur l'échelle de Richter (contre 5,4 la veille) a entraîné, vendredi, l'évacuation du village à titre préventif. Trois mille sans abri ont été hébergés dans des tentes. – (Corresp.)
- INDONÉSIE : des dizaines de personnes ont été blessées dans un fort tremblement de terre qui a frappé, samedi 2 novembre, une région du nord-ouest de l'Indonésie. Trente-six personnes ont été hospitalisées dans la localité de Sinabang, sur l'île de Simeulu, province d'Atjeh. – (AFP)

**FUTONS  
OMOTÉ  
LA RÉFÉRENCE**

CONFORT,  
MAINTIEN ET  
DOUCEUR  
DES PRIX

LE VRAI FUTON :  
MATELAS de fabrication  
traditionnelle, 100% coton,  
fait main pour un parfait  
maintien

CATALOGUE GRATUIT - RENSEIGNEMENTS :  
N°Vert 0 800 44 30 30 appel gratuit [www.omote.fr](http://www.omote.fr)

# FRANCE

## DROITE

Les déclarations de Jean-Louis Debré, jeudi 31 octobre à Strasbourg, lors des assises des conseillers généraux, nourrissent les interrogations sur les **DIVISIONS** de la majorité à propos du dossier de la décentralisation. Le

président de l'Assemblée nationale a dénoncé « **une GRANDE BRADERIE qui laisserait la République en morceaux** ». En écho à ces propos, un ministre qualifié, sous le sceau de l'anonymat, les assises des liber-

tés locales de « **foutoir** » où « **des élus d'en haut s'adressent à des élus d'en bas** ». Autre signe des tensions actuelles, l'abandon probable du **RÉFÉRENDUM** pour faire valider cette nouvelle étape de la décentralisa-

tion. Dans un entretien au *Monde*, Patrick Devedjian, le ministre délégué aux libertés locales, explique que M. Debré « **exprime les inquiétudes traditionnelles de la SENSIBILITÉ JACOBINE de la France** ».

## M. Debré relaie les réserves de M. Chirac sur la décentralisation

Le président de la République, lors du conseil des ministres du 16 octobre, avait notamment expliqué que cette réforme « ne parle pas directement aux Français ». En écho, le président de l'Assemblée nationale dénonce « un montage technocratique voulu par les élus pour les élus »

**JEAN-LOUIS DEBRÉ** était-il « autorisé » par l'Elysée à s'exprimer comme il l'a fait, jeudi 31 octobre lors des assises des conseillers généraux à Strasbourg ? Ou bien n'a-t-il fait que traduire, selon ses termes, « l'inquiétude des députés de base » face au projet de loi constitutionnelle sur la décentralisation ? Une chose est sûre, en mettant en garde le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, contre « un intégrisme décentralisateur », le président de l'Assemblée nationale, dont les liens avec Jacques Chirac sont anciens et solides, a jeté le trouble. D'autant que le député (UMP) de l'Eure a choisi le moment et l'auditoire pour donner à sa charge le plus de résonance possible : juste avant l'intervention de M. Raffarin lui-même et face à une assemblée d'élus départementaux qui craignent de voir leurs pouvoirs réduits par la décentralisation. Succès garanti et effet de surprise maximal.

M. Debré affirme que l'Elysée n'a pas été mis dans la confiance des propos qu'il s'appropriait à tenir à Strasbourg. Toutefois, ceux-ci semblent relayer, en les amplifiant, les remarques faites par le chef de l'Etat lors de la présentation du projet de loi en conseil des ministres, le 16 octobre.

Ce jour-là, Jacques Chirac avait développé trois axes : il s'était félicité de cette réforme ; il avait mis en garde contre toute atteinte aux structures existantes, départements et cantons compris ; enfin, le chef de l'Etat avait expliqué : « Cette réforme mettra beaucoup de temps à porter ses fruits car elle ne parle pas directement aux Français. » C'est visiblement à cette dernière remarque que M. Debré a voulu donner un écho inattendu en déclarant : « Toute solution qui aboutirait à rajouter des structures et des niveaux serait perçue comme un montage technocratique voulu par des élus pour des élus (...). Elle éloignerait encore les Français de leurs élus. »

Mais la critique du président de l'Assemblée nationale porte aussi sur la méthode. En dénonçant « le bazar », « une grande braderie qui laisserait la République en morceaux », M. Debré semble dési-



Jeudi 31 octobre, Jean-Pierre Raffarin et Jean-Louis Debré assistent à la clôture des 4<sup>e</sup> assises des conseillers généraux à Strasbourg. Peu de temps auparavant, le président de l'Assemblée nationale avait mis le premier ministre en garde contre « un intégrisme décentralisateur ».

gner l'organisation des assises des libertés locales qui se déroulent parallèlement à l'examen du projet de loi par le Parlement. Une réserve qu'il est pour l'instant le seul à exprimer aussi fortement. Toutefois, un ministre, sous le sceau de l'anonymat, avoue lui aussi : « Ces assises ont un foutoir. Elles donnent une impression de

désordre alors que nous sommes là pour remettre de l'ordre. Ce sont des élus d'en haut qui s'adressent aux élus d'en bas. Cela a parfois des allures de kermesse. » Et ce même ministre de pointer l'« incohérence » d'une démarche qui consiste à demander aux élus quels transferts de compétence ils sont prêts à accueillir « sans mener

de réflexion sur les coûts et les structures ».

Ces appréciations contradictoires cachent-elles une différence de sensibilité ou d'approche entre M. Chirac et son premier ministre sur la question de la décentralisation ? Le 10 avril 2002, à Rouen, le président de la République, alors en campagne électorale, avait sou-

haité inventer « une voie nouvelle entre l'étatisme jacobin et un fédéralisme contraire à notre histoire comme à notre exigence d'égalité ». De son côté, le premier ministre avait exprimé, le 26 septembre sur France 2, une idée similaire en déclarant : « L'Etat doit donner la liberté mais assurer l'égalité. » Pourtant, un désaccord s'est fait jour à propos de la rédaction de l'article premier de la Constitution. M. Raffarin souhaitait rédiger cet article de la manière suivante : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique, sociale et décentralisée. » L'Elysée y a mis son veto, lui préférant une formulation plus nuancée : « La France est une République (...). Son organisation est décentralisée. »

Mais, même adouci, cet article – déjà retoqué par le Conseil d'Etat – soulève de plus en plus de résistances à droite, et notamment auprès des gaullistes. Des résistances dont témoigne le débat en cours au Palais de Luxembourg. Les sénateurs de droite y mènent une véritable opération de retardement. A ce jour, il reste 179 amendements à discuter alors qu'il est prévu que l'examen du projet de loi est s'achève mardi. Autre signe de ce raidisse-

ment : l'abandon probable du projet de faire valider l'acte II de la décentralisation par référendum. Officiellement, il s'agit pour le gouvernement de ne pas exposer ce texte – présenté comme une réforme phare du premier ministre – à une abstention record. Mais le risque serait tout aussi grand pour la droite de voir l'UMP, où se côtoient des sensibilités parfois opposées sur le rôle et la place de l'Etat, se diviser sur cette question

### Les sénateurs de droite mènent une véritable opération de retardement

au moment où elle met tout en œuvre pour se rassembler. Pour l'heure, les partisans de la décentralisation se contentent de minimiser l'impact du discours de M. Debré. « C'est dans sa culture, dit un ministre. Il essaie de capitaliser la vieille tradition jacobine du RPR. »

Quoi qu'il en soit, voilà donc M. Raffarin obligé de se redéployer sur le front de la décentralisation au point de déclarer : « S'il le faut, j'irai jusqu'à engager ma responsabilité sur ce texte » (*Le Monde* du 2 novembre). Et ce au moment où, à Matignon, certains de ses conseillers plaident pour qu'il prenne « du champ » afin de ne pas apparaître comme l'homme d'une seule réforme, la moins passionnante aux yeux des Français, laissant à Nicolas Sarkozy le profit médiatique de la lutte contre l'insécurité et à François Fillon celui de l'abrogation des 35 heures.

D'autres « décentralisateurs » pourraient prendre le relais pour soutenir cette réforme. Ainsi Hervé Novelli, député (UMP) d'Indre-et-Loire et proche d'Alain Madelin, qui vante la méthode Raffarin : « Faisons d'abord sauter les verrous qui limitent l'initiative et la liberté. Il sera toujours temps après de s'occuper des éventuelles dérives. »

Philippe Ridet et Laetitia Van Eckhout

L. V. E.

## De Michel à Jean-Louis : le centralisme jacobin en héritage

**LA RÉGION** « est le point de rencontre d'une nécessité réelle pour l'administration de la France mais aussi d'une idéologie dangereuse pour l'unité de la nation, le fédéralisme ». Ces propos ne sont pas de Jean-Louis mais de Michel Debré, son père. En adressant au gouvernement une sévère mise en garde contre l'« intégrisme décentralisateur », le président de l'Assemblée nationale reste fidèle à la pensée de celui qui fut aussi le « père » de la V<sup>e</sup> République.

Il y a vingt ans, c'était déjà Debré qui, parmi les députés RPR, dénonçait les risques que comportait le projet de loi sur la décentralisation d'alors. Mais, à l'époque, le parti gaulliste était dans l'opposition.

En 1981, Michel, le père, voyait dans la réforme proposée par le gouvernement Mauroy un « risque accru d'orientations politiques contraires aux orientations politiques des organes représentant la souveraineté nationale ». Auteur d'un amendement – rejeté – visant à limiter strictement le champ d'action du

conseil régional, il mettait en garde contre les « menaces sur l'unité de l'Etat et de la nation » que portait en germe, à ses yeux, la création de ce nouvel échelon administratif. Quant à l'élection des conseils régionaux au suffrage universel, elle n'était, pour l'ancien premier ministre du général de Gaulle (de 1959 à 1962), que « l'expression d'une souveraineté qui pourrait être opposée et contraire à la souveraineté nationale ».

### « FÉODALITÉS IRRESPECTUEUSES DE LA LOI »

« Comment éviter le danger politique du pouvoir régional ? Comment éviter subsidiairement l'abus des frais généraux par des structures trop lourdes ? » Pour Michel Debré, ces deux questions se posaient en 1981 tout comme en 1960, année de « naissance véritable » des régions, selon lui. Elles restent manifestement encore d'actualité si l'on en croit son fils. La décentralisation peut être « la pire des choses » si elle génère « des féodalités irrespectueuses de la loi, (...) si elle crée des doublons et des gaspillages,

si, au final, elle creuse les inégalités entre les régions », affirme-t-il aujourd'hui.

En proclamant « la décentralisation, ce n'est pas le bazar ! Ce n'est pas une grande braderie qui laisserait la République en morceaux », il adopte la rhétorique paternelle. Mais il veut aussi, comme lui, faire vibrer l'indignation des républicains : « Prenons garde à ce que (...) le principe de subsidiarité ne conduise pas l'Etat à être dépossédé subrepticement des missions relatives à la cohésion nationale », insiste ce fidèle de Jacques Chirac. Et il met en garde les défenseurs de la morale républicaine contre les expérimentations qui seraient « menées à la petite semaine en fonction exclusive de considérations électoralistes ou d'enjeux de pouvoirs personnels ».

Pouvait-on attendre autre chose du fils de Michel Debré, qui rédigea sa thèse de doctorat en droit sur les « idées constitutionnelles du général de Gaulle »...

## Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales « Il est normal que les inquiétudes s'expriment »

LE TEXTE de cet entretien a été relu et amendé par M. Devedjian.

**A en croire Jean-Louis Debré, vous seriez un « intégriste décentralisateur »...**

Je ne crois pas que le propos s'adresse au gouvernement. Dans le débat au Sénat, la gauche a exprimé des demandes exorbitantes comme celle que soit reconnue dans la Constitution l'intercommunalité alors qu'elle est encore très instable. Le propos sur les intégristes me paraît s'adresser à elle.

Bien entendu, il y a des inquiétudes. Il est normal qu'elles s'expriment et il convient d'y répondre. La décentralisation n'est ni de gauche ni de droite, l'esprit de la décentralisation traverse toutes les familles politiques. De même, les craintes exprimées par Jean-Louis Debré existent dans toutes les familles politiques. On peut d'ailleurs les comprendre parce que l'égalité est un des piliers de la République. Mais notre projet a de quoi les rassurer car, pour la première fois de notre histoire, la Constitution fait à l'Etat l'obligation de corriger les inégalités des territoires.

**En mettant en garde contre l'expérimentation « menée à la petite semaine », M. Debré ne critique-t-il pas la méthode du gouvernement ?**

Ce serait étonnant ! M. Debré a lui-même appartenu à un gouvernement qui a fait des expérimentations sur les transferts ferroviaires régionaux. Et, d'expérience, il sait très bien que l'expérimentation

demande à être encadrée. C'est cela qu'il réclame et il a raison de le demander. Le Sénat a d'ailleurs déjà apporté un début d'encadrement, qui sera complété par la loi organique.

**Pourquoi M. Debré exprime-t-il de telles craintes, alors que le projet de loi constitutionnelle commence à être débattu ? Parle-t-il au nom de l'Elysée ?**

Je rappelle que Jacques Chirac est l'initiateur du projet par son



« Jean-Louis Debré est très sympathiquement fidèle à son père, qui est l'un des fondateurs de la V<sup>e</sup> République » PATRICK DEVEDJIAN

discours du 12 avril, à Rouen. Et, encore une fois, l'esprit de la décentralisation transcende tous les partis politiques. Dans tous les partis, il existe des sensibilités plus ou moins ouvertes à cela. Jean-Louis Debré est très sympathiquement fidèle à son père, Michel Debré, qui est l'un des fondateurs de la V<sup>e</sup> République. Je ne partage pas tout ce qu'il pense, mais je peux comprendre qu'il maintienne l'esprit de son père, pour qui le centralisme était très important. Jean-Louis Debré exprime les inquiétudes traditionnelles de la sensibilité jacobine de la France.

**Ne dit-il pas tout haut ce qu'un certain nombre d'élus de la majorité pensent tout bas ?**

Non. Il demande des assurances, et c'est normal.

**M. Raffarin souhaite une réforme consensuelle. Ne sous-estimez-vous pas les clivages qu'elle peut provoquer ?**

Jean-Louis Debré est un partenaire extrêmement loyal à l'intérieur de la majorité, et je suis certain que, tout en exprimant ses craintes, il sera solidaire du projet gouvernemental. C'est d'ailleurs bien qu'il exprime ses craintes maintenant, au moment où nous avons ouvert un débat sur la meilleure approche à adopter. Les élus de la majorité ne sont pas des bœuf-ouï-ouï. Ceux qui ont des craintes ont raison d'en faire part.

**Le premier ministre s'est dit prêt à engager sa responsabilité sur le projet de révision. Est-ce une bonne méthode ?**

Cela prouve la force de son engagement, sa détermination. Cela prouve que le gouvernement, comme le président de la République, y tient particulièrement. Je l'ai déjà dit : la décentralisation est la mère de toutes les réformes.

**Pourquoi, alors, ne pas aller jusqu'à un référendum ?**

Il revient au président de la République de décider. Pour ma part, je considère que le référendum a beaucoup d'avantages mais comporte un risque : la malhonnêteté intellectuelle de ceux qui veulent le dénaturer et le faire porter sur autre chose que la question posée.

Propos recueillis par L. V. E.

## A la commission Mauroy, Jean-Pierre Raffarin était « encore plus décentralisateur »

**JEAN-PIERRE RAFFARIN** en était un membre assidu. Au dire des participants, l'actuel premier ministre, qui était alors à la tête de la région Poitou-Charentes, n'a manqué que peu de séances de travail de la commission sur la décentralisation présidée par Pierre Mauroy. Il y avait manifesté à maintes reprises son intérêt pour le sujet. « Il avait montré une volonté encore plus forte en faveur des régions. Plus encore que celle contenue dans son projet en tant que chef du gouvernement, a indiqué au Monde Marc Censi (UDF), mais c'est la loi du genre quand on est dans l'opposition. » Les autres membres de la commission, de droite comme de gauche, le décrivent aussi comme « encore plus décentralisateur » qu'il ne l'est aujourd'hui.

Cet engagement fut longtemps sans conséquences. « Nous étions tous des décentralisateurs », se souvient Jean Puech (DL), qui siègeait au titre de départements, au point que le consensus a pu réduire les fractures partisans. « Nous étions tombés d'accord, ajoute-t-il, sur le fait que depuis les lois Defferre de 1982, il y avait eu une reprise en main de l'administration centrale. » M. Raffarin n'avait pas pour autant oublié la politique. Selon les membres de la commission du Parti socialiste, il fut « l'orchestrateur » du départ spectaculaire des élus de droite qui accusaient M. Mauroy d'être sorti de la neutralité et dénonçaient les décisions du ministre de l'économie

Laurent Fabius, en matière d'autonomie fiscale des collectivités. « Il a fait partie de ceux qui ont poussé à la rupture, accuse Christian Proust, qui siègeait au titre des personnalités qualifiées. C'est un décentralisateur à son heure », ironise ce chevronné.

« Raffarin était très chiraquien, affirme Jean-Claude Peyronnet (PS), le président du conseil général de la Haute-Vienne, qui représentait les départements. Il n'avait

### « Il a fait partie de ceux qui ont poussé à la rupture. C'est un décentralisateur à son heure »

CHRISTIAN PROUST

pas envie d'aider Jospin sur le dossier. » « Il est parti avant la fin pour éviter d'avoir à conclure », estime Martin Malvy (PS), qui représentait les petites villes. Le président de la région Ile-de-France Jean-Paul Huchon, indique que M. Raffarin avait justifié cette rupture au nom de l'Association des régions de France (ARF), « alors que les régions de gauche n'avaient pas été consultées ». M. Censi, l'un des rares membres de l'opposition de l'époque à avoir participé jusqu'au

bout aux travaux de la commission, déplore l'épisode. Et y voit « une difficulté typiquement franco-française », alors que tous les participants souhaitaient « donner plus de pouvoir au peuple ».

« Quinze jours auparavant, nous n'avions pas vu venir cet acte politique que fut le départ des représentants de la droite », assure Jean-Pierre Sueur (PS), qui était alors maire d'Orléans (Loiret). « C'est la seule fois, tempère M. Sueur, où Jean-Pierre Raffarin s'est inscrit dans une attitude oppositionnelle. Il avait jusque-là participé comme tout le monde. Cela ne m'empêche pas de penser que son projet est aujourd'hui en retrait par rapport à ce que proposait la commission Mauroy. »

Selon M. Huchon, « elle allait plus loin dans l'affirmation des transferts de compétence. Elle accordait une part prépondérante à l'autonomie fiscale, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui ». « La commission Mauroy ouvrait la voie à plus de réformes que l'actuel projet Raffarin, sans qu'il soit nécessaire de toucher à la Constitution », assure M. Peyronnet.

A l'inverse, M. Puech voit dans les propositions du premier ministre « une bonne manière de faire ». « Il faut agir en architecte, ajoute-t-il, et commencer par les fondations. En clair, l'adaptation de la Constitution. » De la commission Mauroy au projet de M. Raffarin, la division entre décentralisateurs reste vivace.

Pascal Ceaux

## FRANCE

# Les souverainistes de droite à la recherche d'une organisation et de nouveaux adhérents

Après leur échec aux élections législatives, ils sont dispersés, sans véritable stratégie politique. Certains espèrent pouvoir se saisir des élections européennes, en 2004, pour se reconstruire

MAIS que font les souverainistes de droite ? A peine les a-t-on entendus lors du référendum irlandais qui a donné le feu vert à l'élargissement de l'Europe, ou sur le projet de décentralisation. Il est vrai que, sur le premier thème, ils n'ont pas tous la même approche. S'ils prônent toujours une Europe de nations, certains, comme le député européen William Abitbol, craignent que cet élargissement ne « conduise à un chaos politique et une crise sociale ». D'autres, au contraire, comme Charles Pasqua, député européen et conseiller général des Hauts-de-Seine, ou Philippe de Villiers, député MPF, misent sur l'arrivée des pays de l'Est pour faire « reculer la pression fédéraliste ».

En ce qui concerne la décentralisation, seul M. de Villiers s'est véritablement exprimé pour mettre en garde contre « une Europe des régions » qui marquerait « la fin de la France ». M. Pasqua s'est contenté de fustiger la méthode en affirmant « qu'aucune réforme importante dans ce pays ne pourra être conduite par voie parlementaire ». Il a fait toutefois part de ses craintes d'assister à « l'éclatement du pays » avec l'arrivée de l'expérimentation.

Groggy par des expériences politiques malheureuses, au sein du RPR, du RPF, du Pôle républicain, laminés par les dernières élections, les souverainistes, éclatés, attendent les européennes et le débat sur la Constitution européenne pour retrouver une plate-forme.

► **William Abitbol et Florence Kuntz**, députés au Parlement européen, ont été de toutes les aventures. Séguinistes au sein du RPR jusqu'à ce que Philippe Séguin les « trahisse sur l'Europe », cheville ouvrière du RPF créé en 1999 par M. Pasqua et M. de Villiers, puis fer de lance du ralliement de personnalités de droite au Pôle répu-



**WILLIAM ABITBOL**  
Député européen  
(EDD)



**NICOLAS DUPONT-AIGNAN**  
Député (UMP)  
de l'Essonne



**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Député (UMP)  
des Hauts-de-Seine



**PHILIPPE DE VILLIERS**  
Député (NI) de la Vendée

PHOTOS AFP, ET MAXPPP

blicain de Jean-Pierre Chevènement, ils contemplent amèrement leurs échecs consécutifs. M. Abitbol attribue le fiasco des souverainistes à l'incapacité de « Pasqua, Villiers, Chevènement ou Séguin à transcender leur eurosceptisme dans leur existence politique. Pasqua et Villiers pensaient à leur conseil général, Chevènement avait son combat à gauche, quant à Séguin, c'est son caractère... ». Aujourd'hui membre de la Convention européenne, M. Abitbol se consacre à une lettre « Convention-France », qu'il vient de publier et à son site Internet sur l'Europe. S'il le peut – tout dépendra du mode de scrutin –, il constituera une liste aux européennes. Mais il n'est pas question pour lui d'intégrer l'UMP car il « s'agira, en 2004, de dire "non" au traité alors que Chirac et Raffarin diront "oui" ». Et créer un courant souverainiste au sein du grand parti de la droite reviendrait à « faire un courant proaméricain dans Al-Qaïda », lance-t-il. M<sup>me</sup> Kuntz estime pour sa part qu'il faut travailler « dans le cadre de la bipolarisation ». Conseillère régionale en Rhône-Alpes, elle est apparentée UMP mais constate que les anciens du RPR sont peu accueillants pour ceux qui, à

un certain moment, ont pu faire un autre choix.

► **Nicolas Dupont-Aignan**, premier à avoir quitté le navire RPF, en 2000, pour revenir dans le giron du RPR, a misé sur l'UMP où, à terme, il espère « créer un courant ». Candidat à la présidence de l'UMP, il parcourt les fédérations pour faire entendre sa voix non pas de « souverainiste », expression, à ses yeux, trop « ringardisée », mais de « gaulliste, démocrate et républicain ». Il espère toucher les anciens RPF et les eurosceptiques du RPR mais aussi tous ceux qui préféreraient un gouvernement plus à droite. « A force de courir après l'électorat centriste et libéral, on va ouvrir un boulevard au Front national », estime le député de l'Essonne.

► **Jean-Jacques Guillet**, qui, avec Jacques Myard, s'est éloigné du RPF pour rejoindre l'UMP, n'exclut pas de retrouver un jour M. Dupont-Aignan, mais juge pour le moment sa démarche « trop personnelle ». Il travaille à la création d'un club de réflexion de « façon à répondre à l'appel du président de la République qui a souhaité que le gaullisme demeure au sein de l'UMP ». Il ne cache pas qu'à ter-

me, « l'intérêt général est de voir un courant souverainiste s'exprimer face au FN ».

► **Philippe de Villiers**, qui fut le vice-président du RPF avant sa séparation fracassante avec M. Pasqua, n'a pas de mots assez durs pour l'UMP. Il s'agit pour lui d'un « parti de godillots », « centriste, centraliste et eurofédéraliste ». Il siège donc parmi les non-inscrits et attend que les déçus de l'UMP le rejoignent son parti, le MPF. Des proches expliquent que Jean-Pierre Raffarin le ménage, pour faire contrepois au FN mais aussi affaiblir un courant souverainiste au sein de l'UMP.

► **M. Pasqua** seul, ou quasiment, sur son bateau RPF, regarde ses derniers élus le quitter. Il y a quelques jours, une fidèle, Isabelle Caullery, député européen, a annoncé qu'elle rejoignait l'UMP avec d'autres élus. Il parle de « réorganiser le mouvement avec des jeunes convaincus » mais explique aussi que le RPF ne présentera pas de candidats aux élections nationales et estime que M. Chirac sera un bon candidat à l'élection présidentielle de 2007...

Christiane Chombeau

## A Dieppe, la majorité de droite se déchire sur fond de querelles à l'UMP

Le maire démissionnaire tente un retour

LE CONSEIL MUNICIPAL de Dieppe (Seine-Maritime) doit procéder, dimanche 3 novembre, à l'élection du maire et de ses onze adjoints. Il s'agira de pourvoir un fauteuil que son titulaire, Edouard Leveau, député UMP de la 11<sup>e</sup> circonscription de la Seine-Maritime, a remis en jeu, à la suite de la défaite de son épouse, Annick, lors d'un scrutin partiel dans le canton de Dieppe-Ouest, le 13 octobre.

Le renouvellement de l'équipe municipale de Dieppe sera à haut risque pour la droite. Alors qu'elle allait de succès en succès depuis le printemps 2001, d'abord en faisant chuter la municipalité sortante emmenée par le communiste Christian Cuvilliez, puis en battant ce dernier aux élections législatives de juin, la majorité s'est empiétrée dans les querelles de personnes, dont M. Leveau et son épouse sont devenus les cibles principales. M. Leveau, grognard du RPR, qu'il contrôlait sans partage dans la région dieppoise, irritait depuis plusieurs années les militants de l'UDF mais aussi des jeunes chiraquiens. Conseiller général depuis 1989, député de 1993 à 1997, il avait pu, jusqu'ici, contrer ses adversaires avec le soutien actif de son épouse, très influente au sein du RPR local.

L'élection cantonale partielle organisée à Dieppe après la démission de M. Leveau, frappé par la

règle sur le cumul des mandats, a provoqué une fronde ouverte au sein de l'UMP contre l'investiture de M<sup>me</sup> Leveau.

### « PRÉPARER L'AVENIR »

De son côté, un adjoint UDF, Patrick Hoornaert, s'est porté candidat « pour préparer l'avenir ». Dans une ambiance délétère, le Parti communiste a réussi à rebondir en distanciant le PS au premier tour et en battant sèchement la droite au second, avec 53 % des voix.

Directement tenu responsable de cette défaite par huit de ses onze adjoints – UMP ou UDF –, M. Leveau a choisi la manière forte en démissionnant, et en menaçant de porter plainte contre des élus accusés de vouloir « spolier la ville ». Il reste cependant disposé à conduire une équipe municipale remaniée, « si on me le demande », précise-t-il.

L'opposition qui se dessine au sein du conseil municipal sera emmenée par M. Hoornaert, soucieux, pour l'instant, de cultiver l'image d'un homme de consensus à droite. A gauche, M. Cuvilliez appelle à de nouvelles élections mais se gardera, dimanche, de prendre part à la querelle interne à la droite.

Etienne Banzet

## Légère baisse de popularité pour Jacques Chirac

LA COTE de confiance du président Jacques Chirac est en baisse d'un point en novembre par rapport à octobre, tandis que celle du premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, est stable, selon le baromètre Sofres, paru samedi 2 novembre dans *Le Figaro Magazine*. 49 % des Français, contre 50 % en octobre, font confiance au chef de l'Etat « pour résoudre les problèmes qui se posent en France actuellement », 48 % (stable) ne lui font pas confiance, 3 % étant sans opinion. En ce qui concerne le chef du gouvernement, 56 % des personnes interrogées lui font confiance, comme il y a un mois, 37 % ne lui font pas confiance (+2) et 7 % sont sans opinion. Le sondage a été réalisé les 23 et 24 octobre auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes adultes, interrogées en face à face.

La « lutte contre la violence et la criminalité » – pour 44 % des sondés – et la lutte contre le chômage – pour 33 % – viennent en tête des attentes prioritaires à l'égard du gouvernement, loin devant le maintien de la « paix sociale » (10 %), la lutte contre la hausse des prix (8 %) et le maintien du pouvoir d'achat (5 %). Interrogés sur le climat social, 72 % des Français estiment qu'il y aura « dans les deux ou trois mois à venir beaucoup de conflits sociaux ». Ils sont 78 % à juger inefficace la lutte du gouvernement contre le chômage.

### DÉPÊCHES

■ **SÉCURITÉ SOCIALE** : Jacques Barrot, président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, a estimé, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, que ses propos sur la Sécurité sociale « ont fait l'objet de caricatures qui s'inscrivent dans une campagne de désinformation engagée par le Parti socialiste ». M. Barrot avait déclaré, mercredi 30 octobre à l'Assemblée, que l'assurance-maladie devait distinguer « petits risques et gros risques » et que la couverture universelle obligatoire devait se concentrer sur les seconds. Les syndicats ont dénoncé la menace d'une « Sécu à deux vitesses ». M. Barrot précise que pour « consolider notre Sécurité sociale maladie », il faut « permettre à tous d'accéder à une assurance complémentaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ». Parallèlement, Bernard Accoyer, premier vice-président du groupe UMP à l'Assemblée, a précisé « que ni Jacques Barrot ni les députés UMP n'ont l'intention de restreindre la couverture maladie par la Sécurité sociale ».

■ **SANTÉ** : Les dentistes, par la voix de Jacques Reignault, président de la Fédération nationale des syndicats dentaires (CNSD), ont demandé, vendredi

## ADMISSIONS DIRECTES

### ► Sur DEUG, DUT, BTS :

• Concours "Profils"  
"Tremplin", "Passerelle"

### ► Sur Licence :

• Sciences Po (Attention : examen courant mars)  
• Ecoles de journalisme  
• HEC-ESCP-EAP, EM Lyon, concours "Tremplin", "Profils", "Passerelle",

### ► Sur Maîtrise :

• ESSEC,  
• CRFPA-ENM,  
• DECF-DESCF

## IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame  
75004 Paris 01 43 25 63 30

Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

## Pour la revue « Comprendre », les hommes politiques ne doivent plus se considérer comme le cœur de la société

**BIBLIOGRAPHIE**  
**Comprendre :**  
**« Les hommes politiques »**  
n° 3/2002. PUF. 23 €.

L'HOMME politique appartient-il à la catégorie des espèces menacées ? Peut-être, s'alarme *Comprendre*, une revue interdisciplinaire qui convie philosophes, chercheurs en sciences sociales et témoins (dont le caricaturiste du *Nouvel Observateur*, Wiaz) à réfléchir sur ce thème. L'abstention massive, la disparition d'un électeur aux réactions prévisibles, le rôle controversé joué par les médias, en particulier par la télévision, la corruption n'ont-ils pas sans retour dévalorisé cette fonction ?

Quelques acteurs se livrent à une réflexion critique. Michel Rocard évoque sa propre expérience, et déplore le temps perdu par un premier ministre en représentation et en visites protocolaires inutiles. Il décrit l'importance de la culture du rapport – filtre technocratique du réel – et la propagation de l'inculture chez les politiques quand tout accès aux « stocks du savoir » (les

livres ou les revues) est perdu, fautive de temps. Il évoque également la difficulté de gouverner sous le regard des médias. « A l'occasion de toute mesure, la presse et l'opinion à travers elle attendent du spectaculaire, et le spectaculaire disconvient à la vie sociale », déplore-t-il.

Olivier Duhamel et Daniel Cohn-Bendit regrettent la faible prise en compte de la dimension européenne de l'homme politique et l'instrumentalisation de la politique extérieure à des fins exclusives de politique française. En revanche, il reste réservé sur une « européanisation des comportements politiques ».

Il s'inquiète, ailleurs, de la place grandissante du fait divers dans l'information, dans les journaux télévisés devenus par ailleurs une instance de légitimation. De même, le philosophe Marcel Gauchet fustige-t-il un « système d'information » oscillant, à ses yeux, entre le spectacle et un « gauchisme obsole ». La disparition des vocations politiques est, selon lui, moins à craindre que l'amoinissement de la qualité de celles-ci.

Parmi les remèdes au « discrédit » de l'homme politique, que constatent à l'envi les uns et les

autres, le constitutionnaliste Guy Carcassonne propose de lutter drastiquement contre le cumul des mandats. Il appelle à sa suppression, si nécessaire « au marteau piqueur », quitte à « brûler une cartouche référendaire précieuse » !

### « CASTE PRIVILÉGIÉE »

D'autres contributions tentent de rapporter la perte de prestige et d'emprise de l'homme politique à l'inéluctable « sécularisation » de sa fonction. Reprenant les catégories forgées par l'un des fondateurs allemands de la sociologie, Max Weber, Pierre-Henri Tavoillot et Evelyne Pisier, qui ont dirigé le dossier, suggèrent que des trois sources de l'autorité – le sacré, le passé ou le métier –, seule la dernière semble acceptable à un monde démocratique. Pourtant c'est précisément la professionnalisation du politique, avec sa dérive oligarchique, qui semble aujourd'hui en crise : « La classe politique est dénoncée aujourd'hui dans les mêmes termes que ceux dont usait Sieyès contre la noblesse : une caste privilégiée, parasite et impuisante ».

En écho, le philosophe Alain Renaut montre que l'âge démocrate

semble conduire à l'épuisement de deux figures : celle du grand homme, dont le général de Gaulle représentait peut-être la dernière incarnation, mais également celle de l'« expert ». « Plutôt que de confisquer la souveraineté délaissée par les individus atomisés plus soucieux de cultiver leur bonheur privé que de creuser leurs droits de citoyens », « l'homme politique postmoderne » doit se concevoir comme un meneur de jeu chargé de structurer la discussion politique. « Une sorte d'animation réflexive de la vie publique » dont il n'occupe plus le centre, soutient Marcel Gauchet.

En revanche, pour Luc Ferry, la mise au rancart des messianismes séculiers du XX<sup>e</sup> siècle n'implique pas que l'on renonce à « réenchâter » la politique. Ne peut-on espérer mieux des « passions démocratiques » ? Il propose d'articuler à nouveau la sphère publique sur la sphère privée. A partir de « l'intérêt pour le sort des enfants », suggère-t-il à l'illustration celui qui est entre-temps devenu ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Nicolas Weill

## Une animatrice de l'Apeis dénonce le « sexisme » des manifestants d'EDF

C'EST une lettre peu banale que Malika Zediri, une des animatrices de l'association de chômeurs Apeis, vient d'adresser à trois confédérations syndicales – CFDT, CGT et FO. Un « retour sur manif » plutôt amer à propos du défilé des électriciens et gaziers qui avait réuni, le 3 octobre, plusieurs dizaines de milliers de personnes dans la capitale. « Je voudrais me faire l'écho de comportements ou déclarations entendues ce jour-là », écrit-elle en préambule aux dirigeants syndicaux destinataires de son courrier.

Dans sa lettre, elle annonce être allée, elle aussi, manifester avec une trentaine de membres de son association. « Les services publics, dans les associations de chômeurs, nous savons à quel point nous en avons besoin et nous savons aussi à quel point ils pourraient être améliorés », explique-t-elle. « Nous étions beaucoup de femmes, de jeunes filles maghrébines,

nous étions gaies, puis la manif est passée », poursuit M<sup>me</sup> Zediri. Avec la CFDT, indique-t-elle, nous avons eu peu de contacts ou des contacts « franchement hostiles ». Puis vient FO. « Cela a été méprisant du début jusqu'à la fin, à tel point que cela a failli dégénérer plusieurs fois », souligne-t-elle. Et d'évoquer « ce militant couvert de badges qui m'a pris par l'épaule dans un geste paternaliste pour me dire : Le boulot, cela se mérite, apprends donc à te lever à 4 heures du matin ». Et de citer cet autre militant FO qui interpelle une jeune femme chômeuse de l'Apeis : « Avec la paire de nibards que tu as, tu devrais quand même trouver des gosses à garder ».

Quand la CGT est passée, ajoute M<sup>me</sup> Zediri, une partie des troupes avait déjà « arrosé » largement la manif et un cran supplémentaire a été franchi. « On a eu droit alors à un festival d'interpellations du type "je t'achète ton

canard si tu sucres", ou encore "je le prends si tu couches". C'est à ce moment-là, indique-t-elle, qu'une « jeune copine qui faisait sa première manif a éclaté en sanglots ». M<sup>me</sup> Zediri, habitué des défilés syndicaux, constate : « C'est la première fois que je vois cela. Dans certains cortèges, il y avait un côté "on est en java, c'est normal donc de se conduire comme cela" ». Et elle interpelle les centrales dans son courrier : « Quelle différence entre ce que nous avons entendu pendant cette manif et le jeune qui entreprend dans les mêmes termes les nanas au bas de sa cage d'escalier ? » « C'était une belle manif, conclut-elle, mais au final, il nous est resté comme une drôle d'impression, nous avons trouvé du mépris, des insultes, du sexisme. On s'est senties véritablement agressées. »

Caroline Monnot

# SOCIÉTÉ

## VIOLENCE

Le gouvernement s'apprête à **RÉFORMER EN PROFONDEUR** le traitement des infractions routières. Alors que des millions de Français devaient prendre le volant, samedi 2 novembre, à l'occasion du week-

end de la Toussaint, traditionnellement l'un des plus meurtriers, **Le Monde** détaille **LES MESURES** actuellement à l'étude, qui devraient être officialisées lors du comité interministériel de la sécurité routière, le

12 décembre. Les contrôles seront multipliés, avec le déploiement de nouveaux radars. Mais, surtout, les automobilistes flashés devraient être **AUTOMATIQUEMENT PUNIS**, sans passer devant le tribunal.

Pour contester l'infraction, le contrevenant devra d'abord acquiescer son amende. Les nouveaux conducteurs devront passer une **PÉRIODE PROBATOIRE** d'un an ou deux avant d'obtenir le permis définitif.

# Sécurité routière : multiplier les contrôles, automatiser les sanctions

Le gouvernement annoncera, le 12 décembre, son plan de lutte contre la violence sur les routes, mais les pistes sont déjà largement dessinées. La chaîne de traitement des infractions devrait être bouleversée avec la suppression du passage devant le tribunal de police pour les contraventions

**LES CONTRÔLES RADARS**, sur les routes de France, sont trop rares. « *Le risque est perçu comme aléatoire* », estime même Nicolas Sarkozy. Le gouvernement entend donc multiplier les contrôles, les automatiser dans les plus brefs délais. C'est, à ses yeux, l'un des meilleurs leviers pour influencer le comportement des chauffards et servir la « *grande cause nationale* » décrétée par le président Jacques Chirac. Mais multiplier les procès-verbaux, c'est submerger les tribunaux, qui croulent déjà sous le contentieux routier. Le gouvernement s'apprête donc à réformer tout un pan du traitement des infractions au code de la route. Il envisage notamment de supprimer le passage devant le tribunal pour les contraventions, comme l'annonçait le magazine *Auto-Plus* dans son édition du 22 octobre. Une petite révolution dont l'idée traînait depuis un moment dans les tiroirs de la délégation interministérielle à la sécurité routière.

Aujourd'hui, la probabilité de subir un contrôle reste mince. En 2000 (derniers chiffres disponibles), la quantité d'infractions recensées avait même diminué. Ainsi, pour un million de kilomètres parcourus en excès de vitesse (de plus de 10 km/h au-dessus de l'allure autorisée), seulement sept procès-verbaux ont été dressés à des automobilistes. Ensuite, avec les « pistons » et les divers recours, nombre de contreve-

nants ne sortent pas un centime de leur poche. Personne ne connaît le taux exact de recouvrement des amendes, ni à Bercy ni au ministère des transports. L'administration sait seulement que la moitié des points censés être retirés des permis ne le sont jamais. « *Il faut en finir* », crie-t-on dans les ministères concernés. Sinon, les forces de l'ordre ne dissuadent plus personne.

### CONTENTIEUX PLUS ÉGALITAIRE

Première étape, donc, resserrer les mailles du filet, systématiser les contrôles. Le gouvernement voudrait être rapidement en mesure de généraliser les radars automatiques, qui peuvent photographier les fautes sans aucune intervention humaine. Des expériences sont menées, notamment dans le tunnel du Mont-Blanc, où les infractions repérées sont transmises numériquement au PC de gendarmerie. Deux mille fautes peuvent y être relevées en quelques heures. Dans le budget 2003, 4 millions d'euros seront affectés à ces expérimentations, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 2002. Le ministère de l'intérieur a poussé pour accélérer le mouvement. Mais, devant l'ampleur de la tâche, la chancellerie grince des dents.

« *Je me permets simplement de relever les conséquences de cette évolution pour le ministère de la justice*, avait déclaré Dominique Perben, lors des états généraux de la sécurité routière, le 17 septembre. Nous



BEP/ LA MONTAGNE

A Aydat, dans le Puy-de-Dôme, trois personnes ont été tuées, le 16 octobre, sur la RN 89. En 2001, 7 720 personnes sont mortes et près de 154 000 ont été blessées dans des accidents sur les routes françaises. Pour enrayer cette hécatombe, le gouvernement veut renforcer la répression des délinquants du volant.

devons mettre en place des dispositifs qui permettent, pour le plus grand nombre, d'éviter le jugement, sans quoi nous risquons un blocage du système. » « *Il me semble que l'opinion publique est prête à le comprendre. (...) Il faut trouver un équilibre différent entre la protection des libertés, d'une part, et la protection de la vie, d'autre part* », avait-il ajouté.

Ses services, pressés par les autres ministères, travaillent donc à des évolutions juridiques qui permettraient de supprimer le passage devant les tribunaux de police pour les contrevenants. Finies les tenta-

tives d'attendrissement des magistrats : les amendes devraient être au forfait. A chaque infraction, son unique peine. Ce système d'amende forfaitaire existe déjà pour les contraventions de première classe (notamment pour le stationnement gênant ou les petits excès de vitesse). Mais le gouvernement souhaiterait l'étendre à l'ensemble du barème, y compris pour les très grands excès de vitesse. Le contentieux routier serait traité plus vite. Un bon point, selon les promoteurs de la réforme : « *La rapidité de la sanction participe de la dissuasion*. » Le

contentieux apparaîtrait aussi plus égalitaire : « *Finies les indulgences*. »

### SUPPRIMER LES INDULGENCES

« *Que devient l'impératif de personnalisation des peines ?*, demande un proche du dossier. *Les juges ont justement pour rôle d'adapter la sanction en fonction d'un contexte. Et plus les peines encourues sont importantes, plus cette exigence doit être présente*. » Aujourd'hui, les magistrats délivrent par exemple des « permis blancs », ces autorisations de conduite sous condition, qui permettent à des automobilis-

### TROIS QUESTIONS À... PIERRE PÉLISSIER

**1 Vous êtes magistrat et auteur d'un rapport sur la réforme du contentieux des contraventions, remis en juillet au Conseil national de la sécurité routière. Qu'avez-vous proposé ?**

Il faut partir du constat que les tribunaux de police sont encombrés. Or la volonté de multiplier les contrôles et de les automatiser va entraîner, au moins dans un premier temps, une augmentation du contentieux routier. Il faut donc réformer les procédures actuelles. Elles doivent être plus simples et plus rapides, décourager les recours dilatoires. Je proposais donc de « forfaitiser » l'ensemble des contraventions au code de la route. C'est-à-dire de supprimer le passage devant les tribunaux, non plus seulement pour les contraventions de première classe, comme c'est déjà le cas, mais pour toutes, jusqu'à la cinquième, y compris dans les cas de grand excès de vitesse. Le contrevenant recevrait, sur le bord de la route ou par La Poste, une lettre fixant le montant de son amende. Cette réforme devrait s'accompagner de la disparition de la suspension judiciaire du permis. A condition que les préfets gardent la possibilité de retirer le papier rose et que le système du permis à points gagne en efficacité.

**2 Les Français sont attachés au passage devant les tribunaux, parce qu'ils ont le sentiment de pouvoir y plaider leur cause...**

Il faut garder la possibilité d'engager un recours devant les tribunaux. Mais si on automatise la chaîne des contrôles et des sanctions, le système deviendra plus égalitaire pour les conducteurs. Les indulgences ne seront quasiment plus possibles. Le sentiment d'injustice, très présent aujourd'hui, devrait diminuer. Il faut de la pédagogie pour présenter une telle réforme, afin qu'elle ne soit pas perçue comme un moyen de simplement mieux recouvrer les amendes.

**3 Dans le passé, l'idée a été avancée par la chancellerie de dépenaliser le contentieux routier, pour désengorger les tribunaux de police. Est-ce pertinent ?**

Cela permettrait à ces derniers de mieux faire face aux autres infractions. Mais cela reviendrait aussi à transférer le contentieux routier vers les juridictions administratives.

Propos recueillis par M. Ma.

## Un permis probatoire pour contraindre « les novices » à la prudence

**LES DÉPUTÉS** de droite comme de gauche le réclament. Les associations de victimes aussi. Gilles de Robien, ministre des transports, a donc fait l'unanimité parmi les acteurs de la lutte contre l'insécurité routière en se prononçant, le 29 octobre, pour la création d'un permis probatoire. Le permis resterait provisoire durant un an ou deux après l'examen et ne deviendrait définitif que chez les conducteurs irréprochables. La réforme devrait être annoncée lors du comité interministériel de la Sécurité routière du 12 décembre.

La décision n'est pas facile à présenter : « *Il ne faut pas qu'on nous accuse d'avancer des mesures anti-jeunes* », explique-t-on au ministère. Lorsqu'il s'est exprimé sur le sujet, sur RMC, M. de Robien a soigneusement évité le mot « *jeunes* ». Son entourage s'applique à parler de « *novices* ». Et rappelle que des spécificités existent déjà pour ce public : le A sur le capot et des limitations de vitesse minorées. La cible est pourtant claire : les 18-24 ans. En 2001, ils avaient deux fois plus de risques de mourir sur les routes de France que les 25-44 ans. « *Quand on a le permis, on n'a pas toujours le sens de l'équilibre, des distances de freinage, on se laisse embarquer par la vitesse* », a déclaré le ministre. Il faut donc contraindre les inexpérimentés à la prudence.

Les modalités de ce nouveau permis restent à définir. Quel délai ? Quelles sanctions pour les

infractions commises pendant la période probatoire ? Faut-il repasser un examen avant l'attribution définitive ? Lors du Conseil national de sécurité routière du 11 juillet, les idées de l'Enserre (Ecole nationale de sécurité routière et de recherches) ont été présentées : donner six points au conducteur lorsqu'il réussit l'examen du permis et ne porter ce capital à douze points (le maximum aujourd'hui) que s'il ne commet aucune infraction pendant sa période probatoire. En cas de faute, le sablier est retourné, l'attente reprend à zéro. Un délai de deux ou trois ans a été suggéré. Mais le ministre semble pencher pour une période plus courte.

### « EXCELLENT MOYEN DE RESPONSABILISER »

« *Nous sommes très favorables à ce type de formule*, déclare Pierre Gustin, délégué général de l'association La Prévention routière. *Le permis probatoire existe déjà en Allemagne ou en Suède, où il a fait diminuer le nombre de victimes chez les jeunes conducteurs. C'est un excellent moyen de les responsabiliser*. » A condition, pense-t-il, que la période d'essai s'étale sur deux ans, pas moins. La Ligue contre la violence routière insiste sur la nécessité de ne pas accompagner cette réforme d'un allongement de la formation initiale ni d'une complexification de l'épreuve. « *Je perçois cette tentative*, déclare Geneviève Jurgens-

présidente de la Ligue. *Certains auraient tout à y gagner*. » Auto-écoles, sous-entendu. « *Mais l'important, c'est de mieux encadrer les jeunes dans les mois qui suivent l'examen, afin que celui-ci reste ouvert au plus grand nombre*. »

« *C'est encourageant*, estime la porte-parole de la Route des jeunes, Caroline Contencin, reçue à la mi-octobre par M. de Robien. *Mais on reste prudent. On ne veut pas qu'au nouveau permis s'ajoute un paquet de mesures spécifiques aux jeunes*. » Des voix s'élèvent, par exemple, pour réclamer que les grosses cylindrées soient interdites aux novices. L'idée est née en août, à la suite d'un accident provoqué par un homme de 19 ans dans les rues de Talange (Moselle) : le chauffard avait perdu le contrôle de sa puissante BMW, tuant trois adolescents. Lors des états généraux de la Sécurité routière, le 17 septembre, la proposition a été relayée. Pour les motards, une mesure similaire existe déjà : un jeune de moins de 21 ans, durant ses deux premières années de permis, n'a pas le droit d'enfourcher une moto de plus de 35 chevaux. Le gouvernement s'est donc penché avec intérêt sur la question. Aujourd'hui, dans les ministères, l'idée semble devoir être écartée, « *compte tenu des difficultés juridiques et de l'opinion publique* ». »

M. Ma.

## « Il faut que les gens aient l'impression qu'il y a du bleu sur les bas-côtés »

En Maine-et-Loire, 125 gendarmes quadrillent les petites routes, où se produisent la majorité des accidents mortels

**LE DERNIER MORT**, c'était là, dans le mur, en plein cœur de son village. Une route qu'il connaissait sur le bout des doigts. Il a simplement oublié sa ceinture et un vi-

### REPORTAGE

**Le département a vécu une forte fièvre : « 65 % de tués en plus de 2000 à 2001 »**

rage. « *C'était le soixante-septième de l'année* », calcule le lieutenant-colonel Philippe Cuesney, patron de l'escadron de sécurité routière de Maine-et-Loire. Sous ses ordres, 125 gendarmes. Son objectif : « *Que les gens aient l'impression qu'il y a de plus en plus de bleu sur les bas-côtés*. » Dans son bureau, il affiche une carte avec des axes noirs et rouges, accidentogènes. C'est là qu'il veut cibler ses actions, concentrer ses divisions.

Récemment, le département a subi « *une forte fièvre* », estime le lieutenant : « *65 % de tués supplémentaires entre 2000 et 2001. Probablement l'effet amnésie* », précise-t-il. Il rejoint deux de ses motards, postés sur la D 52. Encombrée par les camions, la départementale affiche un lourd tableau de chasse. « *C'est sur nos petites routes que l'on recense le plus d'accidents, et les plus graves, rappelle-t-il. Sur les autoroutes de Maine-et-Loire, j'en ai compté seulement quatre l'an passé*. » Droits dans leurs bottes, sur un talus en pleine ligne droite, les deux gendarmes lorgnent dans leurs jumelles Eurolaser. Faible marge d'erreur, 700 mètres de portée : les Eurolaser sont le fleuron de l'escadron. L'adjudant Ardisson vise les plaques d'immatriculation, sans chercher à se camoufler. « *On privilégie la visibilité*, explique le lieutenant Cuesney. *Il faut montrer les gendarmes pour imposer le sentiment d'une grosse probabilité de contrôle*. » L'escadron avance bien quelques véhicules banalisés avec radars embarqués, mais ce n'est pas la priorité.

L'adjudant saute sur la chaussée, pistolet et lacrymo à la ceinture, embout pour alcootests autour du cou. 96 km/h enregistrés, 91 km/h retenus. C'est 20 de trop. Le conducteur « *est en plein boulot* », portable dans la poche. « *Et quand on bosse, c'est le pied au plancher*. » Son entreprise de bois de chauffage « *turbine* » juste à côté, « *il pourrait presque conduire sans regarder* ». 90 euros, deux points en moins. En zone gendarmerie, 83 % des accidents mortels impliquent des résidents du département. La moitié sont causés par la vitesse. Depuis la rentrée, le parquet d'Angers propose des stages avec des associations de prévention. « *Ça vous permet de récupérer vos points* », explique le gendarme. La journée de stage est imposée, le plus souvent en pleine semaine. « *Faut être chômeur, quoi, pour signer* », souligne le conducteur.

Ce jour-là, pas un permis retiré. « *On fait cent rétentions par mois en moyenne* », déclare le lieutenant Cuesney. Ils sont annoncés dans des encarts, sur les pages de la pres-

se locale. « *Que les gens sachent qu'on quadrille le secteur* », précise-t-il. Ses hommes peuvent saisir des détecteurs de radar. « *A supposer qu'on les repère, dissimulés dans les poches ou sous les tableaux de bord* », raconte un gendarme. 450 euros à l'achat en moyenne, donc réservés aux gros rouleurs.

### « C'EST MOI QUI PAIE, HEIN ? »

Au péage de Corzé, les gendarmes filtrent les poids lourds. Patrice Dunouau parle avec le chauffeur belge d'un 44 tonnes, qui l'arrose de flamand, avant d'avouer qu'il parle français. Dans les mains du fonctionnaire, les disques sortis de la « boîte noire », le chronotachygraphe, qui enregistre les vitesses, les kilomètres parcourus et les temps de conduite. Selon la législation européenne, les chauffeurs peuvent rouler quatre fois neuf heures, puis deux fois dix heures dans la semaine. Avec des temps de repos imposés. « *Tas conduit quarante minutes de trop, là* », remarque Patrice Dunouau. Le barème des amendes exige

tes sous le coup d'une suspension de continuer à travailler. Cette indulgence serait logiquement supprimée. Des évolutions qui pourraient s'avérer difficiles à avaler pour certains administrés.

Les conducteurs garderaient un droit de recours devant un tribunal. Une condition indispensable pour que la Cour européenne des droits de l'homme ne dénonce pas la réforme. Pour décourager les contestations abusives, l'automobiliste ne pourrait intenter un recours qu'après s'être acquitté de son amende. Son argent lui serait reversé en cas de victoire devant un tribunal.

Dans les différents ministères, on tient à rappeler que « *le gouvernement n'en est encore qu'au stade de la réflexion et de la concertation* ». Mais l'esprit de la réforme pourrait être explicité dès le comité interministériel de la sécurité routière du 12 décembre, qui réunira, sous l'égide de Jean-Pierre Raffarin, tous les ministères concernés. Certaines de ces mesures, qui supposent des modifications du code de la route et du code de procédure pénale, relèvent du simple règlement ; d'autres doivent faire l'objet d'un projet de loi. La mise en œuvre de l'ensemble du dispositif (automatisation des contrôles et des sanctions) ne peut guère être envisagée avant, au mieux, l'année 2004.

Mathilde Mathieu

### Faut-il abaisser la limite des 0,5 g/l ?

0,5 gramme d'alcool par litre de sang : au volant, c'est encore trop, selon Jean-François Mattei. Le 24 octobre sur France 2, le ministre de la santé s'est prononcé pour une baisse de l'alcoolémie autorisée. Cet avis se heurte à la position du ministre des transports. Le 29 octobre, Gilles de Robien a reçu le député Philippe Martin (UMP), président de l'Association nationale des élus du vin, forte d'une centaine de parlementaires attentifs aux intérêts de la filière viticole. Inquiet des « *rumeurs qui couraient sur une diminution des taux* », M. Martin « *s'est senti dans l'obligation de monter au créneau* ». Il est sorti du rendez-vous rassuré. Au ministère des transports, on explique qu'« *il faut déjà faire appliquer l'existant* ». Nombre d'associations de victimes défendent également le statu quo. La présidente de la Ligue contre la violence routière, Geneviève Jurgens, a trouvé l'intervention du ministre de la santé « *inappropriée* ». « *Faire de telles déclarations, aussi utopiques, montre le niveau de sous-culture, en France, en matière de sécurité routière*. »

M. Ma.

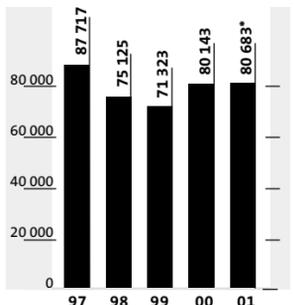
## La trêve hivernale offre un répit aux locataires après une année marquée par la hausse des expulsions

Du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars, les ménages ne pourront pas être contraints de quitter leur logement. En dépit d'une loi censée les protéger, les personnes expulsées sont sans cesse plus nombreuses

**UN RÉPIT** de quatre mois et demi. Depuis vendredi 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'à la mi-mars, les personnes sous le coup d'un jugement d'expulsion ne peuvent pas être évicées de leur habitation par la police. Au moment même où s'ouvre la « trêve hivernale » (à Paris, elle avait démarré quinze jours plus tôt et se terminera fin mars), les dernières statistiques produites par les ministères de l'intérieur et de la justice montrent des évolutions préoccupantes. Jugements d'expulsion, commandements à quitter les lieux, interventions de la force publique... Tous les indicateurs sont à la hausse sur l'année 2001. Certes, le nombre de décisions judiciaires qui ordonnent le départ de locataires pour impayés de loyers s'est presque stabilisé, après avoir fortement progressé entre 1999 et 2000 (+ 12,3 %). Et les autres variables ont augmenté, l'an passé, à un rythme moins soutenu que l'année précédente. Il n'empêche : pour les locataires en difficulté, le paysage reste sombre. « C'est un peu désespérant », commente Patrick Doutreligne, de la Fondation Abbé-Pierre (FAP). Les dispositions mises en place il y a quatre ans pour prévenir les expulsions locatives n'ont pas pro-

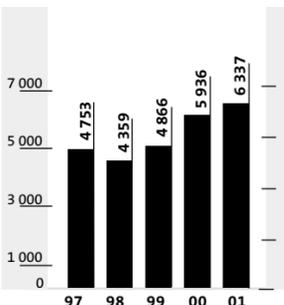
### LA REPRISE DES EXPULSIONS

Nombre de décisions de justice prononçant l'expulsion



\* chiffre provisoire Source : ministère de la justice

Nombre d'interventions effectives de la force publique



Source : ministère de l'intérieur

publiques au logement (SDAPL) ou aux caisses d'allocations familiales (CAF) pour chercher une solution amiable avec le ménage qui ne paye plus ses loyers. Un « plan d'apurement de la dette » peut être mis en place, éventuellement avec le concours du Fonds de solidarité logement (FSL) – une instance qui accorde des aides pour régler des impayés, des dépôts de garantie, etc. En outre, le préfet doit être informé des procès

ciers pour résorber sa dette. Le tribunal peut alors lui accorder jusqu'à vingt-quatre mois de délai.

### FILETS DE PROTECTION

Malgré tous ces filets de protection, le nombre de locataires évicés s'est accru. Pourtant, quand les « acteurs » se mobilisent (huissiers, CAF, services de l'Etat, bailleurs sociaux et privés, élus, associations...), leur action porte ses fruits. A Nantes, raconte une magistrate, la justice avait proposé en 1998 aux bailleurs sociaux d'instaurer une « conciliation préalable » pour les familles qui commencent à perdre pied. « Dès les premiers impayés, le juge les convoquait pour étudier leur situation », rapporte-t-elle. Contact était pris avec les assistantes sociales pour retisser des liens. Du coup, le nombre d'actions en référé pour obtenir l'expulsion des locataires a diminué. Le travail en réseau s'est renforcé, ajoute-t-elle, après la promulgation de la loi et la mise en place des enquêtes sociales.

Celles-ci sont appréciées par beaucoup de magistrats. « Elles sont très utiles pour appréhender les problèmes des locataires », dit Fabrice Vert, juge au tribunal d'instance du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Cela nous permet de rendre une justice qui n'est pas confinée dans son bunker. Sur la capitale, les décisions d'expulsion pour impayés de loyers ont d'ailleurs fortement baissé : 4 498 l'an passé contre 5 359 en 2000. La charte de prévention des expulsions, signée en juin 2001 par la Ville, l'Etat, les

bailleurs et bien d'autres « partenaires », a peut-être contribué à cette évolution.

Mais une telle mobilisation n'est pas la règle. Le dernier rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées faisait état, en octobre 2001, de « blocages consécutifs » ou même de « refus d'adapter les dispositifs » dans plusieurs départements. De plus, « les SDAPL sont engorgées, faute de moyens suffisants », souligne une étude commandée par le ministère du logement et publiée en mai. Du coup, il est rare qu'un étalement de la dette soit négocié avant l'audience au tribunal ; parfois, le juge a même déjà rendu sa décision « quand le dossier passe en commission SDAPL »...

Par ailleurs, les « plans d'apurement » mis en place par les tribunaux échouent fréquemment. Pourquoi ? Parce que dès le premier impayé, le bail peut être résilié, rappelle Patrick Doutreligne. Le risque est, bien sûr, plus élevé quand le ménage cumule les handicaps : ressources faibles, précarité professionnelle, vie familiale déstructurée. « Nous nous battons pour obtenir des délais au moment de l'audience, mais si les locataires ne bénéficient pas d'un accompagnement social après le jugement, ils rechutent souvent », enchaine Pascal Robin, de la Confédération générale du logement. Dans ces cas-là, la procédure d'expulsion reprend au pas de charge, surtout quand il s'agit de bailleurs privés. Ces derniers semblent « aller plus souvent et plus vite (...) à l'expulsion effective », signale l'étude du ministère du logement. Le Haut Comité avait constaté, dans son dernier rapport, « une radicalisation de l'attitude des bailleurs face aux nouvelles protections de la loi ».

Alexandre Rabot, qui a tenu, à Lyon, une permanence d'accueil pour des ménages menacés d'expulsion, résume les effets de la loi de 1998. « Quand les acteurs se mobilisent, on obtient des résultats pour les publics qui traversent des difficultés passagères, analyse-t-il. Sinon, la situation est plus délicate qu'avant la loi. L'accès au logement s'est durci et les bailleurs mettent les bouchées doubles pour obtenir le départ des locataires. »

Bertrand Bissuel

## Moussa Brihmat : interdiction de territoire ramenée à dix ans

LA COUR D'APPEL de Lyon a ramené, jeudi 31 octobre, à dix ans l'interdiction du territoire français frappant Moussa Brihmat, père de famille algérien né en France et condamné en 1993 à une interdiction définitive dans le cadre de la double peine. Cette dernière mesure n'avait pas été appliquée à sa sortie de prison, en 1997. M. Brihmat s'était depuis réinséré en créant une association



d'aide aux familles de détenus. L'interdiction ne se traduira en expulsion que si le ministère de l'intérieur lève l'assignation à résidence prononcée fin 2001, alors que l'administration, après avoir oublié M. Brihmat, s'apprêtait à l'expulser. « Je suis déçu », a déclaré M. Brihmat. Je vais devoir encore pointer chaque mois au commissariat, demander l'autorisation de la préfecture quand je veux quitter le département... Encore une fois, on m'a fait savoir que je n'étais pas comme les autres. » Moussa Brihmat, qui a vécu toute sa vie en France, a fédéré autour de sa défense de nombreuses associations et des personnalités opposées au système de la double peine (Le Monde du 28 décembre 2001).

## M. Bédier juge la généralisation des cellules individuelles pas « réaliste »

PIERRE BÉDIER, secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice, a assisté, jeudi 31 octobre, à la remise des clés de la nouvelle maison d'arrêt de Seysses (Haute-Garonne). Cet établissement pénitentiaire dit « de nouvelle génération », qui fonctionnera à partir de janvier, est conçu pour 600 détenus. M. Bédier a toutefois déjà prévenu qu'il abritera « rapidement » plus de 600 occupants. Si le secrétaire d'Etat a bien rappelé qu'« éviter l'entassement dans les cellules est la première humanité », il a aussi expliqué que tous les prisonniers ne souhaitent pas « forcément » rester seuls dans une cellule. Pour son entourage, l'objectif de généralisation des cellules individuelles, contenu dans la loi Lebranchu et préconisé par les missions d'enquête parlementaires sur les prisons, n'est pas « réaliste ». La suroccupation des prisons ne sera pas réglée « en quelques mois », a plaidé M. Bédier.

### DÉPÊCHES

■ **PRISON : un homme de 33 ans, en détention provisoire depuis le mois de septembre, a été retrouvé pendu** dans sa cellule, jeudi 31 octobre, dans le quartier disciplinaire de la maison d'arrêt de Tarbes (Hautes-Pyrénées). C'est le quatrième suicide dans cette prison depuis avril. Une information judiciaire a été ouverte.

■ **SIDA : au moins deux étrangers soignés en Guyane se seraient inoculés le virus du sida**, il y a plusieurs années, dans le but d'obtenir un titre de séjour. Les deux malades, dont la nationalité n'a pas été indiquée, ont déclaré avoir eu des rapports sexuels avec des prostituées dont ils connaissaient la séropositivité. La loi prévoit, pour les étrangers dont la maladie ne peut être prise en charge dans leur pays d'origine, la délivrance d'un titre renouvelable de séjour pour soins. Ce statut leur donne également accès à la couverture maladie universelle (CMU).

■ **ACCIDENT : le corps du célèbre boulanger Lionel Poilâne, 57 ans, disparu en mer** jeudi 31 octobre aux commandes de son hélicoptère, a été retrouvé vendredi 1<sup>er</sup> novembre, près de Cancale (Ille-et-Vilaine), dans l'épave échouée par huit mètres de fonds (lire page 14).

## Les forces de l'ordre de plus en plus sollicitées

Quand un locataire, sous le coup d'un commandement à quitter les lieux, refuse de partir, le bailleur est en droit de demander l'intervention des forces de l'ordre. S'il ne l'obtient pas, il peut réclamer des indemnités. En 2000, celles-ci s'élevaient à 49 millions d'euros sur toute la France. L'an passé, à Paris, la « facture » était de 5 millions d'euros. Les services de l'Etat cherchent-ils à alléger ce poste de dépenses dans la capitale ? Gisèle Stievenard, adjointe au maire de Paris en charge de la solidarité, « sent poindre » cette volonté. Sur le premier semestre 2002, la préfecture de police a accordé le concours de la force publique dans 2 118 dossiers d'expulsions locatives, alors que le nombre de demandes s'élevait à 2 223 (en 2001, les concours accordés représentaient 61 % des demandes). Patrick Doutreligne, de la Fondation Abbé-Pierre, estime que cette « radicalisation » n'est « pas acceptable ». Sollicitée à plusieurs reprises par Le Monde, la préfecture de police n'a pas donné d'explication à cette évolution.

duit d'amélioration à la hauteur des enjeux. »

Promulguée en juillet 1998, la loi de « lutte contre les exclusions » prévoit, en effet, plusieurs mesures pour éviter l'expulsion des locataires « de bonne foi ». Avant de saisir les tribunaux, les bailleurs sociaux (organismes HLM et sociétés d'économie mixte) doivent s'adresser aux sections départementales des aides

intentés par les propriétaires deux mois avant l'audience. Pendant cette période, il veille à ce que les services sociaux examinent la situation de la famille. Les résultats de l'enquête sont communiqués aux magistrats afin d'éclairer leur jugement. Ceux-ci ont la possibilité de suspendre la résiliation du bail, à condition que le locataire reprenne le paiement de ses quittances et accepte un échéan-

## Un faux vol de cyanure dans une entreprise à Cluses met les autorités sanitaires en état d'alerte générale

MIEUX VAUT ne pas négliger le principe de précaution, en ces temps incertains où règne la menace terroriste. C'est exactement la réflexion que se sont faite les autorités politiques et sanitaires, mises en alerte par le vol déclaré d'un fût de cyanure de sodium dans une entreprise de nettoyage à Cluses (Haute-Savoie). Dans la nuit du 30 au 31 octobre, un individu encagoulé a pénétré par effraction dans l'enceinte de l'usine. Il était alors 22 h 30 ; deux employés se trouvaient encore sur les lieux. Le premier a été enfermé dans les toilettes, tandis que l'autre a réussi à faire fuir l'intrus, après que ce dernier eut forcé la porte du local où se trouvaient les produits sensibles.

Immédiatement alertés, les gendarmes entendent les deux employés. Ceux-ci sont formels : un fût de cyanure de 50 kg a disparu. L'entreprise utilise de manière courante ce produit très toxique pour le nettoyage de métaux. La préfecture de la Haute-Savoie en réfère jeudi matin aux ministères de la santé et de l'intérieur. Chez Nicolas Sarko-

zy, on craint par-dessus tout une opération terroriste ciblée, pour un empoisonnement à grande échelle.

A la direction générale de la santé, une note d'information pour les préfets, les responsables des SAMU et les centres antipoison est rédigée à la hâte. « Suite au signalement d'un vol d'une quantité importante de cyanure de potassium (sous forme de poudre), nous souhaitons rappeler les principales caractéristiques de l'intoxication par le cyanure et les règles de la prise en charge », explique la note. Suivent trois pages de description des symptômes et des mesures sanitaires à prendre. « Nous signalons que des stocks d'antidotes ont été constitués dans chacune des sept zones de défense », souligne-t-on.

### DES HABITANTS PRIVÉS D'EAU

Précaution pour précaution, la préfecture de l'Ain décide de vérifier les réservoirs d'eau. Stupeur et tremblements : le système d'ouverture d'un des réservoirs a été fracturé ! La préfecture de l'Ain appelle alors les habitants des neuf communes desservies à « ne pas boire l'eau

du robinet ni l'utiliser pour la cuisine (...) en raison d'un risque de pollution du réservoir ». Des mesures à appliquer jusqu'aux résultats des analyses effectuées sur l'eau par un laboratoire spécialisé.

Pendant ce temps, les gendarmes de Bonneville se sont rendus sur les lieux du « vol », dans les locaux de l'entreprise à Cluses. Première étape de leur enquête : la reconstitution. Un homme, lesté d'un fût de 50 kg, parcourt la distance – 110 mètres – entre le local et l'unique sortie de l'usine. Le mystère semble alors s'épaissir : jamais l'intrus n'aurait pu s'échapper sans être repéré par d'autres employés.

A toutes fins utiles, les gendarmes procèdent ensuite à un inventaire du cyanure dans les registres. La lumière et le soulagement sont venus des chiffres : trois fûts pleins étaient recensés avant l'intrusion ; trois fûts pleins sont toujours en place. Les deux employés avaient pourtant juré en avoir vu quatre avant l'intrusion du voleur.

Piotr Smolar

## La démission « militante » d'une psychiatre en colère

« DÉMISSIONNER est, en tant que chef de service, le seul acte à poser aujourd'hui, parce que rien ne va plus. » Le docteur Maryvonne Wetsch, psychiatre dans le secteur public depuis trente-quatre ans, chef du service de psychiatrie de l'hôpital Esquirol, à Saint-Maurice (Val-de-Marne), depuis huit ans, a décidé de « rendre son tablier » et de médiatiser cet acte « militant ».

Dans une lettre ouverte adressée le 25 octobre au ministre de la santé et dans un long courrier à l'attention de ses collègues, elle explique les raisons de sa colère et de son découragement. « Budget hospitalier rogné depuis cinq ans », « réduction du nombre de lits », « grave pénurie de personnel », « infirmiers débordés, épuisés », « locaux de plus en plus sales », « matériel en manque ou mal entretenu », ce médecin livre une litane des dysfonctionnements de l'hôpital public et dénonce « une absence de projet de soins constructif » qui plonge la psychiatrie dans « une situation intenable ».

### « NOUS ALLONS DROIT AU FAIT DIVERS »

« Je refuse de couvrir une situation scandaleuse. Je refuse de faire comme si je pouvais gérer convenablement les soins psychiatriques nécessaires. Faute de moyens, nous allons droit au fait divers », s'insurge-t-elle. « Qui se soucie de ceux qui souffrent d'une maladie mentale, sauf pour la "une" du 20 heures », interpelle M<sup>me</sup> Wetsch. Tuerie de Nanterre, agression contre Bertrand Delanoë, etc., elle ne supporte plus qu'à chaque événement soit

recherché « le psychiatre qui n'a pas fait son travail, comme si on avait les moyens de réguler la folie humaine ».

Alors que « la psychiatrie à visage humain, hors des murs de l'asile, est en train d'être détruite », alors que les psychiatres sont « sommés d'en faire encore plus, tous azimuts confondus : urgences, social, personnes âgées, adolescents, suicide, réseau, précarité, et j'en oublie », pendant ce temps « l'illusion du risque zéro devient délétère » et « un psychiatre de service public peut, sans aucune réaction officielle, recruter [les candidats] en toute tranquillité pour "Loft Story" ».

Ce coup de colère, assure-t-elle, n'est pas « isolé ». « De nombreux collègues ont déjà, sans rien dire, quitté ce poste. » Plus globalement, il s'inscrit dans un contexte de tension à l'hôpital public. Ainsi les chefs de service des maternités menacent actuellement de démissionner eux aussi de leur fonction s'ils n'obtiennent pas des moyens financiers et humains supplémentaires (Le Monde du 26 octobre). Certains sont déjà passés à l'acte, comme le docteur Pierre Lasfargues, qui, après avoir dirigé pendant trente ans la maternité de l'hôpital de Versailles (Yvelines), a rendu ses galons le 25 juillet.

M<sup>me</sup> Wetsch restera, jusqu'à sa retraite, « praticienne hospitalière de base » pour ne plus avoir à se battre contre « une technocratie qui mène des évaluations loin de la réalité de terrain ».

Sandrine Blanchard

« Et si, mercredi, on se donnait un nouveau rendez-vous ? »

aden  
La version 2.0



Le 6 novembre, nouvelle formule d'aden, le guide culturel du Monde.

Chaque mercredi en Ile-de-France, avec Le Monde daté jeudi.

www.aden.fr

## DINAR KURDE

**L**e geste est toujours le même : calée entre l'annulaire et le majeur, une liasse de billets défile à toute allure, palpée au passage par le pouce et l'index qui comptent.

Au marché au change de Suleymanieh, la grande ville du sud-est de la région kurde d'Irak, ces liasses sont partout : sous l'aisselle de changeurs ambulants qui les proposent à la criée ; disposées en tas sur de petites tables au grand air ; traînées dans de grands sacs à pommes de terre dans les couloirs du souk couvert, où tout un quartier est dévolu aux opérations de change.

Celles-ci se font principalement autour des deux monnaies qui coexistent en Irak depuis la fin de la guerre du Golfe : le dinar des Kurdes et celui « de Saddam ».

Avant 1991, une seule monnaie avait cours dans tout le pays : le dinar « suisse », comme on dit ici. Fabriqué à l'étranger (en Suisse disent les uns, en Grande-Bretagne selon d'autres), il jouissait d'une bonne tenue par rapport au dollar (en 1984, 1 dollar américain valait 8 dinars irakiens).

Epuisé par huit années de guerre avec l'Iran, défait après l'invasion du Koweït et la guerre du Golfe qui s'ensuivit, soumis à un impitoyable régime de sanctions, l'Irak se mit bientôt à fabriquer sa propre monnaie : un dinar sur papier ordinaire, dépourvu de filigrane mais à l'effigie de Saddam Hussein.

Or ce « dinar de photocopie », comme disent sarcastiquement les Kurdes, s'est tellement déprécié (1 dollar vaut aujourd'hui près de 2 000 nouveaux dinars), qu'au lieu de compter à la main les imposantes liasses de « Saddam », les cambistes du souk de Suleymanieh les pèsent. Les acheteurs sont le plus souvent des Kurdes, nombreux à se rendre en visite familiale dans la partie du Kurdistan administrée par Bagdad.

« Ce dinar n'a pas cours dans notre région. De toute façon, ça n'est pas de l'argent. Nos échanges avec le reste de l'Irak se font en dollars », tranche le directeur de Dream City, un centre commercial assorti d'un parc d'attractions à Dohouk, la capitale économique du nord de la région kurde, non loin de la frontière avec la Turquie.

La partition monétaire recoupe celle qui s'est produite en Irak en 1991, lorsqu'une résolution de l'ONU a créé la « zone de protection » kurde (42 000 km<sup>2</sup> pour 3,7 millions d'habitants). Une autre résolution (« pétrole contre nourriture » en 1996) lui accorda 13 % des revenus du pétrole irakien, soit beaucoup plus que ce que Bagdad n'avait jamais accordé à ce territoire.

Fort de cette manne, gérée par onze agences onusiennes qui travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales, le Kurdistan d'Irak connaît un degré de prospérité et d'autonomie inégalé. Depuis 1991, les 3,7 millions de Kurdes possèdent donc leur propre administration, leur police, leur armée (70 000 hommes) et aussi leur propre monnaie, l'ancien dinar « suisse » (à l'effigie du penseur arabe Ibn Etham) dont ils ont conservé l'usage.

Celui-ci est moins fluctuant que le dinar « de Saddam », dont le cours peut varier d'heure en heure.

« A Bagdad, le gouvernement est reconnu mais la monnaie est illégale ; au Kurdistan d'Irak c'est le contraire », ironise un intellectuel. Fiers des résultats obtenus en onze ans, une administration efficace, de nouvelles routes, l'école primaire pour tous, le désarmement de la plupart des milices, les Kurdes aiment aussi à rappeler qu'ils ont opté pour « le vrai dinar ». Mais ils savent aussi que ce choix est source de mille difficultés. Fabriqué il y a plus de quarante ans, les billets de banque en circulation dans la région kurde sont tous griffonnés, annotés, déchirés, rafistolés à l'adhésif. Petit à petit, les plus détériorés sont retirés de la circulation, mais ils ne sont pas remplacés puisqu'ils ne sont plus imprimés. La masse monétaire diminue ainsi inexorablement.

De surcroît, les coupures de 25 dinars ayant été retirées de la circulation par Bagdad en 1993, ne restent que les coupures de 5 et de 10. « Aujourd'hui, c'est le jour de la paye. Ce sont des liasses et des liasses qu'il faut ; les trouver n'est pas facile », explique M. Fazel, le propriétaire du meilleur hôtel d'Erbil, la capitale administrative de la région. Le salaire moyen tourne autour de 700 dinars (70 euros), il faut donc 70 billets de 10 ou 140 billets de 5. La crise de liquidités a été récemment au centre d'une réunion du gouvernement de la province kurde, qui a exhorté les commerçants à remettre en circulation les dinars « suisses » enfouis dans les bas de laine dans l'attente de l'intervention, tout en décidant d'utiliser davantage le dollar pour faire face à la pénurie de monnaie locale.

« Moi, je crois que nous avons fait une erreur en gardant le dinar irakien, nous



Ci-dessus, les cambistes dans les rues d'Erbil, au Kurdistan. Ci-dessous, les deux monnaies concurrentes : le dinar officiel à l'effigie de Saddam Hussein et le dinar « suisse » au portrait du penseur arabe Ibn Etham. Abandonné par Bagdad en 1991, ce dernier a toujours cours chez les Kurdes.

**Depuis 1991, le dictateur irakien imprime ses billets. Les Kurdes, eux, ont gardé l'ancienne devise. Valeur rare et recherchée, il est source de fierté et de mille difficultés**



# CONTRE DINAR "SADDAM"

aurions dû adopter le dollar », explique Kadyr, 47 ans. Autrefois propriétaire d'une petite fabrique d'objets utilitaires en matière plastique non loin de Kirkouk, dans la partie du Kurdistan restée sous administration de Bagdad, il a vu l'œuvre de sa vie détruite par les combats qui ont suivi le soulèvement kurde du printemps

« Tous les scénarios sont possibles, y compris celui d'un nouvel exode dans les montagnes au prix de milliers de morts », s'alarme ce père de famille. Son souhait de voir le dollar devenir la monnaie officielle fait écho au scénario imaginé par d'autres : « Si les Etats-Unis interviennent, le Kurdistan ne va-t-il pas devenir une colonie améri-

s'écrie-t-il, tout content de sa trouvaille. Mais ce dinar « suisse » cristallise aussi tous les rêves de la population kurde d'Irak. Le premier d'entre eux, c'est de voir la fin du régime de Saddam Hussein qui a fait déporter, enlever, gazer, disparaître des centaines de milliers de Kurdes depuis les années 1970.

« Après le changement de régime à Bagdad, notre dinar va gagner, c'est sûr ! Il deviendra la seule monnaie officielle pour tout l'Irak », s'enthousiasme Ali Ahmad Kameran, propriétaire d'un bureau de change à Suleymanieh. Dans l'officine encombrée de sacs de billets, tous les présents se mêlent à la discussion. Deux jeunes hommes, qui se tiennent par la main, interviennent dans le débat : « l'attente autour d'une éventuelle intervention en Irak affecte notre monnaie », explique l'un d'eux, « nous manquons d'argent car trop de gens accumulent du dinar suisse en prévision de la guerre à venir », ajoute l'autre. « Nous sommes très inquiets, mais cela fait vingt ans que nous le sommes », lâche dans un éclat de rire Ali Ahmad, le patron.

En septembre 2002, les choses se sont précipitées : en quelques semaines, sur fond de rumeurs d'une intervention américaine à Bagdad, le dinar suisse s'est brusquement apprécié par rapport au dollar (10 dinars pour 1 dollar en septembre, contre 18 pour 1 auparavant). « Le dollar est en chute libre ! C'est exceptionnel ! Et pour autant cela ne signifie pas que notre économie va bien, non, c'est parce que la masse monétaire s'amenuise. C'est un gros problème. Si nous n'injectons pas très vite de l'argent frais je ne sais pas ce qu'il adviendra », explique Siraj Barzani, responsable d'un programme de déminage au département de l'action humanitaire à Erbil. « Cette situation reflète l'incertitude de notre position : autonomes de facto mais pas de jure, nous ne sommes pas légitimés par la communauté internationale », souligne-t-il.

La surévaluation de la monnaie locale a heurté de plein fouet les programmes de développement (construction, réhabilitation, adduction d'eau) dont les onze agences onusiennes ont la charge dans le cadre de la résolution « pétrole contre nourriture ». Celles-ci font appel à des entrepreneurs du cru, payés en dollars. Mais eux-mêmes achètent leurs matériaux et règlent leur main-d'œuvre en dinars. « Cette situation affecte considérablement mon travail », déplore Nasreen Mustafa Sideek, qui gère le secteur de la construction. « Des logements devaient être construits avant l'hiver pour nos déplacés internes [800 000 personnes en tout] or tout est retardé de deux mois. Les entrepreneurs locaux déplorent un manque à gagner de 30 % et l'ONU fait comme si de rien n'était. Aucune compensation n'est prévue ! Or la surévaluation du dinar se produit aussi parce que l'ONU est un gros fournisseur de billets verts. C'est en dollars que sont rémunérés les employés locaux des agences onusiennes. C'est tout le système onusien qu'il faut revoir. Tout est trop lent, trop bureaucratique ! », se plaint cette jeune Kurde diplômée de Harvard.

**G**ÉRARD GAUTHIER, le directeur de l'institut français des langues à Erbil, ne sait pas comment faire pour boucler son budget : « Comment vais-je combler le trou produit par la brusque réévaluation du dinar ? C'est ce que je me demande chaque jour », confie cet amoureux de la culture locale qui parle couramment le kurde (kurmandji comme zorani).

Son institut, une petite structure créée il y a six mois avec l'aide de la fondation France Libertés et du gouvernement régional, propose des cours intensifs de langues (anglais et français), appréciés des jeunes – notamment des employés locaux de l'ONU – qui cherchent à se perfectionner en anglais, ou manifestent de l'intérêt pour la culture française. Mais Gérard Gauthier ne reçoit aucune aide extérieure. « Le Quai d'Orsay répond que tout doit passer par Bagdad, "le seul gouvernement légitime". Pour espérer toucher des subsides du gouvernement français il faudrait que le responsable des services culturels à Bagdad vienne jusqu'ici, ce qui, bien sûr, lui est refusé. Et le son de cloche est le même du côté de l'Union européenne », déplore-t-il.

Paradoxalement, la vigueur de cette monnaie locale révèle les ambiguïtés et les limites de l'existence de la région kurde restée malgré tout dépendante de Bagdad : le mandat de l'ONU est lié au pouvoir central irakien et tous les projets doivent être approuvés à Bagdad. La santé du dinar kurde ne masque pas non plus le profond malaise qui pousse les jeunes à l'immigration clandestine, comme ceux qui, en septembre en Italie, ont été retrouvés morts étouffés dans le camion qui les transportait.

Dehors, de nombreux jeunes gens désœuvrés errent dans les rues d'Erbil. Certains d'entre eux tenteront peut-être un jour leur chance en Europe. Car si les armes se sont tuées, si un début de stabilité s'est installé au Kurdistan d'Irak, l'isolement est grand, l'incertitude est totale sur ce que sera l'avenir et plus du quart de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Dyar, un jeune garçon de Suleymanieh, réfugié en Suède depuis plusieurs années, explique : « Ces gens sont prêts, au péril de leur vie, à monter sur n'importe quelle barcasse, à grimper dans n'importe quel véhicule pour rejoindre les côtes européennes. Comprenez bien, ça n'est pas par plaisir ! »

Marie Jégo

# La triple négociation entre la Turquie et l'Europe

LES TURCS n'en seront pas mécontents : pour une fois, c'est l'Europe qui est en attente de la Turquie. Certes, l'annonce des résultats du scrutin de dimanche 3 novembre ne va pas apporter de réponse immédiate au triple défi que pose Ankara à l'Union européenne (UE). Au cours des prochaines semaines, les orientations du gouvernement qui va succéder à celui de Bülent Ecevit vont influencer profondément la question de la candidature de la Turquie à l'UE, l'avenir institutionnel de Chypre, ainsi que celui de la défense européenne, trois dossiers qui constituent des ferments de division entre les Quinze.

Le premier examen des résultats pourrait ne pas paraître rassurant aux chancelleries européennes. Le poids du Parti de la justice et du développement de Recep Tayyip Erdogan, une formation islamique, ne pourra que conforter l'inquiétude de ceux qui, au sein de l'Union, appréhendent la perspective de l'adhésion de la Turquie, pays de 68 millions d'habitants. Ceux-là risquent fort de s'attacher à une image à la fois simpliste et forte : le foulard islamique porté par les épouses de MM. Erdogan et Abdullah Gul, vice-président de ce parti « conservateur musulman », et candidat potentiel au poste de premier ministre. Aucun dirigeant européen n'oserait aujourd'hui reprendre à son compte l'expression de Helmut Kohl, qui avait estimé que l'Union doit rester « un club chrétien », mais beaucoup le pensent.

Lors du conseil européen de Bruxelles, les Quinze sont parvenus à temporiser, repoussant au sommet de Copenhague, en décembre, la

question de la « date de la date » (à laquelle sera fixée celle de l'ouverture de négociations d'adhésion). Les Turcs ont admis que les Quinze veuillent attendre les élections du 3 novembre avant de se prononcer plus nettement, mais, en tout état de cause, la nouvelle coalition au pouvoir à Ankara ne sera pas moins insistante, voire menaçante, que le gouvernement de M. Ecevit : si les Quinze « déçoivent » la Turquie, les relations turco-européennes seront « gravement affectées ».

## LE LOBBYING DES ÉTATS-UNIS

Ce chantage (quel autre mot ?) porte. Rien n'est acquis, bien que l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Grèce et l'Espagne, entre autres, donnent des signes de fléchissement. Le constat officiel, rappelé à Bruxelles par Jacques Chirac, est que la Turquie est « encore loin » d'avoir réuni les critères politiques de Copenhague. Mais l'Allemagne est sensible aux demandes pressantes des Etats-Unis en ce sens, d'autant que Washington ne lui a pas caché qu'il s'agissait du prix à payer pour replâtrer une relation bilatérale ternie par le cavalier seul de Berlin sur la question irakienne. Londres, « business as usual », se fait le relais du puissant lobbying de Washington en faveur de l'adhésion de la Turquie à l'Union.

Bien que les Etats-Unis aient leurs propres impératifs géostratégiques (l'Irak, le Proche-Orient), leurs arguments sur la nécessité de « stabiliser » la Turquie recueillent un écho. Ils vont dans le sens des préoccupations européennes, plus particulièrement grecques, selon lesquelles

la meilleure façon de contrôler les pulsions militaires et a-démocratiques de la Turquie est de l'intégrer au « club européen ».

Les Européens sont-ils prêts à s'engager dans une stratégie de non-retour avec Ankara afin de régler la question de Chypre et celle de la défense européenne ? N'en déplaise à la position officielle des Quinze, c'est ce marché qui est sur la table.

Il est possible que la Turquie ne brandisse qu'un sabre de bois à propos de Chypre, en menaçant d'annexer officiellement (sur le plan militaire, c'est déjà fait) la partie nord de l'île si celle-ci entre divisée dans l'Union, mais rien n'est moins sûr. Il reste cependant une petite chance pour qu'un règlement politique intervienne avant le sommet de Copenhague. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, attend de connaître le résultat des élections turques pour prendre une initiative : Alvaro de Soto, son représentant à Chypre, a un plan pour l'avenir de l'île, basé sur la coexistence de deux Etats fédéraux représentés, sur le plan international, par une instance unique, une formule inspirée de l'exemple de la Belgique.

Ce n'est pas un hasard si le premier ministre grec Costas Simitis a entrepris une tournée internationale afin de s'assurer de « l'adhésion normale de Chypre à l'UE ». Les Turcs ont en effet suggéré que Chypre entre dans l'Union avec une clause d'exemption (« *opting out* ») sur la défense, comme celle dont dispose le Danemark, une exigence inacceptable pour les Quinze.

## LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Reste le dernier élément de ce dossier gigogne, la défense européenne. Sur ce point aussi, la Turquie « a la main ». C'est de sa bonne volonté que dépend la montée en puissance de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), laquelle, son élan arrêté, perd de sa crédibilité.

La Turquie bloque la conclusion des « arrangements permanents » entre l'Union et l'Alliance atlantique, qui doivent permettre à la première de disposer d'un accès automatique aux moyens de l'OTAN. Elle n'est pas seule en cause, puisque la Grèce, pour des raisons domestiques identiques, exige des garanties pour sa sécurité régionale. Ankara pourrait aujourd'hui sans peine accepter le dernier compromis auquel ont abouti les Quinze à Bruxelles, mais la tentation sera forte pour le prochain gouvernement turc de « monayer » son accord. C'est ce jeu du chat et de la souris qui mine la crédibilité de la défense européenne. Or le temps presse : le 15 décembre, les Quinze doivent prendre le relais de l'OTAN en Macédoine.

C'est une petite opération militaire (900 hommes), mais aussi le premier véritable test de leur capacité militaire collective à gérer des crises. La France a proposé que, en dernier ressort, les Quinze répondent à la demande du gouvernement de Skopje hors « arrangements permanents ».

Lors du sommet de Bruxelles, Jacques Chirac est parvenu à faire adopter une petite phrase sibylline qui pourrait ouvrir la voie d'une opération militaire purement intergouvernementale. Londres refuse une telle perspective et nie l'interprétation française. Cette querelle nourrit en partie le contentieux franco-britannique. La Turquie, décidément, sait faire entendre sa voix dans les débats sur l'avenir de l'Europe...

Laurent Zecchini

# Lulatioamérica PAR SERGUEI



# Le Brésil du changement, pas de la rupture

Suite de la première page

C'est l'un des enseignements-clés des élections d'octobre au Brésil : si aucun des candidats au scrutin présidentiel n'a osé se réclamer de la droite, même assortie de l'émollient préfixe « centre », pas un seul n'a non plus osé remettre ouvertement en question les principes économiques et monétaires fondamentaux sur lesquels le président sortant, Fernando Henrique Cardoso, avait assis huit ans durant ses réformes et qui ont permis de stabiliser l'économie brésilienne, de mettre fin à l'hyper-inflation et de privatiser les grandes entreprises publiques. En préférant Lula à l'héritier de M. Cardoso, José Serra, par une majorité de 61 %, les Brésiliens ont donc manifesté une volonté de changement, mais pas de rupture.

Ce que Lula leur propose, c'est une nouvelle étape dans le processus de développement qui, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, a caractérisé l'Amérique latine : la première a été celle du modèle *desarrollista*, modèle de développement industriel national prôné par la naguère influente Cepal (Commission des Nations unies pour l'Amérique latine) et Raul Prebisch, qui a gonflé le rôle de l'Etat dans l'économie et endetté les gouvernements.

La deuxième étape a donc été, dans les années 1980, celle de la cri-

se de la dette et de l'hyperinflation, connue en Amérique latine sous l'appellation de « *décennie perdue* ». Fin 1989, l'effondrement du communisme en Europe aidant, l'épuisement du modèle de la Cepal était évident ; les élites latino-américaines se sont tournées vers l'économie de marché, l'ouverture internationale et la revalorisation du secteur privé. C'est à cette époque qu'au cours d'un séminaire réuni à Washington un groupe d'économistes, universitaires et experts du FMI et de la Banque mondiale, a mis au point une série de mesures néolibérales destinées à stabiliser les économies des pays « émergents » d'Amérique latine : ouverture des marchés, privatisations, contrôle de l'inflation, déréglementation, discipline budgétaire. John Williamson, économiste de l'Institute of International Economics à Washington, a regroupé cet ensemble de recettes sous le nom de « *consensus de Washington* » : c'était la troisième étape, qui a dominé les années 1990.

## LA FAIM ET LA MISÈRE

Mis à mal depuis 1997 par les crises financières successives qui ont frappé l'Amérique latine, le consensus de Washington se trouve aujourd'hui dans l'impasse. Le Brésil lui portera-t-il l'estocade ? Ce n'est pas un hasard si Joseph Stiglitz, l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, grand pourfendeur du FMI et Prix Nobel d'économie 2001, a fait salle comble dans ce pays lors d'une série de conférences cette année : comme Dani Rodrik, économiste de la Kennedy School of Government à

Harvard, il se place déjà dans la perspective de « *l'après-consensus de Washington* ». « *Le consensus de Washington a défendu le recours à un répertoire limité d'instruments pour obtenir la croissance économique*, dit-il. *L'après-Washington prévoit un recours à un éventail plus large, ainsi que des objectifs plus larges* », dont la dimension sociale dépasse la simple augmentation du PIB : élévation du niveau de vie, santé, éducation, développement durable et équilibré.

Car si Lula et son équipe se sont engagés, tout au long de la campagne, à respecter les accords conclus avec le FMI et les contraintes budgétaires qui en résultent, ils ont aussi clairement exprimé leurs priorités politiques : combattre la faim et la misère qui excluent près de 50 millions de Brésiliens des bénéfices de la croissance, venir à bout de la violence, qui a atteint des niveaux intolérables, en particulier à Rio et Sao Paulo, vaincre la corruption. Les deux impératifs sont-ils conciliables ? C'est, évidemment, tout le défi devant lequel se trouve placé le futur président du Brésil. Les économistes du PT, qui planchent sérieusement sur ces questions depuis plusieurs mois, affirment qu'une croissance plus égalitaire est possible, sans relancer l'inflation, en réformant la fiscalité, en relançant la consommation intérieure et la production destinée à l'exportation.

Lorsqu'il explique que le ministre de l'économie « *ne sera pas tout-puissant* » dans son gouvernement, Lula est sur la même longueur d'ondes que Joseph Stiglitz : il veut mettre l'accent sur l'action

sociale et sur la promotion de l'industrie nationale brésilienne, priorités qu'il assoira sur la culture de la stabilité et sur une démocratie consolidée, héritages du consensus de Washington et de la présidence Cardoso. C'est à ce titre que, si Lula tient ses promesses et surtout s'il parvient à les réaliser, l'expérience brésilienne peut être historique : il s'agit en réalité de lancer une deuxième génération de réformes, de « réformer la réforme ».

## L'ATTITUDE DE WASHINGTON

Le projet n'est pas sans conséquences pour les Etats-Unis : Lula et son équipe économique souhaitent revoir, dans un sens moins favorable à Washington, les modalités de la zone de libre-échange des Amériques, prévue pour 2005.

De la réussite de cette expérience dépendra le verdict final sur le modèle néolibéral, discrédité dans la région par le désastre argentin et la crise uruguayenne. Tentée au Brésil, neuvième économie du monde, géant de l'Amérique latine avec 170 millions d'habitants, par un leader et un parti qui ne sont pas entachés de liens avec le marxisme, cette expérience aura un impact important à travers tout le continent. En saluant dans la victoire de Lula « *une occasion historique de répondre aux aspirations économiques et sociales des Brésiliens* », Horst Köhler, directeur du FMI, a montré qu'il entendait le message des électeurs brésiliens. Il reste à Washington à faire preuve de la même sensibilité.

Sylvie Kauffmann

Le Monde  
ÉDITORIAL

# L'Europe et Kyoto

QUI n'avance pas s'arrête : ce truisme définit assez bien ce qui s'est passé à New Delhi cette semaine, lors de la négociation sur le changement climatique. Le résultat : une déclaration qui rappelle le protocole de Kyoto, sans aller au-delà. Pouvaient-on en attendre plus ? Au fond, non. L'agenda diplomatique est surdéterminé depuis plusieurs mois par l'affaire irakienne, et rien ne peut réellement avancer tant qu'elle n'aura pas été dénouée. Cela est particulièrement vrai de la négociation climatique, qui apparaît en quelque sorte comme le revers de la focalisation américaine sur l'Irak : celle-ci s'explique aussi par la volonté de s'assurer un flot régulier de ressources pétrolières pour faire face à une consommation inextinguible. Le traité sur le climat appelle au contraire à diminuer la consommation. Il y a antinomie des objectifs, que la communauté internationale ne peut résoudre sans la volonté des Etats-Unis.

Celle-ci est claire, du moins sous l'administration Bush : Washington ne veut pas du protocole de Kyoto. Signé en décembre 1997, ce traité fixe aux pays industrialisés l'objectif de réduire de 5 % en 2010 par rapport à 1990 leurs émissions de gaz à effet de serre – dont majoritairement le gaz carbonique, émis par la combustion du pétrole, du gaz et du charbon. La Maison Blanche mène une politique assidue pour tenter de détruire le protocole de Kyoto, en l'opposant au développement économique. Elle a pour l'instant échoué, la communauté internationale confirmant la validité

de l'accord en juillet 2001 à Bonn, puis à Marrakech en novembre.

A New Delhi, les Etats-Unis ont joué, avec habileté, un jeu négatif. M. Bush avait dit qu'il rejetait le protocole de Kyoto du fait qu'il ne comporte pas d'obligation pour les grands pays du Sud. Il aurait donc logiquement dû soutenir l'effort européen pour amener ces pays à accepter de dialoguer sur d'éventuels engagements futurs. En fait, la délégation américaine a encouragé les pays producteurs de pétrole – Arabie saoudite, mais aussi Venezuela et Nigeria – à contrer cette possibilité. L'affaire ne pouvait dès lors pas avancer, les vrais joueurs – Chine, Inde, Brésil – restant réticents à tout engagement au regard du laxisme américain (les Etats-Unis ont accru de 17 % depuis 1990 leurs émissions de gaz carbonique).

L'Union européenne, cependant, ne semble pas perdre de terrain. Malgré la crise politique qu'elle traverse en ce moment, sa position sur le climat reste cohérente et tenace. Et les Européens semblent avoir fait rentrer durablement dans leur façon de voir les choses sur ce sujet le Japon, le Canada, les pays d'Europe de l'Est et d'une bonne partie des nations « *les moins avancées* », notamment en Afrique. Elle ne doit pas faiblir dans cette détermination, essentielle pour l'avenir du monde et, indirectement, pour la paix. Après tout, M. Bush n'est pas éternel, et aucune loi naturelle n'impose aux Etats-Unis de poursuivre *ad nauseam* un gaspillage énergétique déraisonnable.

## Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel  
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora  
Directeur général adjoint : René Gabriel  
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

## Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée locale : Claire Blandin  
Directeur artistique : François Lolicheon  
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

## Rédaction en chef centrale :

Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

## Rédaction en chef :

François Bonnet (*International*) ; Anne-Line Roccati (*France*) ; Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Franck Nouchi (*Culture*) ; Josyane Savigneau (*Le Monde des Livres*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)

## Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette  
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg  
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)  
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

## RECTIFICATIFS

SAVIGNAC. Dans notre nécrologie de l'affichiste Savignac (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> novembre), nous avons nommé par erreur le personnage de *La Guerre des boutons*, d'Yves Robert, « le P'tit Jules ». Il s'appelle en fait le P'tit Gibus. Nous avons en outre écrit que Raymond Savignac était mort vendredi 30 octobre. Il s'agissait de mercredi 30 octobre.

CARNET DE ROUTE. Nous avons situé par erreur l'action de l'article intitulé « Alain, Francis et leurs milliers de brebis dans le Vercors (*Le Monde* du 26 octobre) » à Drepreles. Le village isérois se nomme en réalité

Présles. Par ailleurs, les chiens de berger cités ne sont pas des « pastous », mais des patous.

PÉKIN. Dans le titre de l'article sur la destruction de la capitale chinoise (*Le Monde* du 19 octobre), nous avons écrit que les Jeux olympiques auraient lieu à Pékin en 2004 (ils seront alors organisés à Athènes), au lieu de 2008. Par ailleurs, Xu Pingfang, que nous citions, est l'ancien directeur de l'Institut d'archéologie de l'Académie des sciences sociales de Chine, et non chercheur de l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO) et de l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine (OACC). L'EFEO est en réalité l'éditeur de son texte.

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975 ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde  
12, rue Maurice-Gunschourg  
94852 Ivry cedex



Le Monde  
Président-directeur général : Dominique Alduy  
Directeur général : Stéphane Corne  
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218  
75226 PARIS CEDEX 05  
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

# ENTREPRISES

## INFORMATIQUE

La juge fédérale Colleen Kollar Kotelly a rendu, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, un verdict **TRÈS FAVORABLE** à Microsoft, mettant ainsi un terme à une procédure entamée il y a cinq ans. La magistrate a approuvé le

**COMPROMIS** établi il y a un an entre le numéro un mondial des logiciels et le gouvernement Bush. Cet accord se borne à interdire au groupe pendant au moins cinq ans d'« établir des contrats avec les fabri-

cants d'ordinateurs stipulant l'utilisation exclusive de ses produits » et à l'obliger à « donner plus d'informations techniques sur ses systèmes Windows » à ses concurrents. C'est un **ÉCHEC** pour les neuf Etats plai-

nants ainsi que pour les concurrents de Microsoft. La firme devra faire face à **D'AUTRES PROCÈS** aux Etats-Unis. Et la Commission européenne enquête sur d'éventuels abus de position dominante.

## Microsoft sort vainqueur de cinq ans de procédure antitrust

La juge fédérale Colleen Kollar Kotelly a débouté les neuf Etats plaignants et a confirmé les modalités de l'accord à l'amiable signé il y a un an entre le gouvernement fédéral et le géant des logiciels. Ce dernier échappe au démantèlement et devra simplement modérer ses pratiques commerciales

### NEW YORK

de notre correspondant

Lancée fin 1997 par l'administration Clinton, ayant failli se conclure par le démantèlement de Microsoft, la plus importante procédure antitrust menée par un gouvernement américain depuis près d'un siècle se termine par une victoire du numéro un mondial des logiciels. En 1911, les Etats-Unis avaient contraint l'empire pétrolier de John Rockefeller, la Standard Oil, à se diviser en 33 entités. En 2002, la firme de Bill Gates, qui domine sans partage l'informatique mondiale, sort sans dommage d'une bataille judiciaire entamée il y a cinq ans.

Contrairement à la plupart des pronostics, la juge fédérale Colleen Kollar Kotelly a rendu vendredi 1<sup>er</sup> novembre un verdict très favorable à Microsoft. La magistrate a approuvé le compromis établi il y a douze mois entre la firme de Redmond et le gouvernement Bush. Cet accord interdit au groupe pendant au moins cinq ans d'« établir des contrats avec les fabricants d'ordinateurs stipulant l'utilisation exclusive de ses produits » et l'oblige à « donner plus d'informations techniques sur ses systèmes Windows » à ses concurrents pour leur permettre de développer des logiciels compatibles. Un accord dont la philosophie est « claire et consistante », selon la juge, et dont les « sanctions

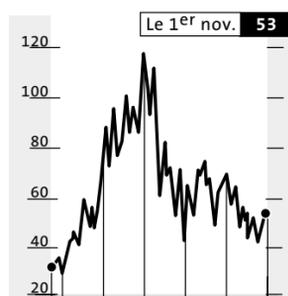
### Un verdict clément, des contraintes faibles

Le verdict de la justice américaine (consultable sur le site Internet <http://news.findlaw.com/hdocs/docs/index.html#microsoft>) entérine l'accord conclu en novembre 2001 entre le gouvernement américain et Microsoft :

- **Plus de choix pour les fabricants d'ordinateurs** : Microsoft ne pourra plus leur interdire (via une politique de prix discriminatoire) d'installer des logiciels de ses concurrents.
- **Plus d'informations techniques sur Windows** : le groupe devra désormais en dévoiler certains éléments pour permettre une meilleure compatibilité des autres logiciels.
- **Contrôle de l'accord** : un comité de représentants des Etats plaignants veillera à sa mise en œuvre sur une période de cinq ans.

### LA 1<sup>re</sup> CAPITALISATION BOURSÈRE

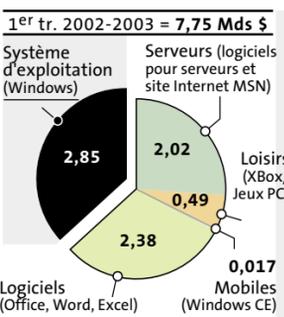
L'action Microsoft en dollars, à New York



Le procès intenté le 20 octobre 1997 par le département américain de la justice n'a jamais eu d'impact durable sur les cours du n°1 mondial des logiciels.

Source : Bloomberg/AFIP

Répartition du chiffre d'affaires en milliards de dollars



forment un ensemble solide ».

La magistrate prévient que « la Cour tiendra les dirigeants de Microsoft pour responsables de l'application des sanctions ». Qu'il ne soit pas dit de Microsoft qu'« un prince ne manquera jamais de raisons légitimes pour justifier qu'il manque à sa promesse », a-t-elle ajouté, citant *Le Prince* de Machiavel. John Ashcroft, le ministre américain de la justice, s'est félicité de cette décision : « Il s'agit d'une grande victoire pour les consommateurs et l'industrie. » Microsoft a eu le triomphe plus modeste, qualifiant le compromis de « dur mais juste » : « Il nous impose de nombreuses contraintes mais il nous permet de continuer à innover. » « Cela nous donne de nouvelles responsabilités mais nous les acceptons », a ajouté M. Gates.

### ENGAGEMENTS NON TENUS

Le numéro un mondial des logiciels a été reconnu coupable en première instance (en juin 2000) et en appel (en juin 2001) d'« abus de position dominante ». Mais la cour d'appel avait cassé la décision du juge Thomas Penfield Jackson de démanteler le groupe. M<sup>me</sup> Kollar Kotelly avait alors été désignée pour prendre d'autres sanctions moins radicales visant à empêcher le groupe d'utiliser son monopole sur les systèmes d'exploitation pour ordinateurs personnels.

En novembre 2001, le département de la justice et neuf des dix-huit Etats américains associés depuis le début à la procédure sont parvenus à un compromis avec Microsoft. Cet accord est unanimement considéré comme favorable au groupe fondé par M. Gates. En

juillet 1994, à l'issue déjà d'une négociation avec le gouvernement, Microsoft avait accepté de ne plus imposer par la contrainte ses pro-

duits – et n'avait jamais tenu ses engagements.

Forts de ce précédent, les neuf autres Etats ont refusé le compromis et réclamé des sanctions plus sévères « pour contraindre enfin Microsoft à respecter la loi », expliquait Tom Riley, le procureur général du Massachusetts. Un énième procès s'est donc tenu du 18 mars au 19 juin. Commencé dans une relative indifférence, il a tourné à l'acharnement, une succession de dirigeants de concurrents malheureux de Microsoft défilant à la barre pour prononcer leurs réquisitoires.

### DÉCISION POLITIQUE

Réticente à l'idée de sanctions supplémentaires, la juge semblait peu à peu changer d'attitude. Les neuf Etats (Iowa, Utah, Massachusetts, Connecticut, Californie, Kansas, Floride, Minnesota, Virginie de l'Ouest) et le district de Columbia lui ont demandé de contraindre la firme de Redmond à mettre sur le

marché une version limitée de son système Windows en en retirant la plupart des logiciels intégrés. Ils souhaitent aussi obliger Microsoft à dévoiler le code source (le secret de fabrication) du navigateur Internet Explorer et à développer son logiciel intégré Office pour le système libre Linux. Les avocats de Microsoft et M. Gates en personne s'y sont opposés, arguant que ces sanctions revenaient à détruire le marché des logiciels et à contraindre la société à cesser de commercialiser Windows, qui équipe plus de 90 % des micro-ordinateurs dans le monde. « On nous demande tout simplement de nous saborder, de donner à nos concurrents des milliards de dollars de propriété intellectuelle », affirmait Dan Webb, l'un des défenseurs du groupe.

Démontrant, si besoin était, que le compromis est avant tout une décision politique de l'administration Bush, six anciens économistes du ministère de la justice ont adres-

sé en juin une lettre à la juge lui demandant de faire preuve de fermeté et de rétablir la primauté des lois antitrust. Une démarche sans précédent, mais qui n'a pas suffi. La magistrate a préféré mettre un terme à une procédure interminable – même si des appels restent possibles.

Si elle a gagné le plus important, la firme de Redmond n'en a pas encore fini avec les procès. Elle doit faire face aux Etats-Unis à des plaintes de AOL Time Warner et Sun Microsystems pour comportement anticoncurrentiel et aux procédures collectives (« class action ») engagées par des associations de consommateurs. Vendredi à la fermeture de Wall Street, la capitalisation boursière du groupe approchait les 290 milliards de dollars (l'équivalent en euros), une somme supérieure au produit national brut de l'Argentine ou de l'Arabie saoudite.

Eric Leser

## Bruxelles devrait boucler sa propre enquête d'ici à la fin de l'année

**MÊME** si le dossier américain est réglé, Microsoft n'en a pas terminé avec les procédures antitrust. La Commission européenne enquête en effet depuis près de trois ans sur d'éventuels abus de position dominante du premier éditeur de logiciels mondial. « Nous comptons rendre une décision préliminaire d'ici à la fin de l'année et rendrons un avis définitif, après une période de consultation publique, début 2003 », a annoncé, vendredi 25 octobre, Philip Lowe, directeur général de la direction de la concurrence à la Commission.

### PRENDRE L'AVANTAGE

L'enquête des services de Mario Monti, le commissaire à la concurrence, ne s'appuie pas sur les mêmes arguments que ceux ayant motivé les plaintes des Etats américains. Ces derniers ont concentré leurs reproches sur l'intégration au système d'exploitation Windows d'autres logiciels de Microsoft, comme le navigateur Internet Explorer, les favorisant ainsi par rapport à ceux des concurrents. L'Union s'inquiète aussi de ces ventes « tout compris », qui auraient entre autres favorisé la diffusion du lecteur de fichiers audio-vidéo de Microsoft, Media Player.

Mais la Commission cherche surtout à savoir si Microsoft ne profite pas de sa domination dans les systèmes d'exploitation pour PC (95 % du marché) pour prendre vite l'avantage dans le secteur des serveurs (marché dont la firme détendrait moins de 50 %), en ne donnant pas aux fabricants rivaux toutes les informations nécessaires pour que leurs machines puissent travailler efficacement avec les PC équipés en Windows.

Enfin, l'exécutif européen examine aussi le système de collecte d'informations personnelles de Microsoft, Passport, pour vérifier qu'il n'enfreint pas les lois sur le respect de la vie privée des utilisateurs.

Si la Commission reconnaissait Microsoft coupable d'abus de position dominante, elle pourrait lui enjoindre d'ouvrir certains codes sources de logiciels. Pour renforcer sa sanction, elle peut aussi infliger une amende atteignant jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires d'une société, soit 2,5 milliards de dollars pour Microsoft. Mais aucune amende n'a jamais atteint ces niveaux. Et cela ne représenterait jamais qu'un quinzième de la trésorerie disponible du géant de Seattle.

Gaëlle Macke

## Béghin-Say passe sous le contrôle d'un consortium regroupant des coopératives et des planteurs français

Les acquéreurs ont accepté de payer le prix fort et de s'endetter auprès du Crédit agricole pour prendre la majorité du leader français de l'industrie du sucre

**VOILÀ** un peu plus d'un an, le petit microcosme de l'industrie française du sucre ne bruyait que de cela : les deux grandes sociétés françaises du secteur, Saint-Louis Sucre (SLS) et Béghin-Say, risquent de changer de mains. C'est maintenant chose faite. La première société est passée sous le contrôle de l'allemand Südzucker en juin 2001. Et l'histoire s'est achevée puisqu'un groupe de coopératives et de planteurs français vient de prendre le contrôle de la seconde.

Selon un communiqué publié vendredi 1<sup>er</sup> novembre par les principales coopératives sucrières françaises, Béghin-Say (numéro deux mondial de son secteur) va voir la structure de son capital bouleversée. Un consortium dénommé Originy-Naples (regroupant en fait la plus grosse coopérative sucrière française, l'Union SDA, une autre coopérative dénommée Union BS+ et la Confédération générale des producteurs de betteraves) a signé avec Edison (société issue du découpage en quatre du conglomérat italien Eridania-Béghin-Say) un accord pour l'acquisition de sa participation de 53,8 % dans Béghin-Say. La transaction doit s'effectuer

au prix de 37 euros le titre, soit un total d'environ 950 millions d'euros.

En apparence, l'histoire se termine donc bien pour ces coopératives. Après avoir cherché durant de très longs mois à mettre la main sur le fleuron de cette industrie, elles sont parvenues à réunir assez d'argent pour boucler leur offre. Tout juste devront-elles se résigner, pour ne pas déclencher les foudres des autorités de la concurrence, à ne prendre le contrôle que d'une grosse partie de l'empire de Béghin-Say, le reste étant démembré. Il est ainsi prévu que les usines de Châlons-en-Champagne et de Sillery (Marne) passent sous le contrôle d'une autre coopérative, Cristal Union, celles de Pont-d'Ardres (Pas-de-Calais) et d'Abbeville (Somme) sous celui de la coopérative SDHF et le centre de conditionnement de Sermaize (Oise) sous celui de Sucre Union.

Par ailleurs, Saint-Louis-Sucre doit récupérer des quotas équivalents à une demi-usine. C'est là le premier envers de cet accord : pour ne pas être en infraction avec les règles sur la concurrence, Originy-Naples ne reprend vraiment que cinq usines sur les neuf de Béghin-

Say installées en France.

Il y a aussi un envers financier. D'abord, le prix de cession est indéniablement élevé. Le cours d'introduction en Bourse de Béghin-Say était de 21,5 euros en juillet 2001. Avec une transaction conclue à 37 euros, les betteraviers français ont donc choisi de payer le prix

**La transaction doit s'effectuer au prix de 37 euros le titre, soit un total d'environ 950 millions d'euros**

fort pour s'offrir la société. De surcroît, ils vont devoir assurer une garantie de cours à tous les détenteurs de titres de Béghin-Say, qui vont être évidemment tentés de leur apporter leurs titres, devant la promesse d'une aussi belle plus-value – ce qui n'est pas si fréquent en ces temps de morosité boursière. « *Ils vont prendre tout le papier dans la figure* », dit un bon connaisseur du dossier.

Or le holding Originy-Naples, qui a été créé précisément pour conduire cette acquisition, ne dispose pas réellement de fonds propres et va devoir s'endetter très fortement, sur une durée, dit-on, de huit ans, pour mener l'affaire à bien. Plus précisément, tous les acteurs qui ont participé à la création du holding – des planteurs jusqu'à l'Union SDA, elle-même déjà préalablement endettée – vont recourir à l'emprunt pour financer l'opération.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'opération a pris autant de temps à aboutir. Pour empêcher l'allemand Südzucker de continuer à faire son marché en France, les coopératives et la Confédération générale des producteurs de betteraves tenaient à organiser une riposte. Mais le Crédit agricole a longtemps rechigné à financer l'opération, trouvant l'addition un peu trop lourde. Pourtant, même s'il n'apparaît pas, c'est lui qui a finalement permis que la transaction aboutisse. Car c'est lui finalement qui s'est résolu à débloquer tous les emprunts, à tous les niveaux.

**Laurent Mauduit**

## L'euro a retrouvé brièvement la parité avec le dollar

L'espoir d'une baisse des taux amplifie la reprise des marchés

<b>PARIS</b> CAC 40	<b>NEW YORK</b> DOW JONES
↑ +1,72 %	↑ +0,87 %
3 109,51 points	8 517,64 points

**LE PESSIMISME** autour de la croissance américaine a offert un précieux soutien à l'euro, qui a franchi, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, un court instant dans l'après-midi, le seuil de 1 dollar, à 1,003 dollar. La monnaie unique s'est brusquement redressée cette semaine face à la devise américaine, s'écartant de la fourchette dans laquelle elle fluctue depuis plusieurs semaines, entre 0,97 et 0,99 dollar.

Les économistes spécialisés dans les marchés financiers ont examiné cette semaine les indicateurs de la conjoncture à la loupe. Publiée jeudi, la croissance économique américaine, qui s'est accélérée au troisième trimestre pour atteindre 3,1 % en rythme annuel, après 1,3 % au deuxième trimestre et 5 % au premier, pourrait sembler satisfaisante. Ce rythme paraît en effet fort honorable comparé aux 2,5 % de croissance que prévoit le gouvernement français pour la France pour 2003.

Mais pour les économistes, qui traquent la moindre indication pessimiste, ce chiffre est au contraire désastreux : d'une part, il est plus faible que ce qu'ils avaient prévu (ils attendaient 3,6 % en moyenne) et, d'autre part, il repose sur une bonne résistance des dépenses de consommation (elles ont progressé de 4,2 %, leur plus forte augmentation depuis le quatrième trimestre 2001, après une hausse de 1,8 % au deuxième trimestre). C'est précisément ce qui les inquiète puisqu'ils font le pari que ce miracle de la consommation américaine ne perdurera pas au dernier trimestre, et amputera d'autant la croissance.

### INDICATEURS EN BAISSÉ

D'ailleurs, même le principal économiste de la Maison Blanche, Glenn Hubbard, a reconnu jeudi que le rythme de la croissance américaine serait « *nettement plus faible* » au quatrième trimestre qu'au troisième. « *Je partage l'opinion de beaucoup, sinon de la plupart des prévisionnistes du secteur privé, selon laquelle [la croissance] sera nettement plus lente que ce que nous avons vu au troisième trimestre*, a déclaré à l'agence Reuters M. Hubbard. *Nous savons que nous allons connaître une certaine modération des dépenses des consommateurs.* »

Pour renforcer le trait, la confiance des consommateurs américains, mesurée par l'institut du Conference Board et publiée mardi, a décliné considérablement. L'indice a atteint 79,4 points en octobre, son plus bas niveau depuis le mois de novembre 1993, contre 93,7 en septembre. En outre, le département du commerce a annoncé vendredi un recul de 0,4 % de la consommation des ménages en septembre après une augmentation de 0,4 % le mois précédent. Il s'agit de la première baisse depuis celle de 0,4 % de novembre 2001. Dans la foulée, le taux de chômage a légèrement augmenté : il a atteint 5,7 % en octobre, contre 5,6 % en septembre, et l'économie américaine a perdu 5 000 emplois net.

Pour ces raisons, les opérateurs de marché continuent de croire à une baisse des taux de la Réserve fédérale, qui a dû faire la même analyse qu'eux, pensent-ils, et offrira sa contribution au soutien

de la croissance. La banque centrale américaine réunit son conseil mercredi 6 novembre. Dès le lendemain se tiendra un rassemblement du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, tout aussi attendu.

L'espoir d'une détente monétaire a amplifié le mouvement de reprise des marchés boursiers. En octobre, l'indice Dow Jones, qui mesure l'évolution de la Bourse new-yorkaise, a gagné près de 11 %. Selon la société d'études de marchés MarketHistory.com, c'est là sa meilleure performance depuis janvier 1987. La hausse était alors de 13,8 %. A Paris, le gain sur le mois de l'indice CAC 40 a été de 13,4 %.

Mais la route est encore longue pour retrouver les niveaux du début de l'année. Si le retard est de 16 % pour le Dow Jones, il est encore de 32,76 % pour le CAC 40, qui fluctue autour des 3 000 points. Ce dernier a terminé sa première séance de novembre vendredi en recul de 1,29 %, à 3 109,51 points, quand le Dow Jones, lui, a pris 1,44 %, à 8 517,64 points. Sur la semaine, l'indice parisien a gagné 1,72 % et le new-yorkais 0,87 %.

### LONGUE CONVALESCENCE

Signe que la crise boursière est loin d'être terminée et que l'incertitude demeure, les marchés réagissent avec excès à chaque nouvelle. La volatilité est de ce fait très prononcée sur l'ensemble des places. A Paris, Alcatel en a été l'illustration la plus saisissante. L'action a bondi de 40 % mercredi, et près de 7 % de son capital a changé de mains en quelques heures. L'envol de l'action a coïncidé avec la publication des comptes du troisième trimestre. Ces derniers ont révélé une situation financière plus solide que ne l'imaginaient les analystes. Sur la semaine, l'équipementier français enregistre la plus forte progression (+ 31,03 %), devant notamment Pinault-Printemps-Redoute (+ 14,55 %). PPR a cédé 90 % de Finaref, sa filiale de crédit à la consommation. La plus grande déconvenue est venue de la Scor. En une séance, mercredi, l'action du réassureur a plongé de 28 %.

La volatilité à Londres s'est focalisée sur British Petroleum. Le titre a perdu 7,58 % mardi 29 octobre, après la publication de résultats trimestriels décevants et la perspective d'une nouvelle réduction des objectifs de production, la troisième depuis septembre.

En revanche, jeudi à Milan, l'action Fiat s'est envolée après l'annonce de résultats trimestriels pourtant un peu plus faibles qu'attendu. Elle a fini la séance en hausse 5,63 %, après être tombée la veille à son plus bas niveau depuis 1985.

Aux Etats-Unis, les propos encourageants du patron d'IBM, Sam Palmisano, selon qui l'industrie informatique devrait enregistrer « *une modeste croissance* » en 2003, ont ragaillardé les valeurs de ce secteur très ébranlé. Mais, là encore, après la violente crise, la convalescence s'annonce longue, avec des risques de rechute.

**Dominique Gallois et Cécile Prudhomme**

### DÉPÊCHES

■ **AUTOSTRADÉ** : la société Schemaventotto, contrôlée par Benetton, a annoncé, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, le lancement d'une offre de rachat sur l'ensemble de la société d'autoroute Autostrade, dont elle détient déjà 30 %. L'offre, au prix de 9,5 euros par action, valorise la société à environ 10 milliards d'euros. Schemaventotto a ajouté qu'elle considérerait son offre comme un succès si au moins 66,7 % du capital de la compagnie lui revenait. L'opération pourrait viser à mettre Autostrade à l'abri d'une éventuelle OPA du français Vinci.

■ **INFOGRAMMES** : le tribunal de grande instance de Lyon (Rhône) a ordonné jeudi la suspension provisoire des procédures consultatives sur la restructuration du leader européen des jeux vidéo, Infogrammes, qui prévoit une réduction de 60 % de ses effectifs nationaux (413 personnes). Le tribunal a pris cette mesure conservatoire dans l'attente d'une autre décision, le 12 novembre, concernant un recours introduit par le syndicat CFDT pour une société du groupe, Eden Studio, qui réclame d'être incluse dans le périmètre du plan.

■ **EHOSTAR/DIRECTV** : le département américain de la justice a annoncé jeudi le dépôt d'une plainte antitrust contre le mariage, d'un montant de 18 milliards de dollars, prévu entre les deux premiers bouquets de télévision par satellite des Etats-Unis, EchoStar et DirecTV, détenu par General Motors via sa filiale Hughes Electronics.

## DISPARITIONS

## Lionel Poilâne

L'artisan qui a popularisé la michette à croûte épaisse

**LE BOULANGER** Lionel Poilâne et son épouse ont trouvé la mort dans un accident d'hélicoptère au-dessus de la baie de Cancale (Ile-et-Vilaine) jeudi 31 octobre. Ils se rendaient sur l'île des Rimains, où le couple possédait l'unique maison de l'île.

Lionel Poilâne est né le 10 juin 1945, à Paris, dans une famille de boulangers. Son père, Pierre Poilâne, est établi depuis 1932 au 8 de la rue du Cherche-Midi (Paris-6<sup>e</sup>). Il fabrique dans le four du sous-sol un pain artisanal avec une farine moulue à la meule de pierre, une fermentation naturelle au levain et une cuisson au feu de bois. Malgré la vogue du pain blanc au lendemain de la guerre, sa réputation est grande dans le quartier de Saint-Germain-des-Près, et Maurice Fombeure, qu'il croise chaque jour au Sauvignon, versifie, en 1960, « Pour moi le pain de Poilâne, de Dieu me paraît un don ».

A 14 ans, Lionel commence son apprentissage. Il s'imprègne de la méthode paternelle. En 1970, il prend la direction de la boulangerie et s'emploie à développer un réseau commercial en France et à l'étranger. Le pain de Poilâne devient le « pain Poilâne ». Le succès est tel que la production a du mal à suivre. Au début des années 1980, il fait construire à Bièvres (Essonne) une manufacture de 24 fours à bois établis « selon les principes de l'Encyclopédie », sur



JOHN SCHULTS / REUTERS

un plan circulaire, alimentés par des boulangers qui se relaient en permanence, parfois 24 heures sur 24. Il faut assurer le contrôle de la fermentation, la « pousse » et la cuisson des miches qui pèsent environ 1,9 kg. Des techniques anciennes Lionel Poilâne conserve l'essentiel, sans se priver des apports de la modernité, ce qu'il appelle « la rétro-innovation ».

La michette Poilâne est un pain à croûte épaisse et dorée, à la mie légèrement bise et dense, de saveur acidulée. Il est fabriqué avec de la farine de blé broyée à la meule de pierre, du sel de mer et du levain. Les farines sont issues de l'agriculture dite « raisonnée », n'employant aucun pesticide, économe en engrais azotés, attentive aussi à la diminution de la pollution des nitrates. Depuis plusieurs

années, toutefois, la farine utilisée contient environ 30 % d'épeautre, un blé hautement panifiable pratiquement oublié depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, dont l'entreprise a contribué à relancer la culture. Le sel aux senteurs de violette marine provient des marais salants de Guérande, et le levain est celui de la tradition boulangère ancestrale. Prélevé sur la panification de la veille, sans ajout de levures, il formera le nouveau maillon d'une chaîne de la fermentation.

Ce monoproduit connaît un succès planétaire, exporté au Japon et en Amérique du Nord, et fabriqué à Londres depuis juillet 2000, où Lionel Poilâne obtient l'autorisation de créer un four à bois, banni dans cette ville depuis le grand incendie de 1666.

L'homme à l'éternel nœud papillon portait un regard inquiet sur l'évolution de la boulangerie depuis l'apparition de farines « prétendument panifiables sans levures et sans levain », confiait-il récemment à *Monde*. Il avait plusieurs ouvrages, et notamment un *Guide de l'amateur de pain* (Laffont, 1982, réédité en 1989). Bibliophile, il avait constitué une importante collection de textes et d'ouvrages de référence.

« Poilâne, c'est le Français vivant que je préfère », disait Salvador Dali en 1977.

Jean-Claude Ribaut

## Yuri Ahronovitch

Grand spécialiste de la musique russe

**LE CHEF D'ORCHESTRE** israélien d'origine russe Yuri Ahronovitch est mort jeudi 31 octobre à l'âge de 70 ans.

« Avec ses faux airs de Stokowski, arborant une baguette interminable qui claqué régulièrement contre les supports des micros, Yuri Ahronovitch, à la tête d'un excellent Orchestre de Paris, confère à cette symphonie une plénitude et une intensité qui magnifient la palette orchestrale. Comme à son habitude, après avoir fait un tour complet de la scène afin d'embrasser l'ensemble des chefs de pupitres, le chef brandit fort théâtralement la partition pour la faire acclamer par le public. » C'est ainsi qu'une critique parue sur le site Internet Concertonet saluait le dernier concert de Yuri Ahronovitch à Paris, les 4 et 5 octobre, au Théâtre Mogador. Trois semaines plus tard, le chef israélien mourait, à Cologne, en Allemagne.

Il était né le 13 mai 1932 à Leningrad et avait fait des études de violon dès l'âge de 4 ans, puis de direction d'orchestre avec Nathan Rakhlin et avec Kurt Sanderling. Après avoir dirigé deux orchestres provinciaux soviétiques, Ahronovitch prend, en 1964, la tête de l'Orchestre symphonique de la Radio

de Moscou. En 1972, il émigre en Israël, en prend la nationalité, dirige l'Orchestre philharmonique d'Israël et commence une carrière internationale en Occident qui le conduira souvent en Italie, mais aussi en Suisse, en Allemagne, dans les pays nordiques où, de 1982 à 1987, il est directeur musical de l'Orchestre philharmonique de Stockholm. De 1975 à 1986, il est à la tête de l'Orchestre du Gürzenich de Cologne, où il avait succédé à Gunther Wand. Yuri Ahronovitch était aussi un familier des orchestres parisiens, notamment l'Orchestre de Paris et l'Orchestre national de France. Avec ce dernier, il a en particulier enregistré les deux concertos pour violon de Serge Prokofiev, avec Jean-Pierre Wallez en soliste.

Yuri Ahronovitch était un grand spécialiste de la musique russe, qu'il a beaucoup enregistré sur disque et donnée en concert, comme en témoigne par exemple ce dernier concert à Paris au programme duquel figurait la 3<sup>e</sup> symphonie *Divin poème*, d'Alexandre Scriabine. Le chef s'intéressait de près à des répertoires rares (les deux concertos pour violoncelle d'Anton Rubinstein qu'il a enregistrés pour Koch Schwan) et à des versions peu

connues d'œuvres du grand répertoire, comme la version originale du Premier concerto pour piano et orchestre de Serge Rachmaninov, dont il donnait la première mondiale en mars 1993 avec la pianiste Karina Wisniewska, à la Tonhalle de Zürich.

Renaud Machart

## A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde ([www.lemonde.fr/carnet](http://www.lemonde.fr/carnet)) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

## NOMINATIONS

Sur proposition du ministre de l'éducation nationale, le conseil des ministres réuni mercredi 30 octobre a approuvé les nominations suivantes :

**Paul Desneuf**, recteur de l'académie de Rouen, est nommé recteur de l'académie de Lille en remplacement de Jean-Claude Fortier ; **Nicole Bensoussan**, professeure à l'université de Reims, est nommée rectrice de l'académie de Rouen ; **Roland Debassch**, professeur à l'université d'Aix-Marseille, est nommé recteur de l'académie de Nancy-Metz en remplacement de Joseph Losfeld ; **Christian Duverger**, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, est nommé recteur de l'académie de la Réunion en remplacement de Patrick Geneste.

## DOCUMENTS OFFICIELS

L'Assemblée nationale publie le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif aux marchés énergétiques et au service public de l'énergie. [www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl0326.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl0326.asp) L'Assemblée nationale publie le rapport d'information de Gilbert Meyer au nom de la commission de la défense sur l'entretien des matériels des armées. [www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/io328.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/io328.asp) L'Assemblée nationale publie le projet de loi adopté par le Sénat autorisant la ratification de la convention relative à la procédure simplifiée d'extradition entre les Etats membres de l'Union européenne. [www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl0264.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl0264.asp)

L'Assemblée nationale publie le projet de loi adopté par le Sénat autorisant la ratification du traité entre la République française, le royaume d'Espagne, la République d'Italie et la République portugaise portant statut de l'Eurofor. [www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl0265.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl0265.asp)

## AU CARNET DU « MONDE »

## Décès

– Nicole, son épouse, Emmanuelle, sa belle-fille, Simon, son petit-fils, Colette, sa sœur, Jean-Claude et Yvonne, son frère et sa belle-sœur, Et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Albert AKER,

survenu le 31 octobre 2002, à l'âge de soixante-six ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 5 novembre, à 11 heures, au cimetière de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

– Après une vie longue et remplie,

Michel Quang Chiêu DINH

a été enlevé à notre tendre affection, le 30 octobre 2002, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Selon les volontés du défunt, l'incinération aura lieu le vendredi 8 novembre, à 12 heures, au crématorium de l'Orme à Moineaux, aux Ulis (Essonne).

De la part des familles Khuong, Douglas, Dinh, Thai et Nguyen.

## Souvenir

– Pour le dix-septième anniversaire du rappel à Dieu, le 3 novembre 1985, de

Pierre DUC,

une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

– A la mémoire de notre tante,

Suzy de KONJIKOVIC-GRAF, (1910-2001),

et en souvenir de nos parents,

Vida, Vinko et Milan, Mihailo, Roberto et Viktor, Rada, Branko, Ljuba et Miki.

Leur amour et leur sagesse demeurent vivants en nous.

Familles Konjickovic et Kosanovic.

## Commémorations

– Serge Klarsfeld et l'association Les Fils et Filles des déportés juifs de France, 32, rue La Boétie, Paris-8<sup>e</sup>, tél. : 01-45-61-18-78, rappellent le souvenir du convoi n° 40, qui a quitté le camp de Drancy, le 4 novembre 1942, pour le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, avec mille déportés, dont cent quarante et un enfants de un an à dix-huit ans.

Le lundi 4 novembre 2002, devant le monument de Drancy, seront lus à midi les noms de tous les déportés du convoi n° 40. Quatre hommes survivants en 1945.

Il n'y a pas eu de convoi portant le n° 41.

## Conférences

Conférence de Jean Ambrosi : « A la poursuite du plus profond objet perdu : Le complexe de Narcisse ». Espace l'Harmattan, 21 bis, rue des Ecoles, Paris-5<sup>e</sup>. Mardi 12 novembre 2002, à 20 heures. Entrée libre.

## Assemblées générales

APV.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires se réuniront le 28 novembre 2002, à 18 heures, au nouveau siège social : 19, rue de Chaillot, Paris-16<sup>e</sup>, pour approuver les comptes 2001 et modifier les statuts.

**CARNET DU MONDE**  
TARIFS ANNÉE 2001-2002 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS	22 € - 144,31 FTTC
TARIF ABONNÉS	18,50 € - 121,35 FTTC

NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS  
FORFAIT 10 LIGNES : 120 € - 787,15 F TTC  
La ligne suppl. : 12 € - 78,71 FTTC  
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC  
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 FTTC

THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 FTTC  
COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter  
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42 Fax : 01.42.17.21.36  
e-mail : carnet@mondepub.fr  
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

**Courrier INTERNATIONAL** URBANISME Les cités idéales

**RUSSIE**  
Document Dix heures avec le commando tchétchène

3 €

ÉTATS-UNIS Elections à risque pour Bush  
PAKISTAN Les racines grecques des Kalash

## Abonnez-vous en toute liberté

**Vous faites arrêter votre abonnement quand bon vous semble**

Votre abonnement est prolongé chaque mois tacitement. Vous pouvez, bien sûr, le faire arrêter à tout moment en nous envoyant une simple lettre.

**Vous ne payez rien d'avance**

Avec le prélèvement automatique, vous ne payez rien d'avance, puisque le montant correspondant aux exemplaires servis pendant un mois n'est prélevé qu'au début du mois suivant. Cette formule vous permet en outre d'échelonner votre règlement au lieu d'effectuer le paiement en une seule fois.

**Vous êtes sûr de ne manquer aucun numéro**

Après signature de votre autorisation de prélèvement et envoi de votre R.I.B. ou R.I.P., vous n'avez plus à vous soucier des règlements. *Le Monde* s'occupe de tout. De ce fait, vous ne courez plus aucun risque de voir votre abonnement suspendu pour cause de simple oubli.

## SPÉCIAL VACANCES :

J'ai bien noté que je peux faire suspendre ou suivre mon abonnement pendant mes vacances.

Pour les vacances ou un déménagement, un numéro exclusif : 0 825 022 021

(0,15 € TTC/min)

## Bulletin d'abonnement

Offre à retourner au *Monde* : Service Abonnements, 60646 Chantilly Cedex  
Tél : 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures, du lundi au vendredi.

OUI, je désire m'abonner au *Monde* pour seulement 27,70 € par mois (181,70 F) par prélèvement automatique

Important : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à votre autorisation. Il y en a un dans votre chèque

M.  Mme  Mlle 201M001N  
Prénom : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*. Je pourrai suspendre à tout moment mon service au journal *Le Monde*.

Vous vous abonnez au *Monde* : vos nom, prénom et adresse sont communiqués à nos services internes et, le cas échéant, plus tard, à quelques publications partenaires, sauf avis contraire de votre part. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces publications, merci de nous le signaler.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR  
N° 134031

Organisme créancier : Société Editrice du Monde  
21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom : .....  
Prénom : .....  
N° : ..... rue : ..... Ville : .....  
Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ]

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT  
DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N° : ..... rue : ..... Ville : .....  
Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ]

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code Établissement Code Guichet N° de compte Clé RIB

## Devenez Citoyen du Monde

Abonnez-vous pour seulement

27,70€\* par mois

... Et entrez dans un espace privilégié d'information et de réflexion : actualité internationale, économique et politique, technologies, médias, sciences, art et culture... Chaque jour, passionnez-vous pour *Le Monde*

Le Monde

\* Offre d'abonnement postal valable uniquement en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2002.

# AUJOURD'HUI

## SPORTS

Les Français du **DÉFI AREVA** se sont **QUALIFIÉS**, samedi 2 novembre, pour les quarts de finale de la Coupe Louis-Vuitton (éliminatoires de la Coupe de l'America) en battant avec une avance d'une minute et dix

secondes les Italiens de Mascalzone-Matino, qui sont les premiers éliminés de l'épreuve. Malgré tout, le bilan sportif des Français à l'issue des deux premiers rounds Robin reste modeste, avec **DEUX VICTOIRES ET TREI-**

**ZE DÉFAITES**. A partir du 12 novembre, le défi français affrontera les challengers classés de la cinquième à la huitième place au sein de la « **BOTTOM LEAGUE** », dont les meilleurs rencontreront ensuite les membres

de la « Top League » « Cette qualification est super pour l'équipe. Nous avons gagné le **DROIT DE TRAVAILLER encore un peu plus** », commente Pierre Mas, le directeur sportif de l'équipe française.

## En progrès, Areva gagne la régates décisive et se qualifie

**Voile** • En dominant le défi italien Mascalzone-Latino, les Français sont parvenus à éviter l'humiliation d'une dernière place dans le premier tour des éliminatoires de la Coupe de l'America, et ont assuré leur présence en quarts de finale de l'épreuve

### AUCKLAND

de notre envoyé spécial

Le vent du boulet est passé très près, mais le pire a été évité. Les Français du Défi Areva se sont qualifiés pour les quarts de finale de la Coupe Louis-Vuitton en battant, samedi 2 novembre dans la baie d'Auckland, les Italiens de Mascalzone-Latino. A la différence de leur succès de la veille, où les Américains de OneWorld Challenge avaient commis une grosse erreur en laissant tomber leur spinnaker dans l'eau, les membres du syndicat de Lorient ne doivent pas leur victoire contre les Napolitains à la chance mais bien à un sans-faute, une régates menée de bout en bout et contrôlée de main de maître par les seize hommes à bord du Class America peint en jaune fluorescent.

Une minute et dix secondes. Cela semble bien peu mais ce sont ces soixante-dix petites secondes qui ont sauvé les Français d'une déroute totale, synonyme de retour à la maison. Une fois n'est pas coutume, les membres du Défi ont pris le dessus sur les Italiens, qui auront le déshonneur d'être la première équipe à se faire sortir des éliminatoires de la Coupe de l'America, grâce à de très bonnes décisions stratégiques et à une parfaite coordination des marins.

### NET ET SANS BAVURE

Le voilier italien avait franchi la ligne de départ avec une légère avance de 10 mètres ; mais la décision de la cellule arrière à bord de FRA-69 de s'élancer sur la droite du plan d'eau s'est très vite avérée payante : après seulement quatre minutes de course, le Défi comptait déjà 165 mètres d'avance. L'écart n'a ensuite jamais cessé de se creuser. Vingt-huit secondes à la première bouée, trente à la seconde, cinquante-qua-



FRANÇOIS MOUSIS

L'équipage du Défi Areva a attendu les dernières régates pour glaner quelques points dans les éliminatoires de la Coupe Louis-Vuitton. Les membres de la cellule arrière du voilier - que l'on voit ici en action lors d'un bord au portant - en enfin su tirer le meilleur profit de FRA-69, leur voilier aux couleurs fluo. Les échecs des premières courses n'ont pas entamé le moral du barreur Luc Pillot et de ses coéquipiers. Ils doivent maintenant se préparer pour la suite de la compétition.

tre à la dernière, une minute et dix secondes sur la ligne d'arrivée. Les Français ont réagi, sans paniquer, à toutes les tentatives d'offensive de leurs opposants qui ont multiplié les virements de bord et les empannages. Une victoire nette et sans bavure.

« Bien joué, les gars » : Luc Pillot, le skipper et barreur du Défi, a félicité ses coéquipiers d'une façon sobre et discrète au passage du bateau du comité de course. Le double vice-champion du monde de match race et double médaillé, aux Jeux olympiques de Los Angeles et de Séoul, en 470, n'a jamais été un grand expan-

sif et sait garder la tête froide. « On a fait ce qu'il fallait faire, résume-t-il. On a sauvé notre peau et je suis content de tourner la page du premier tour, qui a été difficile pour nous, afin d'en ouvrir une autre. Mais tout le monde dans l'équipe se garde de tout triomphalisme. On n'oublie pas tout ce qu'on a raté, les fautes qu'on a faites et nos points faibles. »

Si la qualification en quarts de finale était l'unique objectif à remplir, au terme du mois de régates du premier tour, durant lequel tous les syndicats se sont affrontés à deux reprises, le bilan du Défi Areva est en effet pour le moins modeste.

Quinze courses (la dernière régates contre les Américains d'Oracle BMW Racing est programmée dimanche 3 novembre), deux victoires dont une sur une bourde de leurs adversaires (Le Monde du 2 novembre). Le tableau de chasse des Français manque singulièrement de trophées. Mais tout est encore possible.

La prochaine étape des éliminatoires de la Coupe de l'America, qui devrait avoir lieu du 12 au 30 novembre, suivra en effet un format complètement différent de celui du premier tour. Les quatre syndicats classés de la cinquième à la huitième place

à l'issue du premier round Robin (le Défi Areva, les Suédois de Victory Challenge, les Britanniques de GBR Challenge, et les Américains du Team Dennis Conner) s'affronteront dans des joutes à un contre un, au meilleur des sept régates.

Les deux perdants de cette « bottom league » seront éliminés à l'issue de la première semaine. Les deux vainqueurs affronteront pour leur part les deux perdants de la Top League, qui comprend les quatre équipes sorties en tête du premier tour (les Américains de OneWorld Challenge et d'Oracle BMW Racing, les Suisses d'Alinghi et les Italiens de

Prada) dans des matches de un contre un qui permettront à deux défis de se qualifier directement pour les demi-finales.

### PRESSION SUPPLÉMENTAIRE

Le règlement veut aussi que les premiers de chacune des deux leagues choisissent leur adversaire (logiquement les Suédois, cinquièmes, devraient décider d'affronter les Français, huitièmes). Ces joutes éliminatoires, qui suivent le modèle des compétitions de football, font peser sur les équipes une pression tout autre que celle du premier round Robin.

Les Français ont également prévu d'apporter de nombreuses modifications à leurs voiliers avant le début des quarts de finale. Pour tester plusieurs changements possibles, le Défi va enfin pouvoir faire courir FRA-69 au côté de FRA-79, qui a été mis à l'eau vendredi 1<sup>er</sup> novembre. Ce bateau possède des appendices, une coque et un pont neufs, mais ses voiles, son accastillage, son hydraulique et l'ensemble de ses systèmes mécaniques proviennent de FRA-46, l'ancien Sixième sens, qui a brillamment participé à l'édition 2000 de la Coupe Louis-Vuitton, s'inclinant en demi-finales malgré un départ catastrophique dans la compétition.

L'avantage de pouvoir s'entraîner avec deux bateaux est énorme car il est plus facile de connaître dans le détail l'intérêt de tel ou tel changement sur un navire lorsqu'il régates contre un voilier identique qui n'a, lui, pas été modifié. « Nous allons récupérer pour les quarts notre second mâ, que nous avions endommagé contre Stars-and-Stripes et qui est bien plus performant que celui que nous avons utilisé ensuite, souligne Pierre Mas, directeur sportif du Défi Areva. Nous avons également reçu une nouvelle quille, que nous testons actuellement sur FRA-79. Cet appendice représente une prise de risque, mais peut s'avérer très performant dans certaines conditions. »

Le plus dur reste encore à faire. « Cette qualification est super pour l'équipe et tout le travail qu'elle a effectué », ajoute Pierre Mas. Mais maintenant les ennuis sont devant nous. Nous venons de gagner le droit de travailler encore un peu plus. Je reste convaincu qu'on a le potentiel d'aller plus loin que les quarts de finale, à condition de faire moins d'erreurs et d'être moins sous pression, ce qui sera certainement le cas maintenant que nous sommes assurés de ne pas être la première équipe à se faire éliminer. »

Frédéric Therin

## Les rêves des Italiens de Mascalzone Latino ne se sont pas réalisés

### AUCKLAND

de notre envoyé spécial

Tout est parti d'une blague entre copains. « Nous regardions un soir à la maison la retransmission télévisée de la dernière Coupe de l'America avec Luigi, notre avocat, Paolo Scutellaro et Paolo Manuta qui occupent aujourd'hui respectivement les postes de directeur de l'équipe et de directeur administratif. Vincenzo s'est alors exclamé : "Et si on essayait d'y participer ?" Cette remarque nous a tous fait exploser de rire, mais cette idée a germé au fil des mois et nous voilà ici, à Auckland » : Lara Ciribi aime bien raconter la genèse de Mascalzone Latino.

L'équipe 100 % italienne de cette édition de la Coupe Louis-Vuitton - un cas unique dans cette compétition où les syndicats, dont l'autre groupe transalpin Prada, ont tous embauché des armadas de spécialistes étrangers - est la dernière à s'être décidée à participer aux éliminatoires de la Coupe de l'America. Sans aucune expérience et composé de marins qui débarquent pour la première fois devant cet Everest de la régates, ce défi est une bouffée d'oxygène dans un challenge où tout

n'est souvent qu'argent, ambition et ego démesuré.

Mascalzone Latino, qui est le titre d'une chanson populaire signifiant le « fripon latin », n'avait qu'un seul objectif, plutôt modeste. « Ne pas être le premier des neuf challengers à se faire éliminer », résume Paolo Cian, le barreur du bateau. Avant même la première régates largement perdue contre les Américains de One World Challenge (5 minutes et 43 secondes de retard sur la ligne d'arrivée), Vincenzo Onorato, le patron du syndicat transalpin, affichait déjà une vision sur le long terme.

### VENUS POUR APPRENDRE

« Nous ne sommes pas là pour gagner la Coupe mais pour apprendre, car nous espérons être présents pour la prochaine édition, explique cet armateur qui possède 35 remorqueurs et une compagnie de ferries, Moby Lines, qui transporte chaque année plus de 3 millions de passagers entre l'Italie, la Sardaigne, la Corse et l'île d'Elbe. Aujourd'hui, nous sommes les Petits Poucets de cette compétition, mais il y a quinze ans, les Néozélandais (qui ont gagné les deux

dernières éditions de la Coupe de l'America), étaient dans une position similaire. »

Cette équipe italienne n'a cessé de répéter à qui voulait bien l'entendre que ses chances de gagner étaient minuscules et que son budget était très limité. « Nous sommes le défi le plus pauvre de cette édition », se lamente Lara Ciribi, la directrice de la communication de l'équipe et amie du « grand patron ».

Mais le défi Mascalzone Latino n'était pas si démuné que cela. Sa base à Auckland, coincée entre les Américains d'Oracle BMW Racing et One World Challenge, est plutôt luxueuse et confortable. Officiellement, ce syndicat disposait d'un budget de 34 millions d'euros, une enveloppe bien mieux garnie que celle du Défi Areva (25 millions d'euros). Mais des sources internes parlent de moyens financiers bien supérieurs (au moins 40 millions d'euros).

L'arrivée le 1er mai 2001 du groupe de télécommunications TIM, qui est l'unique sponsor principal de Mascalzone, avait donné une bouffée d'oxygène aux Italiens, qui semblent avoir des problèmes à respecter leur budget. « J'ai fait une étude de faisabilité avant de me

décider à me lancer dans cette aventure mais elle s'est révélée complètement erronée, avoue Vincenzo Onorato. On s'est complètement trompés avec nos prévisions de dépenses. »

En plus du bateau espagnol Bravo España, qui a disputé la dernière édition de l'épreuve, les Italiens se sont offert le bateau américain USA 55 qui naviguait jusqu'alors sous les couleurs de Stars & Stripes, le défi de Dennis Conner. « Nous avons également construit trois nouveaux mâs au lieu de deux », ajoute Lara Ciribi.

Les navigants et les autres membres de ce défi sont des habitués des pontons. « On est peut-être des nouveaux dans la Cup, assure Flavio Favini, le tacticien du syndicat qui a remporté l'Admiral's Cup en 1995, mais on n'est pas des nouveaux dans le monde de la voile. »

Tous ces efforts n'auront pourtant pas suffi aux Italiens pour réaliser leur rêve un peu fou. Avec une seule victoire en seize régates, les Italiens finissent bons derniers du premier tour de la compétition, hors course.

F. T.

## Carlos Moya freine Andre Agassi dans sa course vers la place de numéro un

**Tennis** • On connaît dorénavant la liste des huit joueurs qui se rendront à Shanghai pour les Masters

UNE FRÉQUENTATION record et un public de plus en plus enthousiaste. Vendredi 1<sup>er</sup> novembre, le Palais omnisports de Paris-Bercy ne savait plus où donner de la tête. Les spectateurs étaient aussi éprouvés que les joueurs au terme d'une journée riche en sensations fortes. Joueur le plus populaire dans l'Hexagone après les Français, Andre Agassi (n° 2) a tiré tout le bénéfice qu'il put du soutien quasi général du public. En vain. L'Américain a trébuché sur le chemin qui devait, croyait-il, le mener au sommet du classement pour y déloger l'Australien Lleyton Hewitt.

Sur un score sans appel (6-4, 6-4), un solide Carlos Moya (n° 10) lui a barré la route des demi-finales de l'Open de Paris. Quatre-vingt-une minutes ont suffi à l'Espagnol, vainqueur-miracle de Sébastien Grosjean au tour précé-

dent (il avait repoussé pas moins de six balles de match), pour venir à bout d'un Andre Agassi rapidement débordé. « Un match comme celui de jeudi vous donne tellement confiance que vous pensez qu'il est difficile de perdre contre qui que ce soit », devait déclarer l'Espagnol après son match contre Andre Agassi, « l'un des meilleurs sur court couvert de ma vie ».

L'Américain, qui a de son côté accumulé les fautes directes, n'a pas ménagé sa colère - et sa grossièreté, qui lui vaudra un avertissement - envers l'arbitre du match. « Quand un arbitre prend une décision et que vous savez qu'il se trompe, je trouve que c'est horrible pour le match », fulminait le Kid de Las Vegas, bien contrarié à l'idée du travail qui lui restait encore à fournir pour atteindre ses objectifs de la fin de saison. « Si Lleyton Hewitt

va très loin ici, cela risque d'être beaucoup plus difficile de devenir numéro un mondial. Mais je crois que tout se décidera à Shanghai. »

Après la victoire de Carlos Moya sur Andre Agassi, on connaît dorénavant la liste de ceux qui se rendront dans la mégalopole chinoise pour disputer les Masters, du 12 au 17 novembre : les sept premiers du classement, Lleyton Hewitt, Andre Agassi, Marat Safin, Juan-Carlos Ferrero, Carlos Moya, Roger Federer et Jiri Novak, ainsi qu'Albert Costa, le gagnant de Roland-Garros, retenu en tant que mieux classé parmi les lauréats de tournois du Grand Chelem.

### LA SURPRISE SRICHAPHAN

Andre Agassi doit nourrir un secret espoir après la solide victoire de Paradorn Srichaphan sur l'opiniâtre Américain Andy Rod-

dick (7-6 [7/3], 7-6 [7/3]), sachant que le Thaïlandais doit affronter Lleyton Hewitt en demi-finales. Le droitier de Bangkok a fait une fois de plus la démonstration de son incroyable talent. Quelques statistiques de son match contre Andy Roddick (n° 12) en quarts de finale parlent d'elles-mêmes : 18 aces, 93 % de points marqués sur sa première balle de service et seulement 7 fautes directes. De surcroît, il obtint la seule balle de break de la partie. « J'ai déjà joué quatre fois contre Hewitt. Les trois premières fois, il m'a battu mais c'était serré. La dernière fois, j'ai gagné à Tokyo », déclarait le joueur de 23 ans, pour lequel « le tennis est un sport très amusant, très agréable ».

Dernier Français encore en lice dans le tournoi, Nicolas Escudé a fait tout ce qu'il a pu pour empê-

cher la victoire de Marat Safin (6-3, 5-7, 6-3). Privé de tournoi sur blessure durant trois mois, le Palois n'a repris la compétition qu'au début du mois d'octobre. Sa capacité de résistance face au Russe, qui a su dompter ses démons - la nervosité de Marat Safin lui joue parfois de mauvais tours -, a donné un avant-goût de ce que pourrait être la finale France-Russie de Coupe Davis, qui doit se jouer ici même du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre.

Et si ce n'est pas le simple, il y a fort à parier que l'on verra Nicolas Escudé en double au côté de Fabrice Santoro, après leur victoire (6-4, 6-4) sur leurs rivaux et compatriotes Arnaud Clément et Mickaël Llodra, autres prétendants au salaire d'argent.

Jean-Jacques Larrochelle

### Le Monde

A LA TELEVISION ET A LA RADIO

#### Le Monde des idées

LCI

Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10

Le dimanche à 12 h 10, 15 h 10 et à 0 h 10

Le lundi à 16 h 10



#### Le Grand Jury

RTL-LCI

Le dimanche à 18 h 30



#### La rumeur du monde

FRANCE-CULTURE

Le samedi à 12 heures



#### A la « une » du Monde

RFI

Du lundi au vendredi

à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)



#### La « une » du Monde

BFM

Du lundi au vendredi

à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40

Le samedi

13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

## L'élégance raffinée chez Lancia

La Thesis, grande berline moderne, opte pour une ligne ouvertement rétro. Un décalage voulu avec les tendances actuelles

CETTE FOIS-CI, personne ne reprochera à Lancia d'avoir oublié ses racines. Loin de l'accablante Lybra ou de la désolante Kappa qui reflétaient une aspiration contre nature (ressembler à une voiture allemande !), la Thesis exhale une italianité dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est assumée pleinement.

La nouvelle Lancia, commercialisée depuis quelques semaines, est une grande auto extravertie, un brin provocante, entre le gothique flamboyant et le baroque. Un peu hors du temps, elle évoque une voiture de maître et se définit comme un modèle « allant à l'encontre du courant actuel des formes épurées à l'extrême ». On ne saurait mieux dire.

### Une suspension électronique pilotée

La Thesis reçoit une suspension pilotée qui absorbe les petites irrégularités en freinant le mouvement vertical, un « système d'absorption semi-actif des amortisseurs » conçu par l'équipementier Mannesmann-Sachs. Baptisé « Skyhook », il permet à la voiture « d'évoluer comme si elle était littéralement accrochée au ciel », assure Lancia. En pratique, le poids de la voiture (autour de 1 800 kg) engendre parfois des mouvements de caisse imparfaitement maîtrisés, avec une tendance au dandinement, mais, si le « toucher de route » de la Thesis n'est pas aussi précis que celui d'une grande berline allemande, d'une Renault Vel Satis ou d'une Peugeot 607, ses motorisations ne démeritent pas. Le 3-litres V6 (215 ch) de notre voiture d'essai, accouplé à une très progressive transmission automatique à cinq rapports doublée d'une commande impulsioneuse, est apparu parfaitement « rond » et remarquablement silencieux. Sont également disponibles deux autres moteurs à essence (2 litres turbo et 2,4 litres) et un diesel 2,4 litres JTD.

Les pare-chocs couleur carrosserie mettent en exergue l'énorme calandre plongeante, à l'ancienne, de la Thesis. Les ailes nettement séparées du capot et parcourues d'une arête saillante portent à leur extrémité des phares triangulaires. A l'arrière, de petits ailerons garnis de très minces feux verticaux dessinent dans l'obscurité deux filets lumineux du plus bel effet.

Équilibré, le profil très régulier ne cherche pas à forcer sur les effets de contraste. Le coffre proéminent et ce capot majestueux dont surgit l'impressionnante grille chromée renouent ouvertement avec le langage stylistique des limousines d'hier, en particulier la Lancia Aurelia des années

1950. Majestueuse (4,88 mètres), la Thesis ne revendique pas seulement l'héritage d'une marque mais, bien au-delà, entend « inter-préter l'art de vivre italien » que les créateurs transalpins savent si bien traduire à travers la mode ou le mobilier.

Dédié tout entier au culte de la latinité chic et raffinée, ce nouveau modèle a fait l'objet d'une campagne de pré-lancement très élaborée. Au cours des mois précédant sa commercialisation, on l'a aperçu dans de somptueuses demeures historiques et de prestigieux palais italiens, mais aussi dans les hôtels cossus de Saint-Moritz.

Aux futurs propriétaires est promis un traitement de faveur : livrai-

dimensions extérieures, la Thesis n'est pas avare en espace pour les jambes et les coudes mais sa garde au toit est un peu juste. On peut aussi ergoter sur les sièges, confortables mais pas assez enveloppants ou la rareté des rangements disponibles aux places arrière.

Question équipements de série, Lancia a également consenti un gros effort : climatisation automatique multizone avec laquelle chaque passager peut créer son micro-climat, frein de stationnement automatique, pare-soleil arrière à commande électrique, programmeur de vitesse ou encore un capteur de pluie et un capteur de luminosité pour le déclenchement des essuie-glaces et des phares.

### UN FREINAGE EFFICACE

Bien née, la Thesis tient parfaitement la route, propose un choix large de motorisations et se distingue par son freinage efficace. En ville, son encombrement n'est pas trop gênant, malgré un rayon de braquage qui ne facilite pas les manœuvres dans les parkings. Pensée comme un véhicule moderne, la Thesis opte pour un style extérieur furieusement rétro. Elle ne manque pas d'allure et refuse non sans panache de s'inscrire dans la rationalité ambiante et récuse l'idée selon laquelle respectabilité rime avec pesante rationalité.

Voiture coup d'éclat, cette téméraire Lancia constitue une prise de risque mais, qu'on la juge étrangement élégante ou lourdement bizarre, elle peut se prévaloir de posséder « une gueule intéressante », comme on le dirait d'un acteur. Elle ne réclame qu'un modeste rôle (25 000 exemplaires par an) dans la distribution mais compte sur son design lyrique et ses progrès en matière de qualité de fabrication pour réveiller les amateurs de nobles « machines » italiennes. La marque sœur Alfa Romeo n'est-elle pas sortie de sa léthargie en renouant avec les calandres surdimensionnées et ses



PHOTOS D. R.

manies des années 1960 (la plaque d'immatriculation avant décalée sur le côté, par exemple) ?

On peut néanmoins se demander si le fait de chercher l'inspiration stylistique dans son rétrovisseur constitue l'argument le plus efficace pour Lancia. Au vu des principales nouveautés dévoilées lors du dernier Mondial de l'automobile, guère versées dans le style rétro, on peut en douter.

Jean-Michel Normand

Avec son énorme calandre plongeante, la Thesis de chez Lancia va réjouir les nostalgiques des années 1950.



## Pre-Safe, un nouveau système de protection préventive

RÉAGIR avant l'accident et optimiser en quelques secondes la sécurité des occupants d'un véhicule en redressant les sièges et en tendant les ceintures de sécurité n'appartient plus au domaine de la science-fiction. Le système Pre-Safe, installé en série sur la nouvelle version de la Mercedes Classe S, s'ajoute à la liste, déjà longue (ABS, assistance au freinage d'urgence, airbags, antidérapage, pré-tensionneurs de ceinture), des équipements de sécurité disponibles.

Ce système, qui permet à la marque allemande de se démarquer de la concurrence, a été développé par les ingénieurs du centre de recherche et développement de Sindelfingen, en Allemagne, sur la base des études d'accidentologie.

Dans deux tiers des cas, ont-ils observé, le véhicule se trouve juste avant l'accident dans une situation limite (dérapage, freinage soudain ou manœuvre d'évitement brusque) qui peut permettre à l'électronique de détecter l'imminence du danger. Ce laps de temps n'avait jusqu'alors jamais été exploité pour « présécuriser » le véhicule : ceintures, airbags et « rétracteurs » n'entraient en action qu'au moment de l'impact. Cette fois, Pre-Safe perçoit le risque de manière anticipée et utilise ce court intervalle pour activer les systèmes de protection, dotant en quelque sorte l'automobile de réflexes.

Le fonctionnement fort complexe de ce système passe bien sûr par l'électronique embarquée. Situés à l'avant de la carrosserie,

deux capteurs spécifiques peuvent déterminer la gravité d'une collision avant celui logé dans le tunnel de transmission.

### EN FONCTION DU POIDS

Dès la perte de contrôle du véhicule, le système Pre-Safe agit sur les « rétracteurs » qui tendent la ceinture de sécurité en 120 millimètres de seconde. Le déplacement vers l'avant des occupants avant est ainsi réduit de 150 millimètres en condition de freinage violent. Quant au siège du passager avant, il recule automatiquement, le dossier se relève s'il était trop incliné et le coussin d'assise est placé horizontalement. Enfin, le toit ouvrant se referme automatiquement pour éviter les éjections et l'intrusion dans l'habitacle d'objets suscep-

tibles de provoquer des blessures.

Cet équipement devrait être complété à moyen terme par un dispositif permettant la fermeture des vitres latérales, une fois résolu le problème du système anti-pince-ment qui empêche pour le moment cette extension du système. Les ingénieurs en développement travaillent aussi sur des dispositifs capables d'adapter le Pre-Safe en fonction du poids, de la taille et de l'âge des occupants pour offrir une protection préventive individualisée.

Si l'efficacité de ce système est évidente, l'idéal serait de ne jamais avoir à l'utiliser : le premier organe de sécurité, c'est le conducteur. Mais cela est une autre histoire...

Dominique Hoffmann

### Fiche technique

- **Dimensions (L x l x h) :** 4,88 x 1,83 x 1,46 m.
- **Poids :** de 1 760 kg à 1 820 kg.
- **Motorisations :** 2 litres turbo (136 ch), 2,4 litres (170 ch), 3 litres V6 (215 ch) essence et 2,4 litres diesel JTD (150 ch).
- **Consommation :** de 8,2 à 13,6 litres aux 100 km.
- **Emission CO<sub>2</sub> :** de 217 à 323 g/km.
- **Coffre :** 400 litres.
- **Équipements de série :** huit airbags, ESP, projecteurs au xénon, amortisseurs pilotés électroniquement, frein de parking automatique, climatisation automatique, ordinateur de bord.
- **Prix :** de 36 900 € à 46 900 €.

### AGRÉABLE À L'ŒIL

Point faible habituel des grandes voitures italiennes, l'agencement et la présentation de l'habitacle sont d'excellente facture à bord de la Thesis. Agréable à l'œil, la planche de bord est habillée d'un revêtement sombre qui évoque le galuchet et de sobres placages de (vrai) bois alors que sièges et contreportes se parent d'alcantara, de cuir souple et de laine. L'instrumentation est bien disposée, classique et élégante avec des petits raffinements tels les chiffres des cadrans, très lisibles mais qui semblent flotter dans l'espace, ou le siège qui recule et le volant qui se soulève automatiquement pour faciliter l'accès à bord. Grâce à ses

LE GRAND JURY

RTL Le Monde LCI

LUC FERRY

Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche

DIMANCHE 3 NOVEMBRE / 18:30

Richard Arzt - RTL / Gérard Courtois - Le Monde / Pierre-Luc Séguillon - LCI

RTL

# A Paris, un trottoir roulant transporte ses passagers à 9 km/h

Présenté comme le plus rapide au monde, ce nouveau système de locomotion installé de la station de métro Montparnasse pose, depuis son installation au mois de juillet, quelques problèmes de réglage pour éviter les chutes des voyageurs au départ et à l'arrivée

« NE LEVEZ-PAS le pied, tenez-vous à la rampe. » Ces conseils, répétés à plusieurs reprises et débités d'une voix monocorde par des haut-parleurs, sont destinés aux voyageurs qui empruntent le nouveau trottoir rapide installé dans le grand couloir de correspondance de la station Montparnasse-Bienvenue. Inauguré et ouvert au public le 2 juillet, ce nouveau système de transport entraîne ses passagers à la vitesse de 9 km/h, soit trois fois plus que les deux trottoirs classiques situés de part et d'autre du nouveau système de transport.

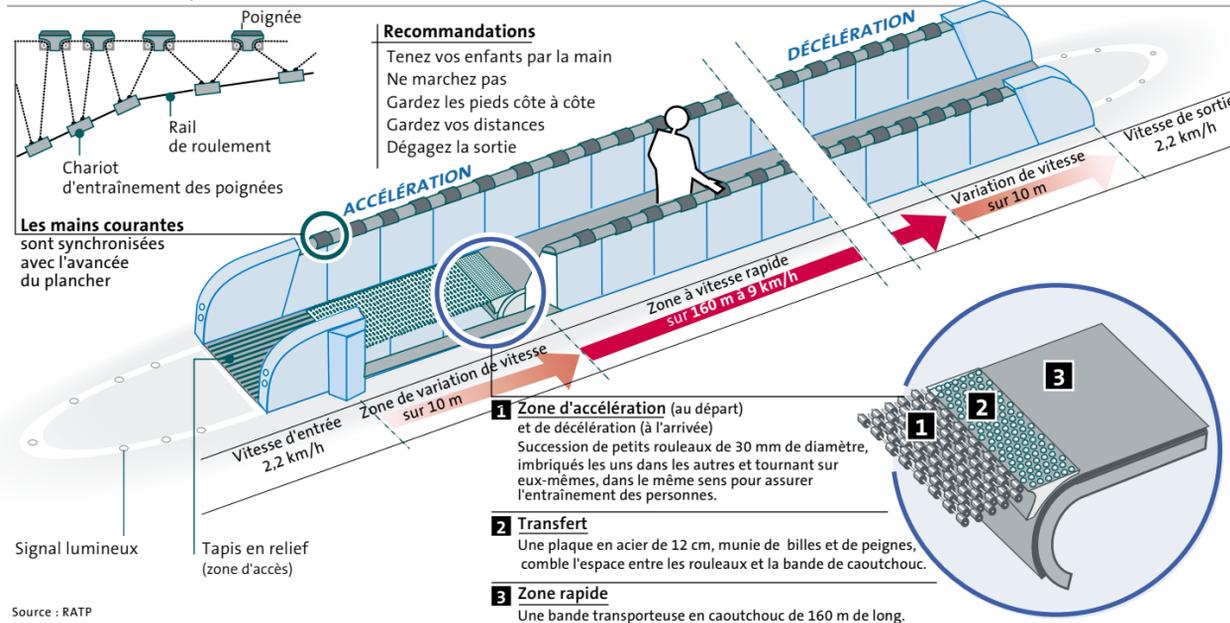
Lors de sa mise en service, l'accélération et la décélération rapides du trottoir ont entraîné quelques chutes de la part de voyageurs surpris par une vitesse d'entrée et de sortie de 2,2 km/h. Par prudence, la RATP a arrêté le système pendant le mois d'août et septembre pour effectuer des modifications et des essais. Le trottoir a été rouvert au public le 2 octobre, mais il est interrompu de temps en temps pour effectuer des réglages.

Pour comprendre pourquoi ses utilisateurs ont tendance à chuter, il faut considérer la structure de ce trottoir roulant long de 183 mètres. Dénommé Gateway et construit par les Constructions industrielles de la Méditerranée (CNIM), il peut fonctionner jusqu'à 11,4 km/h – soit la vitesse moyenne d'un bus dans Paris – et être installé sur une distance de 800 mètres avec un sens de rotation du tapis qui peut être inversé.

Le Gateway est constitué de trois éléments principaux : une bande centrale en caoutchouc similaire à celle que l'on trouve sur les autres trottoirs mobiles, excepté qu'elle se déplace à 9 km/h, soit trois fois plus que la vitesse d'un trottoir classique et deux zones situées aux extrémités du trottoir et qui servent aux phases d'accélération et de décélération.

La zone de variation de vitesse commence par un ensemble de petits rouleaux de 30 mm de diamètre qui tournent sur eux-

## AVEC LE GATEWAY, LES PIÉTONS CIRCULENT TROIS FOIS PLUS RAPIDEMENT



mêmes dans le même sens et qui servent à entraîner les personnes, la vitesse augmentant à chaque rouleau. Une plaque en acier incluant des rouleaux à billes prend le relais. Les voyageurs n'ont qu'à poser les pieds sur cette zone et à se laisser porter jusqu'au tapis central en caoutchouc en se tenant ensuite à la main courante. Cette dernière a dû être adaptée aux changements de vitesse du trottoir. « Elle est de type chenille, constituée de parties qui disparaissent ou qui apparaissent. Aussi conseille-t-on aux voyageurs de garder la main sur les parties indiquées », explique Anselme Cote, chef de projet RATP du trottoir rapide.

« Les déséquilibres et les chutes sont provoqués principalement par la plaque d'acier, où l'on avait inclus initialement des billes. Les voyageurs ne glissaient pas bien. Aussi, lors de l'arrêt du trottoir en août, avons-nous remplacé les billes

par des roulements à billes, ajoute Anselme Cote. Ce qui a considérablement réduit les problèmes. Et nous conseillons désormais aux voyageurs de passer les phases de transition en conservant les pieds bien à plat, car nous avons constaté que les personnes pouvaient être déséquilibrées si elles levaient un pied à ce moment-là. »

## Un prédécesseur malchanceux, le TRAX

Le trottoir roulant rapide est un défi technologique ancien : en 1900, l'Exposition universelle de Paris proposait déjà une « rue de l'avenir » se déplaçant à 7,2 km/h, qui vit choir plus d'une dame en crinoline. Tout au long du siècle passé, des tentatives ont été conduites aussi bien au Japon qu'aux Etats-Unis – Boeing s'y est même frotté, mais sans grand succès. Plus récemment, dans les années 1980, la RATP avait placé ses espoirs dans le TRAX, un système inventé par l'un de ses ingénieurs et développé par la société stéphanoise Hydrodynamique et Frottement (HEF). Le système, dont un prototype de 120 mètres de long capable de transporter 10 000 personnes à l'heure à 12 km/h avait été testé, n'a finalement pas abouti. Un mécanisme relativement complexe, le coût initial élevé de l'investissement, puis de la maintenance, ont eu raison du projet. En 1987, alors que le TRAX semblait devoir équiper la station des Invalides, la RATP le sacrifie, faute de budget. Il faudra attendre 1994 pour que la régie relance un projet similaire, qui n'a abouti que huit ans plus tard.

brées si elles levaient un pied à ce moment-là. »

La RATP dispose encore de plusieurs mois pour effectuer les différents réglages. « Le trottoir est actuellement dans une période de mise en service industrielle qui va durer jusqu'au mois de juillet

2003 », explique Hubert de Chefdebiens, directeur des relations institutionnelles de la CNIM. Cette phase d'homologation est suivie de près par plusieurs instances : la Commission nationale de sécurité, la direction régionale de l'Île-de-France et le Syndicat des transports de l'Île-de-France (STIF). Ces autorités donneront en fine leur aval à la RATP. Pendant toute cette période, la RATP espère que les usagers s'approprient le Gateway. Anselme Cote rappelle que la mise en route du premier trottoir roulant de Montparnasse, en 1968-1969, avait aussi, à l'époque, provoqué quelques chutes et demandé un temps d'adaptation pour la population.

L'objectif de la Régie est d'accélérer le passage dans un des plus importants couloirs de correspondance de son réseau, où circulent environ 110 000 personnes par jour. Le nouveau système permet

aux voyageurs de gagner environ une minute et demi sur le trajet.

Le projet, lancé en 1995, a été conçu par la CNIM, seul fabricant français d'escaliers mécaniques. Le groupe a financé la totalité des frais de recherche et développement. La RATP, pour sa part, « a pris à sa charge les travaux d'installation et acheté ce produit pour le prix d'un trottoir ordinaire », précise Anselme Cote. Le coût total de l'installation, 4,2 millions d'euros, a été financé par la RATP, le STIF et la région Île-de-France.

Actuellement, le site est visité par de nombreuses délégations étrangères, japonaises, canadiennes et américaines, attirées par « le trottoir le plus rapide du monde », selon l'expression utilisée par ses promoteurs. Car les besoins en

## La mise en route, dans cette station en 1968-1969, du premier tapis, avait aussi provoqué quelques accidents et demandé un temps d'adaptation

transport urbain rapide sur de courtes distances – environ 250 mètres – sont nombreux et concernent aussi bien les terminaux d'aéroports, les centres commerciaux que le centre des villes. Des trottoirs rapides pourraient ainsi être installés pour relier, par exemple, les gares SNCF et RATP de Montparnasse, les gares TGV et SNCF de Lille, distantes l'une de l'autre de 800 mètres, les gares de Lyon et d'Austerlitz. Ou encore, pour monter ou descendre les Champs-Élysées...

Christiane Galus

## Avec sa télécommande, l'ordinateur s'invite au salon

Surpuissante, la machine lancée par HP et Microsoft aux Etats-Unis manque encore de discrétion

LA BOÎTE grise des ordinateurs personnels va-t-elle enfin finir par se métamorphoser pour se fondre dans le décor du salon ? De nombreuses fonctions prises en charge par l'informatique relèvent de l'univers de la vidéo et de la hi-fi. Qu'il s'agisse de l'enregistrement numérique d'émissions de télévision, du visionnage de DVD ou de films en DivX ainsi que de l'écoute de musique au format MP3, l'ordinateur, grâce à la puissance de son processeur et à ses capacités de stockage

sur disque dur, peut rendre de nombreux services au salon. Encore faut-il qu'il s'adapte à un environnement où fauteuils et canapés règnent en maîtres. D'où la prédominance de la télécommande sur les souris et autres claviers, fussent-ils sans fil. Hewlett-Packard (HP) et Microsoft l'ont bien compris en lançant, le 29 octobre, une nouvelle gamme de PC dotés d'un système d'exploitation dérivé de XP et munis de cette précieuse télécommande.

« Le HP Media Center offre aux consommateurs une nouvelle façon de profiter de leurs passe-temps favoris, qu'il s'agisse de regarder des DVD ou la télévision, d'écouter de la musique, de partager des photos numériques ou toutes autres choses pour lesquelles les PC sont habituellement utilisés mais avec un système intégré unique et facile à utiliser », a déclaré Carly Fiorina, PDG de HP. Quant à Bill Gates, patron de Microsoft, il a expliqué que l'utilisation de Windows XP Media Center Edition, dernier-né de la famille XP, fournit au grand public « le meilleur de ce que le numérique peut offrir et ouvre une nouvelle ère dans l'informatique personnelle ».

### UNE MUTATION NON ACHÉVÉE

La nouvelle gamme HP, qui devrait être suivie par des modèles de Nec et Samsung qui prévoient de faire appel au même système d'exploitation, se compose de trois modèles vendus aux Etats-Unis, pour l'instant, entre 1 349 dollars (1 349 euros) et 1 999 dollars (1 999 euros) sans écran, ce qui ne met pas encore l'informatique de salon à la portée de toutes les bourses. Il faut dire que les machines offrent des possibilités haut de gamme. Le premier prix, baptisé HP Media Center PC 883n, est doté d'un processeur Pentium 4 à 2,66 GHz, de 512 mégaoctets de mémoire, d'un disque dur de 120 gigaoctets à 7 200 tours/minute, d'un graveur-lecteur de DVD et d'une carte graphique nVidia Geforce4. L'ensemble des fonctions multimédias (musique, DVD, images) est pilotable par la télécommande. L'une des applications phares du système sera sans doute l'enregistrement d'émissions de télévision sur le disque dur ainsi que l'archivage des morceaux choisis ou de films sur DVD. Pour autant, la mutation entre la machine de bureau et l'appareil de salon n'est pas encore achevée. Les nouveaux

PC de HP ont toujours un clavier et une souris et la taille de l'unité centrale (39 cm de hauteur et de profondeur sur 20 cm de large) est encore loin des normes de éléments des chaînes audio-vidéo. Les appareils sont prévus pour fonctionner avec des écrans informatiques en option et, s'ils sont connectables sur un téléviseur, ils ne leur sont pas encore entièrement dédiés.

La solution pourrait venir des travaux d'autres constructeurs tels que le taiwanais Shuttle, qui a inventé un format d'ordinateur presque cubique (20 cm de large, 18,5 cm de haut et 30 cm de profondeur). Dotés des processeurs graphiques nForce2 que nVidia lance ce mois-ci et qui sont intégrés aux cartes mères (Via, Asus...), les produits de Shuttle pourraient bouleverser l'échiquier de l'offre informatique. Présentés comme des plates-formes auxquelles il faut ajouter un processeur, de la mémoire et un lecteur de DVD, la machine n'est pas, pour l'instant, accessible au grand public.

Néanmoins, son design a séduit les fabricants de cartes mères et de puces graphiques. Ainsi, nVidia va y intégrer ses processeurs nForce2 capables de décompresser les DVD. La carte son, également intégrée à la carte mère, est capable, suprême exploit, de réaliser de l'encodage Dolby Digital (5 canaux plus 1) en temps réel... L'ordinateur de Shuttle est doté, en façade, des connecteurs nécessaires pour brancher les périphériques numériques tels que caméras, appareils photos ou baladeurs MP3.

L'équipement électronique pourrait ainsi changer de visage. Les lecteurs de DVD et de CD et les magnétoscopes seraient remplacés par une boîte assez discrète pour se loger sous le téléviseur, véritable ordinateur de salon.

Michel Alberganti

## L'atrazine féminise les grenouilles américaines

HERBICIDE le plus utilisé dans le monde, l'atrazine aurait une influence délétère sur les grenouilles léopards américaines, qu'elle contribue à féminiser, selon une étude publiée le 31 octobre dans la revue *Nature*. Tyron Hayes et ses collègues du laboratoire d'étude des amphibiens de l'université de Californie, à Berkeley, ont étudié l'effet de cette molécule soluble sur *Rana pipiens* en laboratoire, mais aussi directement dans la nature, sur divers sites montrant des concentrations élevées d'atrazine dans l'environnement. Ils ont constaté que les grenouilles de proportions parfois élevées (plus de 90 %) de grenouilles mâles souffraient d'anomalies, telles que des retards de développement et de l'hermaphrodisme. Leur conclusion est que « l'atrazine est responsable de ces effets, même si d'autres contaminants pouvaient être présents et produire des effets similaires ». La relation entre l'utilisation de cet herbicide et le déclin observé des populations d'amphibiens nécessite, estiment-ils, de nouvelles investigations – une étude avait déjà montré des effets similaires sur la grenouille xénope. En France, l'atrazine, utilisée notamment dans la culture du maïs, sera interdite à compter de juin 2003.

## Une nouvelle bactérie pour dépolluer les sols et les eaux

LE TRICHLOROÉTHANE (TCA), un solvant industriel doublé d'un polluant du sol et des eaux souterraines, suspecté d'être cancérigène et destructeur de la couche d'ozone, a peut-être trouvé son maître. Une bactérie trouvée dans la boue de la rivière Hudson, aux Etats-Unis, « respire » le TCA et concourt à sa décomposition en molécules dégradables. Baptisée TCA1, cette bactérie, étudiée par des chercheurs de l'université du Michigan, qui rapportent leur découverte dans la revue *Science* du 1<sup>er</sup> novembre, semble capable de nettoyer en quelques mois des portions de sol contaminé. La recherche de telles bactéries ébouzeuses s'est accélérée depuis la découverte, il y a une dizaine d'années, de *Dehalobacter restrictus*, capable de détruire de la même façon le perchloroéthylène (PCE). TCA1 semble être un proche cousin de *D. restrictus*.

### DÉPÊCHE

■ ESPACE : un vaisseau Soyouz ayant à son bord l'astronome belge Frank De Winne et ses deux coéquipiers russes Sergueï Zalotine et Iouri Lontchakov s'est arrimé vendredi 1<sup>er</sup> novembre à la station spatiale internationale. Les visiteurs, partis mercredi de Baïkonour (Kazakhstan), ont livré une capsule de secours fraîche à l'ISS. Ils rentreront sur Terre après une mission de dix jours. Leur départ avait été retardé après l'explosion en vol d'un vaisseau d'une fusée Soyouz, qui avait fait un mort. L'accident est imputé à la présence d'un objet non identifié dans le moteur de la fusée. – (AFP.)

LE MONDE

MENSUEL • N° 308 • NOVEMBRE 2002

**Le Monde de l'éducation**

MONDIALISATION  
L'école devient une marchandise

ENTRETIEN  
Michelle Perrot  
L'historienne de la cause des femmes

L'œuvre contestée de Luc Ferry

Télé contre école

**Le choc des cultures**

● Jules Ferry contre « Star Academy » : une concurrence déloyale ● Violence à l'écran : le débat ● Flot de critiques sur le service public ● L'amour sans décoteur ● Seul recours : l'éducation à l'image

VIENT PARAITRE

# AUJOURD'HUI

## Un temps humide et pluvieux

**DIMANCHE 3 NOVEMBRE**  
 Lever du soleil à Paris : 7 h 42  
 Coucher du soleil à Paris : 17 h 26

Une perturbation pluvieuse bien active traîne encore sur les régions de l'est. Plus à l'ouest le temps restera instable avec des averses l'après-midi. Les températures seront à la baisse sur un grand quart nord-ouest.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** Le temps sera instable avec de nombreux nuages parfois accompagnés d'averses, qui prendront un caractère orageux près des côtes. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 90 km/h. Les températures ne dépasseront pas 15 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** Le matin on profitera de quelques apparitions du soleil. L'après-midi les nuages seront plus nombreux et quelques averses se déclencheront. Les températures seront comprises entre 13 et 15 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** Le temps sera médiocre : ciel couvert, souvent pluvieux. Quelques orages ne sont pas à exclure. Températures : 15 à 17 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** Sur Poitou-Charentes la matinée sera assez bien ensoleillée, quelques averses se produiront l'après-midi. Sur les autres régions il pleuvra faiblement le matin, et le soleil fera quelques percées l'après-midi. Les températures seront comprises entre 17 et 20 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** Le temps sera maussade avec un ciel très nuageux accompagné de pluies le matin, de quelques averses l'après-midi. Il neigera au dessus de 1 800 mètres sur le relief alpin. Les températures atteindront 15 à 19 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** Le matin le ciel sera couvert, localement pluvieux. Des éclaircies se développeront en cours d'après-midi. Mistral et Tramontane se renforceront pour atteindre 80 km/h en fin de journée. Les températures seront comprises entre 19 et 23 degrés.

### 03 NOV. 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

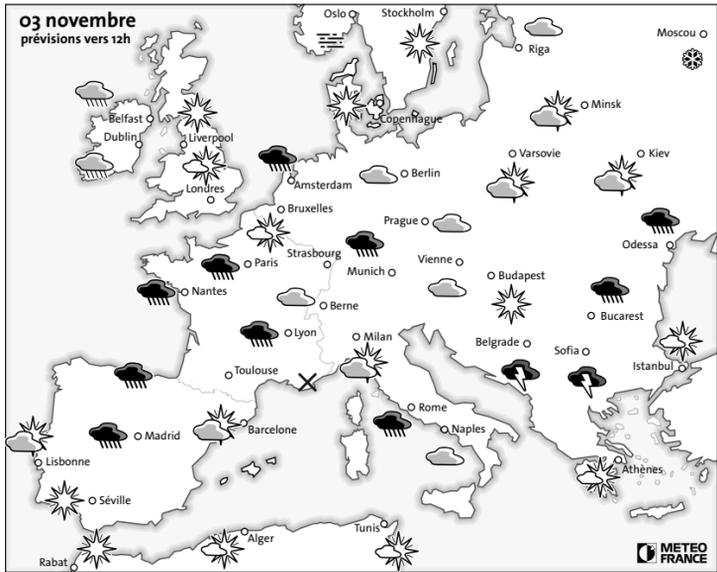
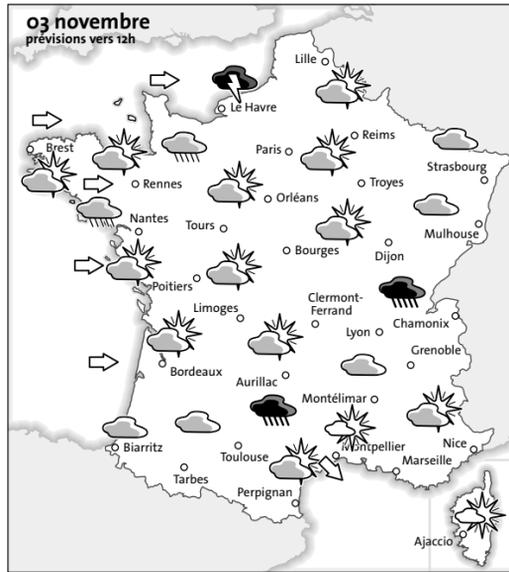
<b>FRANCE MÉTROPOLITAINE</b>			
Ajaccio	13/20 N	Madrid	11/21 P
Biarritz	15/19 P	Milan	11/17 C
Bordeaux	14/18 N	Moscou	-2/1*
Bourges	11/16 N	Munich	9/11 P
Brest	11/14 P	Naples	14/19 C
Caen	12/13 N	Oslo	-7/3 C
Cherbourg	10/14 N	Palma de M.	13/23 C
Clermont-F.	12/18 P	Prague	1/5 C
Dijon	10/17 N	Rome	14/20 P
Grenoble	10/16 P	Séville	12/26 S
Lille	11/14 P	Sofia	7/11 P
Limoges	9/14 N	St-Petersb.	-4/1 N
Lyon	11/19 P	Stockholm	-3/2 S
Marseille	13/21 N	Ténérife	21/26 S
Nancy	10/16 N	Varsovie	-2/2 N
Nantes	11/15 P	Venise	11/17 C
Nice	13/19 N		
Paris	12/15 N		
Pau	11/18 C		
Perpignan	14/20 C		
Rennes	10/14 P		
St-Etienne	11/20 P		
Strasbourg	10/16 C		
Toulouse	12/18 N		
Tours	11/16 N		

<b>AMÉRIQUES</b>			
Brasilia	15/24 P		
Buenos Aires	12/25 P		
Caracas	26/31 S		
Chicago	-4/7 S		
Lima	17/22 S		
Los Angeles	13/19 C		
Mexico	12/19 S		
Montréal	-6/2 S		
New York	4/7 S		
San Francisco	10/17 S		
Santiago Ch.	8/21 S		
Toronto	-3/4 S		
Washingt. DC	1/9 S		

<b>FRANCE OUTRE-MER</b>			
Cayenne	22/33 P		
Fort-de-Fr.	24/30 S		
Nouméa	20/26 C		
Papeete	25/30 S		
Pointe-à-P.	24/30 P		
St Denis Réu.	22/28 S		

<b>EUROPE</b>			
Amsterdam	10/12 P		
Athènes	14/21 S		
Barcelone	15/22 N		
Belfast	9/12 P		
Belgrade	7/14 P		
Berlin	1/5 C		
Berne	8/16 C		
Bruxelles	10/15 N		
Bucarest	3/10 P		
Budapest	1/10 S		
Copenhague	1/6 S		
Dublin	8/12 P		
Francofort	9/14 P		
Genève	9/15 P		
Helsinki	-8/-4 S		
Istanbul	10/19 S		
Kiev	2/5 N		
Lisbonne	14/20 N		
Liverpool	11/12 P		
Londres	10/17 N		
Luxembourg	8/13 P		

<b>ASIE-OcéANIE</b>			
Bangkok	25/32 S		
Beyrouth	19/25 S		
Bombay	24/35 S		
Djakarta	25/31 P		
Dubaï	24/33 S		
Hanoï	18/25 S		
Hongkong	16/22 S		
Jérusalem	10/23 S		
New Delhi	17/30 S		
Pékin	1/8 S		
Séoul	1/8 S		
Singapour	26/30 P		
Sydney	18/30 S		
Tokyo	8/16 S		



- Soleil
- Peu nuageux
- Couvert
- Brèves éclaircies
- Averses
- Pluie
- Orage
- Neige
- Brouillard
- Vent fort

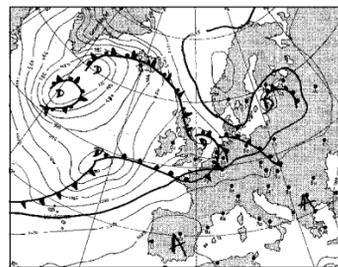


PRÉVISIONS POUR LE 4 NOVEMBRE

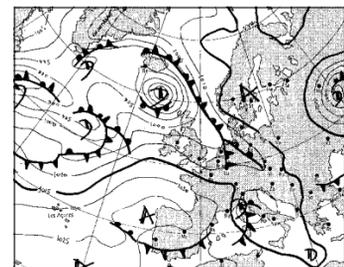
Gagnez du temps avec les bornes libre-service d'enregistrement.

### Lundi 4 novembre

Sur le nord-est et les Alpes, de nombreuses averses se produiront. Il neigera au-dessus de 1 200 mètres. Près des côtes méditerranéennes, le ciel sera bien dégagé, mais le vent soufflera fort. Ailleurs, les passages nuageux seront fréquents.



SITUATION LE 2 NOVEMBRE À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 4 NOVEMBRE À 0 HEURE TU

## Dame Belette, du palais d'un jeune lapin...

### HISTOIRES NATURELLES

Tous les samedis datés dimanche-lundi, curiosités animales

**LA FONTAINE** avait un faible pour la belette. Sur ses 240 fables, il lui en consacra quatre : joli score pour le plus petit carnivore d'Europe, si ce n'est du monde ! Mais le poète avait l'amour perfide, et il ne la décrivit pas sous son jour le plus tendre. Sans vraiment la trahir pour autant, comme nous l'allons voir.

« Une chauve-souris donna tête baissée/ Dans un nid de belette ; et sitôt qu'elle y fut, / L'autre, envers les souris de longtemps courroucée, / Pour la dévorer accourut » : s'il est difficile de dénicher un naturaliste capable de confirmer l'hypothétique rencontre décrite dans *La Chauve-Souris et les Deux Belettes*, la réaction de l'occupante des lieux est des plus plausibles. Comme tombe sous le sens le constat par lequel s'ouvre *Le Combat des rats et*

des belettes, où l'on découvre que « La nation des belettes/ Non plus que celle des chats/ Ne veut aucun bien aux rats ». Indiscutablement, si « l'animal à longue échine » entretient avec les rongeurs des relations suivies, celles-ci sont d'ordre purement alimentaire.

Examinons à présent l'improbable situation créée par notre fabuliste dans *La Belette entrée dans un grenier*. « Damselle Belette, au corps long et flouet, / Entra dans un grenier par un trou fort étroit/ Elle sortait de maladie/ Là, vivant à discrétion/ La galante fit chère lie... ». On se souvient de la fin, tragique : après quelques jours de ce régime, la voici « grasse, mafflue et rebondie », et bien incapable de sortir. Survient un rat, qui, la voyant en peine, lui dit : « Vous aviez lors la panse un peu moins pleine/ Vous êtes maigre entrée, il faut maigre sortir... ».

Ainsi le moraliste confortait-il la réputation d'avidité de la « petite belle » (« bel-ette » est le diminutif de « bel », et s'imposa, dit-on, par

antiphrase propitiatoire afin de détourner des humains ses méfaits). Le comte de Buffon ferait de même au siècle suivant, qui hébergea dix mois durant une belette et parlait lui aussi, en d'autres mots choisis, de sa voracité : « Elle mange de la viande jusqu'à ce qu'elle en soit remplie. Elle rend peu d'excréments ; mais elle perd presque tout par la transpiration et par les urines, qui sont épaisses et puantes ».

### 600 RONGEURS PAR AN

Mythe ? Réalité ? Une certitude : du fait de sa petite taille et de sa forme allongée, le petit mustélidé n'est pas un champion des économies d'énergie. Pour tenir le coup, il lui faut faire un repas toutes les trois ou quatre heures – soit, pour une belette de taille moyenne, une consommation annuelle de 600 rongeurs – souris, mulots et campagnols. Et encore ne s'agit-il là que du plat principal, que viendront compléter de petits oiseaux, voire, en période de disette, des musaraignes et des taupes.

Reste la plus célèbre, la plus cruelle et la plus réussissante de nos quatre fables : « Du palais d'un jeune lapin/ Dame Belette, un beau matin/ S'empara : c'est une rusée... » Dans *La Belette, le Chat et le Petit Lapin*, réalité et fiction se mêlent une fois encore. Réalité : la chasserresse, qui poursuit ses proies à l'odorat et à l'ouïe jusque dans leurs galeries, sous terre ou sous la neige, prend ensuite possession de leur gîte. L'hiver venu, elle va même jusqu'à le tapisser, comme autant de trophées, des fourrures de ses victimes. Fiction : l'affaire, en vérité, n'affecte que « le peuple souriquois » et ses collatéraux. Pas les lapins ! Long de 20 cm à 30 cm, lourd de 30 g à 70 g, le petit carnivore n'a guère les moyens de s'attaquer à une espèce trentaire à quarante fois plus grosse que lui. Il ne s'y risque qu'en cas de sévère pénurie alimentaire, et s'en prend alors aux lapereaux.

Depuis toujours considérée comme « nuisible », la belette ne l'est donc pas tant que ça. Elle peut

même, au contraire, constituer un précieux auxiliaire pour l'agriculteur, en débarrassant ses cultures de sa proie principale, le campagnol des champs. Elle pousse même l'efficacité jusqu'à régler ses effectifs sur ceux du petit rongeur ! Localement, le campagnol est en effet soumis à des fluctuations cycliques d'une durée de deux à quatre ans. La belette se reproduisant d'autant mieux qu'elle est bien nourrie, les mêmes fluctuations de population s'observent chez elle un an plus tard. Là où le campagnol prospère, la prédatrice veille.

N'en déplaise à M. de La Fontaine : durant sa brève vie (trois ans maximum), Dame Belette ne fait pas que manger. Bien que solitaire, il lui arrive de converser avec ses congénères par sifflements aigus ou par brefs aboiements si elle se sent menacée. Présente dans tout l'hémisphère Nord – à l'exception de l'Irlande, de l'Islande et du Groënland –, elle y marque son territoire de traces malodorantes. Il lui arrive aussi, une fois l'an

(deux, si la nourriture est abondante), d'assurer la perpétuation de l'espèce. La mère s'occupant seule de ses quatre à six petits, la femelle gestante ou allaitante reste plus volontiers au gîte et assure sa subsistance grâce aux caches de vivres ménagées non loin de là.

Espèce nocturne autant que diurne, on peut la trouver dans tous les milieux : sur les dunes ou dans les rochers, aussi bien qu'en forêt ou dans les jardins. Hiver comme été, elle se protège de ses prédateurs (autour des palombes, hibou grand-duc, renard) en restant sous terre le plus souvent possible. En France, ses effectifs ne semblent pas menacés : si on la voit si peu, c'est seulement qu'elle sait se montrer discrète. Ainsi, écrit Jules Renard, « pauvre, mais propre, distinguée, elle passe et repasse, par petits bonds, sur la route, et va, d'un fossé à l'autre, donner, de trou en trou, ses leçons au cachet ».

Catherine Vincent

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 262

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

### HORIZONTALLEMENT

I. Mise en boîte. - II. Celle des Césars est comestible, mais méfiez-vous des autres. Avancement. - III. Liaisons rapides. Prend la tête à belles dents. - IV. Intense comme le lapis-lazuli. Dans les armes des Parisiens. - V. Qui devrait servir un jour ou l'autre. Posé en attendant. - VI. A déguster avec modération. Personnel. Quart de tour. - VII. Arti-

cle. Allégué. Fait la liaison. - VIII. Beau parleur. Petit patron en région. Grand vide. - IX. Belles prises en mer qui finiront en boîtes. Baie nipponne. - X. Point de départ quotidien. Apporter son assistance.

### VERTICALEMENT

1. Mise à plat pour consolider. - 2. Participent au soulèvement. - 3. Chasseur ou pêcheur, ses pri-

ses de bec sont efficaces. La télévision serait la huitième. - 4. Reste anonyme. Réel mais en désordre. - 5. Marquée par le temps. Fermé de tous côtés. - 6. Fait partie de l'ensemble. Dans la violette et dans l'iris. - 7. Battue en attendant. Lettres de secours. - 8. Fit l'éloge de la folie. - 9. Sans changement. Préposition. - 10. A manipuler avec précautions. Construit petit à petit. - 11. Aide à faire le bon choix. - 12. Corde sensible. Petit bras de mer.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 02 - 261

#### Horizontalement

I. Magnétoscope. - II. Innocente. Or. - III. CIA. Ut. Aphte. - IV. Ronflant. Api. - V. Ongle. Aiglon. - VI. Nés. Voulut. - VII. Chat. Déniera. - VIII. Nabot. RN. - IX. Pô. Na. Tondit. - X. Erésipèles.

#### Verticalement

1. Microscope. - 2. Anion. Or. - 3. Gnanman. - 4. Nô. Flétans. - 5. Eculés. Bai. - 6. Téta. Do. - 7. On. Navette. - 8. Station. Ol. - 9. Cep. Guigne. - 10. Halle. DS. - 11. Pot-pourri. - 12. Ereintante.

## ÉCHECS

N° 2025

### ESSENT, 2002

Blancs : P. Acs.

Noirs : A. Khalifman.

Partie des 4 Cavaliers.

1. e4	e5	17. d4	Fb7!(m)
2. Cf3	Cc6	18. d5(n)	Ta-d8
3. Cc3	Cf6	19. a4(o)	Dd7!(p)
4. Fb5	Cd4(a)	20. gxh4	Fxf4
5. Fa4(b)	Fc5	21. Df3	Dc7
6. Cxé5	0-0(c)	22. Td1(q)	Fxh2+
7. Cd3(d)	Fb6	23. Rf1	a6
8. é5(e)	Cé8	24. axb5	axb5
9. Cd5(f)	d6	25. Cg4	Cxg4
10. Cé3(g)	c5!(h)	26. Dxg4	Fxd5
11. g3	Cf5	27. Fxh7+	Rxh7
12. éxd6(i)	Dxd6	28. Txd5	Dc6!(r)
13. Fc2	Cf6!	29. Dh5+	Rg8
14. 0-0	Fc7	30. Txd8	Dh1+!(s)
15. g3	b5(j)	31. Ré2	Txd8
16. Cf4(k)	Ch4!(l)	32. abandon(t)	

### NOTES

a) La variante classique de cette ouverture consiste en 4... Fb4 ; 5. 0-0, 0-0 ; 6. d3, d6 ; 7. Fg5, Fxc3 ; 8. bxc3, Dc7 ; 9. Tc1, Cd8 ; 10. d4, Cé6 ; 11. Fc1, c5.  
 b) Ou 5. Cxd4, éxd4 ; 6. é5, dxc3 ; 7. éxf6, Dxf6 ; 8. dxç3, Fc5.  
 c) La suite 6... Dc7 ; 7. Cd3, Cxé4 ; 8. 0-0, Cxc3 ; 9. dxç3 ou 9. bxc3 est souvent favorable aux Blancs.  
 d) Après 7. d3, d6 ; 8. Cf3, Fg4 ; 9. Fé3, c6 ; 10. h3, Fxf3 ; 11. gxç3, d5,

les Noirs ont une compensation suffisante pour le pion sacrifié.

e) Plus dynamique que la vieille ligne 8. Cf4, d5 ; 9. d3, Fg4 ; 10. f3, Ch5 ; 11. Cxh5, Fxh5 ; 12. Cxd5, f5 !  
 f) Ou 9. 0-0, d6 ; 10. éxd6, Cf6 ! ; 11. dxç7, Dd6 menaçant Cg4.  
 g) Si 10. ç3, Dh4 !  
 h) Les tentatives 10... c6, 10... dxé5 et 10... Dg5 laissent un léger avantage aux Blancs.  
 i) Ou 12. 0-0, Cxé3 ; 13. dxé3, ç4 ; 14. Cb4, dxé5 ; 15. Dh5, f5 avec égalité. Ou 12. Fc2, Cxé3 ; 13. dxé3, ç4 ; 14. Cf4, dxé5 ; 15. Cd5, Cf6 avec égalité.  
 j) Menace 16... Fb7 et 17... ç4.  
 k) Les Blancs n'ont plus qu'à se dégager par d2-d4 et à faire valoir leur pion de plus.  
 l) Une riposte qui ne laissera aucun répit aux Blancs.  
 m) Bien plus fort que 17... çxd4 ; 18. çxd4, Dxd4 ; 19. Dxd4, Cf3+ et 20... Cxd4.  
 n) Après 18. dxç5, Dxc5, la supériorité des Noirs est décisive.  
 o) Si 19. Cg4, Cxd5 ; 20. Cxd5, Fxd5 ; 21. gxh4, f5 !  
 p) Menace 20... Fxf4.  
 q) Si 22. h3, Cxd5 ; 23. Cxd5, Fh2+ et 24. Fxd5.  
 r) Les Blancs s'attendaient à 28... Txd5 ; 29. Dé4+, Rg8 ; 30. Dxd5, Td8 ; 31. Df3.  
 s) Encore un coup intermédiaire.

t) Si 32. Dg5, Dd1+ suivi du mat. Si 32. Fg5, Té8+ et 33... Dxa1.

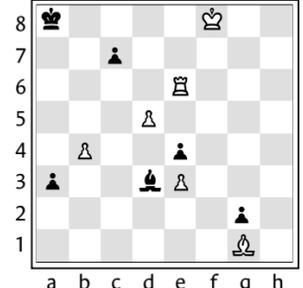
### SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 2024

R. RETI (1935)

(Blancs : Rb6, Tf4, Fé4. Noirs : Rd7, Pé2 et é3.)  
 1. Ff5+, Rd6 ou d8 ; 2. Td4+, Ré7 ; 3. Té4+, Rd8 (sans craindre 4. Txé3 à cause de 4... é1=D ; 5. Txé1, pat) ; 4. Fd7!!, é1=D ; 5. Fb5!! suivi du mat en é8.  
 Si 1. Fç6?, Rd6 ; 2. Td4+, Ré5 ; 3. Té4+, Rd6 ; 4. Txé3, é1=D ; 5. Txé1, pat.

### ÉTUDE N° 2025

G. NADAREISHVILI (1947)



Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

# CULTURE

## MUSIQUE

Le chanteur publie « A la vie, à la mort ! », double album de vingt-trois titres écrits et composés par une trentaine d'artistes au service de sa légende. Dans un entretien au « Monde », la vedette se dit « en partie responsable » de ces stéréotypes et défend sa liberté, dans la chanson comme au cinéma

# Johnny Hallyday endosse à nouveau les habits du mythe

**JOHNNY HALLYDAY** avait, un temps, ses habitudes parisiennes au bar de l'Hôtel Raphaël. Il reçoit désormais au Balzac, le restaurant dont il est copropriétaire, ou, comme aujourd'hui, au bar du Royal-Monceau. Acteur dans *L'Homme du train*, de Patrice Leconte, il redevient chanteur pour un double album, *A la vie, à la mort !*, et une tournée qui passera en juin par le Parc des princes. En jean et tee-shirt noir orné d'un pendentif en forme de tête de mort, le bientôt sexagénaire, accompagné de son chiot rottweiler (Toby, en souvenir d'un personnage de dessin animé), grille les Gitanes en répondant aux questions du *Monde*.

**Une pléiade d'auteurs et de compositeurs ont collaboré à ce nouvel album. Quels ont été vos critères de choix ?**

Si vous saviez le nombre de chansons que j'ai écrites... Plus de 200. Quand les gens savent qu'on prépare un album, les chansons n'arrivent pas d'arriver. On m'envoie tout, je les écoute toutes. J'en garde en général une cinquantaine, avant de refaire un tri pour n'en garder que 13 ou 14. Comme, cette fois, je n'arrivais pas à en enlever suffisamment, j'ai fait un double album. Depuis ma collaboration avec Michel Berger [*en 1985*], je préférerais travailler avec un auteur-compositeur principal. Je gagnais en homogénéité, mais il est difficile pour un compositeur de réussir plus de quatre ou cinq très bons morceaux par disque. C'est pour ça que j'ai opté, cette fois, pour cette diversité.

**Gérald de Palmas est celui qui a écrit le plus grand nombre de titres. Comment s'est faite votre rencontre ?**

Pascal Nègre, le président d'Universal, m'a téléphoné pour me dire qu'il avait reçu une superchanson de De Palmas. Il voulait que je l'écoute. C'était *Marie*. Ça m'a vraiment plu. J'ai demandé à en écouter d'autres. Il les a écrites. J'ai voulu qu'il passe me voir pour déjeuner et travailler. A la première rencontre, nous ne nous sommes pas parlé pendant un quart d'heure, par timidité. Depuis, on est devenu très potes. C'est un garçon très franc, très droit, très humain, avec beaucoup de bonnes idées.

**Malgré la variété des sources, ce double album possède-t-il une unité ?**

J'ai choisi des chansons dont les sujets se ressemblaient. Quand je rencontrais les auteurs, je leur parlais des thèmes auxquels j'avais



*Les Etats-Unis, « ce n'est pas ma culture, je suis trop latin pour ça. Je suis déçu par la mentalité américaine, leur obsession du pognon, du business, leur tendance à se prendre pour les maîtres du monde »*

pensé : l'amour, l'amitié, la fidélité par rapport au public. C'est pour cela que j'ai appelé le disque *A la vie, à la mort !*

**Une fois encore, on a l'impression que les auteurs cherchent à coller à la figure mythique de Johnny Hallyday.**

J'en suis en partie responsable. Quand je travaille avec eux, il y a des mots que je leur demande de changer. Un auteur n'est pas chanteur, il ne se rend pas compte que ce qu'on lit ne sonne pas de la même façon quand on le chante. Ils écrivent pour moi, mais pas obligatoirement avec les mots que j'ai envie de dire. J'en modifie certains,

j'en ajoute d'autres qui m'appartiennent un peu plus.

**Pensez-vous au public et à la façon dont il va recevoir une chanson quand vous commencez à la fredonner ?**

Quand j'enregistre une chanson comme *Marie*, je sais comment je vais la présenter au public. C'est une question de lumière, de ce qu'on va ajouter à ces mots, à cette mélodie. Il ne suffit pas de se mettre derrière un micro. C'est très important de donner une ambiance, une atmosphère, une forme de mise en scène. Quand je choisis une chanson, je pense toujours à ce qu'elle va donner sur scène. Si je ne l'imagine pas jouée en concert, je ne l'enregistre pas. Ce nouvel album a été particulièrement orienté vers la scène.

**Cela signifie-t-il que votre producteur de spectacles, Jean-Claude Camus, est intervenu dans le casting de ce disque ?**

Il n'intervient pas dans ces choix. Il découvre l'album quand il est terminé. Son rôle est de travailler avec moi sur la tournée à venir. Nous sommes coproducteurs. Jean-Claude est le seul fou que j'ai trouvé capable d'investir autant d'argent dans les décors et la technique, le seul qui accepte de gagner moins pour la beauté du spectacle.

**Le système de subventions de votre prochaine tournée a été sujet à polémique dans un certain nombre de municipalités.**

Avec 40 semi-remorques, 200 personnes sur la route, nos frais sont très lourds. Jean-Claude Camus a eu l'idée de faire préacheter des places par des mairies pour que les gens les moins argentés puissent s'offrir des places meilleur marché. Je trouvais que c'était une bonne idée. Certaines villes ont accepté, d'autres non. Ce sont des polémiques politiques, je ne rentre pas là-dedans. Je voulais faire plaisir. Les plus lésés seront ceux qui ne pourront pas se payer le spectacle. Cela n'empêchera pas les stades d'être pleins.

**Vous sembliez pourtant être devenu un sujet consensuel ?**

Je les ai eus à l'usage. Exister, c'est insister. Quand j'ai commencé, j'étais même, je n'avais qu'une génération avec moi. Depuis, ces fans ont grandi, ont eu des enfants qui ont baigné dans la musique de leurs parents. Mon public s'est élargi.

**Ce statut de « monument historique » vous donne-t-il des responsabilités ? On ne vous a pas entendu au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle.**

Je n'ai pas de responsabilité. J'essaie de ne pas me mêler de politique, je n'aime pas ça. Je chante des choses de cœur, je fais passer de l'émotion, pas des messages. Si les gens ont passé une bonne soirée, je suis content. Vous savez, j'ai chanté pour tous les partis, pour la

Fête de *L'Huma*, pour le RPR... Un artiste n'a pas à prendre en compte les opinions politiques de son public. La seule fois où j'ai refusé, c'était pour le Front national. C'est vrai que j'ai eu peur quand j'ai vu l'ampleur du score de Le Pen, le soir du premier tour. Au second tour, je ne suis pas descendu dans la rue, mais j'ai donné ma voix à Chirac, parce que j'ai pensé que ça devenait dangereux pour la France et les Français. Honnêtement, si Le Pen était passé, j'aurais sans doute quitté le pays.

**Pour aller où ? Aux Etats-Unis ?**

Sûrement pas ! Je serais resté en Europe. J'aime bien aller aux Etats-Unis, un mois. J'aime les chevaux, les Harley, la musique américaine, mais ce n'est pas ma culture, je suis trop latin pour ça. Je suis déçu par la mentalité américaine, leur obsession du pognon, du business, leur tendance à se prendre pour les maîtres du monde.

**Vous avez pris plus de risques - notamment en tournant avec Godard ou Stévenin - dans le cinéma que dans la chanson.**

Le cinéma me permet de me gliser dans la peau du personnage que l'on me demande de jouer. Cela me permet de sortir de Johnny, d'être quelqu'un d'autre.

**Cela signifie-t-il que votre succès dans la chanson altère votre liberté musicale ?**

Je gère cela très bien. Je changerais si je le voulais, mais ma préoccupation première est de donner aux gens ce qu'ils attendent de moi, de leur faire ressentir mes sentiments. C'est formidable, par exemple, de voir des mômes pleurer devant la scène en entendant une chanson comme *Je te promets*, que m'avait écrite Jean-Jacques Goldman. Ça veut dire qu'ils l'ont reçue en pleine tronche. En chanson, je n'essaie pas

de jouer un autre personnage, je suis Johnny Hallyday.

**Il semble qu'une dynastie Johnny se constitue. Après le succès de votre fils David dans la musique, votre fille Laura, 18 ans, tourne un film avec Xavier Gianolli.**

J'en suis très fier. Je serais moins content s'ils n'avaient pas de talent. David a choisi mon nom d'artiste, Laura a choisi de prendre mon vrai nom, Smet. Un jour, je m'étais dit que, pour mettre une barrière entre

*« A ma mort, je ne veux pas avoir de statue dressée sur ma tombe. Je voudrais que les gens viennent boire un coup et que la fête continue »*

ma carrière de comédien et celle de chanteur, je m'appellerais Jean-Philippe Smet au cinéma. Peut-être Laura connaissait-elle cette anecdote. Je ne sais pas. J'ai appris par la presse qu'elle avait opté pour Smet.

**A presque 60 ans, se sent-t-on plus de la postérité ?**

Je m'en fous complètement. Je vis dans le moment. A ma mort, je ne veux pas avoir de statue dressée sur ma tombe. Je voudrais que les gens viennent boire un coup et que la fête continue. Parce que ce métier est avant tout une fête.

Propos recueillis par Stéphane Davet et Franck Nouchi

## Un double album qui trop embrasse et mal étirent

À LA VIE, À LA MORT !, le nouveau Johnny Hallyday, est présenté comme le « premier double album de [sa] carrière ». C'est à la fois faux et le principal problème de ce recueil de vingt-trois chansons. Le flamboyant *Palais des sports 1971*, avec Michel Polnareff au piano, était déjà double ; comme *Hamlet* (1976), tentative d'opéra rock, et nombre de témoignages des spectacles du chanteur.

Hallyday est un interprète généreux, mais ici, à vouloir trop donner, il peine à emmener jusqu'au bout l'auditeur. Pour vingt-trois titres, plus d'une trentaine de paroliers et compositeurs sont au service du timbre, de la stature et des codes de l'univers Hallyday : l'homme blessé et solitaire, la femme mi-ange mi-démon, le jeune loup devenu grand fauve. Aucun ne bouscule les imageries du mythe. Ce qui annihile le possible intérêt de cette profusion

de collaborateurs, qui, pour la plupart, laissent leur identité sur la route.

Quel serait notre opus idéal ? Démarrage, comme pour le double CD, avec *Entre nous*, texte de Roger Tabhra et Sophie Nault, musique de Franck Fossey. Là s'établissent les grandes lignes de la réalisation artistique de Pierre Jaconelli : gros son de guitare, agrégat de cordes, batterie façon forges de Vulcain et la voix d'Hallyday en force. C'est un style, parfaitement formaté pour les grands stades, qui fonctionne à une ou deux reprises puis finit par plomber une bonne moitié du disque.

*Dis-le moi*, de Fred Blondin, lorgne vers les guitares de Jimmy Page, ancien employé de Hallyday dans les années 1960, avant le décollage du vaisseau Led Zeppelin. On y entend de l'allant. Sautons à *J'ai rêvé de nous*, texte généreux d'Illhem Kadid, musique d'Axel Bauer, la voix

du maître idéalement en léger retrait sur des combinaisons malignes de guitares et orgues psychésoul. Puis *Personne d'autre*, de Gérald de Palmas, bien plus inspiré que pour les espagnolades de *Marie* (le tube du moment). Là aussi, Hallyday n'est pas convié à pousser son chant, et peut laisser filer son émotion. Restons enfin attaché à *Une femme*, de Michel Mallory, l'ami, qui a écrit une ballade plaisante mais au refrain bien paresseux : « C'est une femme... c'est tout / Une femme, c'est tout. »

Du deuxième CD émergent quatre titres. *L'Instinct*, encore signé de Palmas, entre rock et soul - le mélange a souvent réussi à Hallyday -, suivi de *Je n'ai jamais pleuré*, coécrit par Marc Lavoine et Marc Esposito et cocomposé par Lavoine et Jean-François Berger. Voix déformée, striures lointainement électro. Les cuivres, orgue et chœurs de *Je me*

*souviens* (de Cyril Assous) entraînent à nouveau sur les terres du rhythm'n'blues. Jaconelli y est plus sobre. Enfin, *Arrête le temps*, texte de Mallory, musique de David Hallyday, en écho aux espaces bucoliques de R.E.M., ramène Hallyday au meilleur de la simplicité pop-rock. On n'est jamais si bien servi que par les sens.

Concentré en un simple album, *A la vie, à la mort !* aurait été un bon cru, apte à rejoindre *La Génération perdue* (1966), *Amour d'été* (1967), *Flagrant délit* (1971), *La Terre promise* (1975), *Drôle de métier* (1984) ou *Rock'n'roll attitude* (1985). Tous initialement conçus pour la construction à deux faces et la durée d'un disque 33 tours.

Sylvain Siclier

*A la vie, à la mort !*, 1 double CD Mercury/Universal Music.

**LES FILMS - LES SALLES - LES BILLETS**

**0 892 892 892**

**LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS**

---

**0 892 892 892,**  
le numéro de téléphone  
pour trouver  
le film que vous voulez,  
à l'heure que vous voulez,  
dans la ville que vous voulez.

**ALLOCINE**  
LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS

ELU PAR LA CRITIQUE INTERNATIONALE  
**MEILLEUR FILM DE L'ANNEE**

**GRAND PRIX**  
et **PRIX D'INTERPRETATION FEMININE**  
**CANNES 2002**

**L'amour**  
naît d'un rien, et l'avenir  
s'illumine d'espérance.

LE FIGARO



**L'homme**  
sans  
passé

un film de  
**Aki Kaurismäki**  
avec Kati Outinen • Markku Peltola



**6 NOVEMBRE**

**PYRAMIDE**  
DISTRIBUTION

www.pyramidefilms.com

France  
**inter**

arte

**Le Monde**

51 du film  
des M&S

inter

Un événement  
**Télérama**

Une loi autorise désormais l'enseignement et la diffusion des langues « maternelles ». Une renaissance pour les chanteurs kurdes ou arméniens

## Un vent de liberté souffle sur les musiques de Turquie

**ANKARA**  
correspondance

« Nous avons chanté en arménien et en kurde et comme vous pouvez le constater, la Turquie est toujours intacte, elle n'a pas éclaté en mille morceaux. » Depuis le début de sa tournée, entamée le 30 août, Sezen Aksu, la reine de la pop turque, adresse à chacun de ses concerts le même pied-de-nez à ceux qui prophétisent que le pays ne saurait survivre à la libre expression de sa diversité culturelle. Entourée de musiciens grecs, juifs séfarades et arméniens d'Istanbul et d'une chorale d'enfants kurdes de Diyarbakir, elle entonne dans toutes les langues de l'Anatolie des hymnes de paix avant d'inviter le public à se débarrasser de ses idées reçues – « Nous allons tous mettre la main à la pâte », clame-t-elle en argot tsigane.

Quelques mois plus tôt, l'expression publique de telles opinions associée à l'interprétation de chansons en langue kurde aurait pu entraîner l'interdiction des concerts par les autorités locales pour cause de menace à l'intégrité territoriale du pays. Mais depuis le 3 août et le vote par l'Assemblée nationale turque d'une loi autorisant l'enseignement et la diffusion de programmes télévisés en « langues maternelles », un vent nouveau souffle sur l'Anatolie. Jusque-là déniés dans leur existence par le jacobinisme d'Ankara, les 34 groupes ethniques (dont une quinzaine de millions de Kurdes) composant la mosaïque culturelle turque disposent désormais de droits d'expression.

Dans cette lutte en faveur de la reconnaissance des minorités culturelles, Hasan Saltik fait figure de vétéran. Dès la fondation de sa maison de disques, Kalan, en 1992, le producteur a ouvert ses portes aux musiciens de groupes ethniques victimes d'ostracisme – « Je voulais me consacrer aux domaines délaissés par les autres compagnies, encourager les artistes chantant dans des lan-

gues prohibées en leur ouvrant un débouché » –, quitte à affronter d'innombrables démêlés judiciaires et les menaces de l'extrême droite : « Lors de la sortie d'un album du groupe Yorum, nos disques nous sont revenus criblés de balles », se souvient-il.

Kalan a pourtant su surmonter ces difficultés et est devenu, avec ses 285 albums publiés dans les différents « langues maternelles » de Turquie (turc, kurde, laze, latin, chaldéen, arménien...), ses 10 000 enregistrements archivés et ses 5 % de part de marché, une institution indispensable à la préservation du patrimoine musical national.

*Il y a quelques mois, chanter en kurde lors d'un concert était interdit pour cause de menace à l'intégrité territoriale du pays*

Pour son propriétaire, la loi du 3 août a des répercussions importantes : « Pendant des années, les bureaucrates ont agité le spectre d'un démantèlement du pays. Aujourd'hui, on se rend compte que c'était du vent, que nous devons faire confiance à notre richesse culturelle. Cette loi constitue un encouragement pour les musiciens à enregistrer des albums dans leur langue. Les maisons de disques vont suivre. » Hasan Saltik nourrit pourtant des regrets : « Ces mesures arrivent trop tard, les populations de l'Est sont déjà largement assimilées. Dans vingt ans peut-être, l'Etat se rendra compte qu'il n'est pas suffisant d'autoriser les pratiques culturelles locales mais qu'il faut les soutenir. »

Certains artistes kurdes expriment également des réserves. Héritier des *dengbej*, bardes itinérants qui véhiculaient de village en village la mémoire de leur peuple, Sivan Perwer en a trop vu pour se laisser ému par un texte de loi. Depuis ses premiers enregistrements, au début des années 1970, une époque où la possession d'une cassette en langue kurde pouvait conduire en prison, il a fréquenté les geôles turques, jusqu'à son exil forcé vers l'Europe, en 1976. Pour ce chantre de la kurdité, « il y a eu par le passé trop d'effets d'annonce, il faut donc être prudent. Ces réformes ne peuvent qu'être saluées, mais leur avenir restera incertain tant qu'elles ne seront pas appliquées. Si elles le sont, ce sera pour le pays le signe d'une réconciliation culturelle. J'ai des lueurs d'espoir. »

Une modération que ne partage pas Niliifer Akbal. La jeune artiste originaire de Mus, province du sud-est de la Turquie, vient de sortir son troisième album solo en langue kurde, *Ray'e*, un disque énergique, joyeux, « pour sortir de l'esprit de la guerre et des interdictions », qu'elle compte bien présenter sur scène pour mettre à l'épreuve la nouvelle tolérance des tribunaux turcs. Elle aussi a connu les errances d'une artiste kurde en Anatolie, la vie dans un *gecekondu* (bidonville) et le travail dans une usine de confection textile à Istanbul pour pouvoir se payer des cours de chant, les cassettes saisies ou détruites par le détaillant, les concerts interrompus par la police, les condamnations – elle est actuellement sous le coup d'une peine de six mois de prison avec sursis pour avoir soutenu des objectifs de conscience. Pour l'artiste, « l'important, c'est qu'un espoir est né. Les médias, les gens ont commencé à parler des minorités ethniques, ce qui était rigoureusement impossible jusque-là. Le tabou a été brisé. »

Nicolas Cheviron

Kim Howells s'en est pris violemment à une exposition de la Tate Gallery

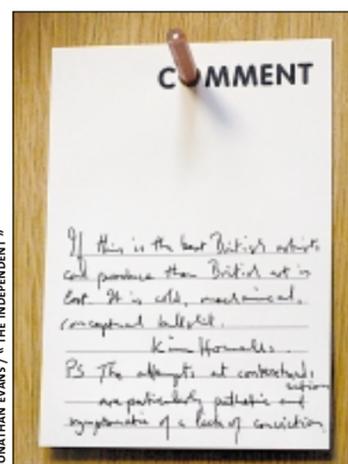
## Le ministre britannique de la culture contre l'art conceptuel

« UN TAS de merde conceptuel. » Quand il parle d'art, Kim Howells, le ministre britannique de la culture, pèse ses mots : « Conceptual bullshit ». Visitant, le mercredi 30 octobre, l'exposition consacrée par la Tate Gallery de Londres aux artistes nommés pour l'attribution du Turner Prize, M. Howells a laissé un petit commentaire, épinglé sur le panneau prévu à cet effet. La photographie du billet doux fait la « une » du quotidien *The Independent*. « Si ceci est le meilleur de ce que peuvent produire les artistes britanniques, alors l'art britannique est perdu », écrit-il, avant de préciser qu'il trouve les œuvres « froides », « mécaniques », et bien d'autres choses...

La sortie ministérielle fait les délices des gazettes. Ancien communiste, figure majeure des grèves de mineurs au pays de Galles, celui qui n'avait pas hésité naguère à qualifier les membres de la famille royale de « un peu cinglés », revendique son passage dans une école d'art dans les années 1960 et proclame la nécessité de faire sortir la culture de l'élitisme : « Les arts ont été depuis trop longtemps dans les griffes d'un groupe de vieux croulants constipés », a-t-il dit en lançant un projet favorisant la pop music. Un compliment que lui renvoie le *Guardian* du 1<sup>er</sup> novembre, en le qualifiant d'« homme du Moyen Âge ».

Mais, interrogé par la BBC, Kim Howells persiste et signe, en attaquant l'« establishment » du monde de l'art contemporain : « Ce dont nous avons besoin, c'est de quelques vrais rebelles et quelques

*Le petit mot accroché par le ministre de la culture en sortant de l'exposition des nommés pour le prix Turner : « C'est un tas de merde conceptuel, froid et mécanique. »*



JONATHAN EVANS / « THE INDEPENDENT »

vrais révolutionnaires pour les balancer à l'eau ». Rebelles pourtant, les artistes du Turner Prize le sont souvent. C'est même une des caractéristiques de ce prix doté de 20 000 livres que de déclencher, chaque année, un scandale outre-Manche.

**ORGIES ET BOUSES D'ÉLÉPHANT**

L'œuvre la plus contestable – et la favorite – de cette édition est probablement celle de Fiona Banner, née il y a trente-six ans à Liverpool. Elle expose un grand panneau, intitulé *Arsewoman in Wonderland*, où elle a écrit avec précision la description d'un film porno. Naguère, les amateurs ont eu droit à des œuvres croustillantes, comme les tableaux agrémentés de bouses d'éléphant de Chris Ofili ou un lit défait accompagné des reliefs d'une orgie par Tracy Emin. Deux artistes phares du stock d'un des plus célèbres collectionneurs d'art contemporain du

monde, le publicitaire britannique Charles Saatchi.

Depuis longtemps, ce dernier a fait du scandale un instrument de marketing. En bénéficiant souvent de la complicité involontaire d'hommes politiques, comme l'ancien maire de New York, Rudy Giuliani, qui déclencha une tempête en voulant interdire l'exposition de la collection Saatchi au musée de Brooklyn (*Le Monde* du 7 janvier 2000).

D'aucun s'étonnent que les artistes de Saatchi soient si souvent les lauréats du Turner Prize. Pour de nombreux commentateurs, ces liens entre marché et musée n'ont rien d'une coïncidence. Reste que le moyen choisi par le ministre pour exprimer son dégoût est inhabituel. Un petit mot épinglé au mur d'un musée, voilà qui rappelle furieusement les œuvres pionnières de l'art conceptuel.

Harry Bellet

## Rétrospective Michael Snow, le polymorphe



**PARIS** Michael Snow est cinéaste et photographe, maintes fois exposé. Il est aussi pianiste, dans le genre improvisateur imprévisible. Il a écrit de nombreux textes, les uns plutôt théoriques, les autres plutôt autobiographiques. Il est un mouvement artistique à lui tout seul. Un vrai mouvement, furieusement dynamique, ennemi de l'immobilité, jamais captif d'un système ou d'une mode. Voilà pour le principal général de son œuvre.

Sa biographie est simple : né en 1929 à Toronto, il est en action dès les années 1950, jazzman, étudiant la peinture et la sculpture, réalisant un premier film d'animation en 1956, *A to Z*. Depuis, il n'a plus cessé. On verra à Beaubourg *Corpus*

*Callosum*, le film qu'il a achevé l'an dernier. On y verra surtout une rétrospective complète de ses films, accompagnée d'une exposition de ses photos et installations, de l'édition de ses écrits (Ensb, 206 p., 18 €), d'un DVD en forme d'inventaire historique de ses expériences et d'un excellent portrait vidéo de l'artiste réalisé par Teri Wehndamisch, *Sur la longueur d'onde de Michael Snow*. Il faut tous ces éléments pour mesurer et comprendre l'œuvre de Snow, si totalement polymorphe qu'il n'est pas difficile de s'y perdre. Le mieux, du reste, serait de commencer par la vidéo de Teri Wehndamisch, tant on y ressent nettement les deux traits essentiels de Snow : son amour de l'expérimentation et le plaisir intense qu'il éprouve quand il s'y livre.

Ce second point est essentiel. Vue à distance, l'œuvre de Snow serait vite considérée comme une suite de recherches visant toutes à détruire de l'intérieur le mode d'expression qu'elle emploie. Ses films sont de l'anti-cinéma, qui rend manifestes les procédés de fabrication des plans et du montage en les étirant dans la durée ou dans l'espace, en en accusant le côté mécani-

que, en ne consentant presque rien à la narration. Ses photos mettent en scène le processus photographique et ses artifices, de sorte qu'elles font songer quelquefois à l'œuvre de Denis Roche – les deux hommes ont le même goût pour les miroirs et les exercices de réflexions optiques et mentales. Ses installations déconstruisent l'illusionnisme. Tout cela, ainsi résumé, paraît essentiellement conceptuel – une pratique philosophique et critique des arts visuels.

Or, s'il y a de cela en Snow, il y a aussi la jubilation de l'improvisateur, les trouvailles de l'homme qui joue habilement avec les machines, l'ironie des détournements d'images, la fantaisie des sous-entendus érotiques et des parodies en tous genres. Sous le sérieux du discours – celui de ses commentateurs surtout –, il faut entendre, en sourdine, le rire saccadé de l'artiste.

De l'un de ses films les plus ascétiques en apparence, *Dripping Water*, tourné sur un évier de cuisine en 1969, Jonas Mekas faisait alors remarquer qu'il « laisse le spectateur avec une attitude plus subtile envers le monde qui l'entoure ». C'est cela : après un film de Snow, on se sent plus vif, plus léger, l'œil plus incisif, la mémoire moins lourde. Snow est de ces artistes qui rendent le spectateur plus intelligent. Il ne sont pas bien nombreux à réussir un tel miracle.

Philippe Dagen

« Instant Snow », rétrospective cinématographique au Centre Pompidou, Paris-4<sup>e</sup>. Tél. : 01-44-78-12-33. Du mercredi au lundi de 11 heures à 21 heures. Entrée : 5,5 €. Jusqu'au 2 janvier. Rétrospective des films jusqu'au 2 décembre. Infos : [www.centrepompidou.fr](http://www.centrepompidou.fr) / Photo : Film New York Eye and Ear Control, 1964. © Michael Snow.

**DANSE** • La vidéo vole la vedette aux interprètes dans la chorégraphie d'Hervé Robbe

## Dans « Des horizons perdus », les images cisailent les corps



Huit interprètes pour une création consacrée à l'art du jardin.

**C'EST MAINTENANT** une certitude : la danse d'Hervé Robbe ne tient debout que quand elle est confrontée à une scénographie qui occupe tout l'espace, avec des obstacles multiples qui lui servent de tuteurs. Mais si elle vit esseulée sur un plateau, elle se banalise, s'aplatit jusqu'à disparaître. Avec le recul, on se demande ce qu'aurait donné *Factory* en 1993 – pièce avec laquelle le chorégraphe se faisait connaître – si les danseurs n'avaient pas eu pour partenaires actifs les intrigantes sculptures balancoires de l'Anglais Richard Deacon. Ce phénomène optique, mais bien réel, d'apparition et de disparition, on le constate une nouvelle fois dans *Des horizons perdus*, une création consacrée à l'art du jardin et à ses perspectives qu'il vient de montrer à Paris, au Théâtre de la Ville.

Il ne s'agit en rien du petit jardinage des balcons et terrasses, mais le grand, celui des Lenôtre de jadis, des Gilles Clément d'aujourd'hui, le jardinage qui joute la philosophie, qui est reflet du cosmos et des mentalités d'une époque. Une architecture de la pensée faite de feuillages, de trompe-l'œil et de labyrinthes. Curieusement, la musique de Frédéric Verrières, du moins en son début, emporte notre esprit ailleurs : elle menace, elle gronde. On entend une sirène d'ambulance, on sent la peur. La partition a une épaisseur qui tranche sur le travail tranquille des huit interprètes, apportant leurs plantes vertes sur des chariots rouges. Le décor finit de s'installer au milieu d'immenses panneaux bleu sombre, presque mauves, ou vert prairie.

### ENTRE L'EDEN ET LA JUNGLE

Face aux catastrophes qui menacent, Hervé Robbe semble se replier sur ce précepte des sages : l'art du jardin, comme métaphore de la connaissance. On est ébloui par la beauté plastique étourdissante du dispositif, les couleurs changeantes. Les images hésitent entre l'Eden perdu et la jungle à venir. On voit les feuilles pousser, des paysages se dessiner, gris sur fond rose. On plonge dans des cartographies aux noms insaisissables. On sent la terre qui travaille. On rentre aussi dans des constructions plus abstraites, mentales, des perspectives en forme de pièges. Pourtant au bout d'un quart d'heure, la musique entre gazouillements d'oiseaux et notes planantes a déjà perdu son chemin. Et la danse est embour-

bée : en effet, qu'en est-il de sa nécessité quand la virtuosité du vidéaste Stephan Muntaner, assisté de Franck Tribillac (société Tous des K), suffit à donner au spectacle tout son sens ? On pourrait parler de danse d'accompagnement.

Sinon de danse masochiste, soumise. Parce qu'à la fin, on ne se souvient plus de rien, sinon de la présence d'un danseur qui, vêtu d'un haut bariolé rose et vert, mettait du cœur à son ouvrage de jardinier. A un moment pourtant, Hervé Robbe, sûrement conscient que sa pente naturelle pour le lisse l'entraîne à sa perte, essaie un contrepoin, en simulant une atmosphère d'intérieur, avec téléphone et dialogues. Soudain, tout aurait pu basculer...

On ne dira jamais assez combien le jardinage et l'architecture ont provoqué de vocations de chorégraphes (Daniel Larrieu, François Verret, etc.) : au Havre, dans les entrepôts où est installé le Centre chorégraphique qu'il dirige depuis 1999, Hervé Robbe, dans une pièce récente, *Permis de construire* (2000), avait bâti une maison témoin dans laquelle les danseurs témoignaient de leur existence uniquement sous forme de projections. Le spectateur qui déambulait dans cette maison heureuse, surprenant des ébats en tous genres et en tous lieux (cuisine, lit, jardin), projetait à son tour ce que pourrait signifier sa vie entre ses murs. C'était très réussi.

*Des horizons perdus* aurait gagné à reprendre l'idée des projections de danseurs. Parce que c'est à cet endroit précis de son parcours que le chorégraphe se situe, dans cet emmêlement indéchiffrable des images et des hommes, du vrai et du virtuel. Plus plasticien que chorégraphe ? L'expérience qu'il a des corps, le regard élégant, distancé, qu'il porte sur la vie, pourraient amener le trop discret Hervé Robbe à être l'inventeur d'installations originales, différentes de celles des vidéastes-plasticiens, souvent très *trash*. Aucun chorégraphe encore n'a osé, dans le cadre d'un théâtre, se priver de la présence de danseurs en chair et en os. Feraient-ils de la simple figuration, comme ici ?

Dominique Fréard

*Des horizons perdus*, d'Hervé Robbe, sera présenté le 5 novembre, à 20 h 30, au Théâtre des Arts, à Rouen. Tél. : 02-35-71-41-36. De 7 € à 18 €.

## Théâtre

### LYON Kateb Yacine

Dans le cadre de l'Année de l'Algérie en France, l'association Avenir et Mémoire, présidée par Amazigh Kateb, fils de l'écrivain Kateb Yacine et leader du groupe musical Gnawa Diffusion, a réalisé une exposition autour de l'œuvre théâtrale de l'auteur algérien. « Kateb Yacine, un théâtre et trois langues » propose un parcours à travers plusieurs pièces, *Mohamed prends ta valise*, *La Guerre de 2000 ans ou le roi de l'Ouest...* Sa pièce posthume, *Boucherie de l'espérance*, est aussi en tournée, notamment du 4 au 8 novembre au Théâtre Les Ateliers, à Lyon. Théâtre Les Ateliers, 3, rue Petit-David, Lyon (Rhône). Tél. : 04-78-37-46-30. Exposition à la Bibliothèque Roger-Martin-du-Gard, place Roger-Salengro, Saint-Fons (à partir du 18 novembre). Tél. : 04-78-70-96-98.

## Danse

### PARIS Cie Sisyphes Heureux

Le dossier est un dédale dans lequel on se perd. On imagine que cela est fait exprès. Se perdre, perdre la mémoire : normal, c'est

le sujet d'un spectacle nommé *Bribes*, qui examine sous toutes les coutures les méandres et les absences de la mémoire en question. A dossier compliqué, dispositif qui ne l'est pas moins : il s'agirait de sept cellules comprenant chacune un film et un danseur, le spectateur allant de l'une à l'autre comme à l'intérieur d'un organisme vivant. Haïm Hadri, qui dirige la compagnie Sisyphes Heureux, a réuni autour de lui pour ce projet transversal une kyrielle de magnifiques talents. Tous les curieux peuvent découvrir la première partie de *Bribes*, en avant-première au Centre national de la danse.

Centre national de la danse, 16, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Saint-Paul. Tél. : 01-42-74-06-44. Les 5 et 6, à 20 h 30 ; le 7, à 19 heures. De 5 € à 9 €.

## Cinéma

### PARIS Violence de l'image

Le traitement de la violence au cinéma est-il le même qu'à la télévision ? C'est sur cette question que plancheront la cinéaste Claire Denis et la philosophe Marie-José Mondzain à l'occasion d'un débat organisé, lundi 4 novembre, par l'Institut national de l'audiovisuel. Ce rendez-vous, animé par

Jean-Michel Frodon, journaliste au *Monde*, s'inscrit dans le cadre des Lundis de l'INA. C'est le deuxième volet d'un cycle consacré à la « Violence de l'image ». Des extraits d'émissions de télévision issues des archives de l'INA se mêleront aux propos échangés dans la salle. Bibliothèque nationale de France, Auditorium, quai François-Mauriac, Paris-13<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Bibliothèque François-Mitterrand. Tél. : 01-49-83-30-97. Le 4, 19 heures. Entrée libre sur réservation.

## Musiques

### PARIS Rossy

Après avoir enregistré pour Real World (le label de Peter Gabriel), il fut à une époque le plus médiatisé des artistes malgaches. Il apparaissait alors en scène vêtu du costume en usage dans le théâtre de rue populaire, l'*hiragasy*, auquel il empruntait également les invectives et l'humour grincant. Depuis, d'autres artistes malgaches ont pris leurs marques sur la scène internationale (Justin Vali, Jaojoby, D'Gary, Salala, Rajery, Senge, Tarika...). Rossy vient rappeler qu'il faut toujours compter avec lui et sort ces jours-ci un album enregistré en 1998, reprenant d'anciens titres, *Gasy car* (Mélodie). Café de la danse, 5, passage

Louis-Philippe, Paris-11<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Bastille. Tél. : 01-47-00-57-59. Le 3, à 20 h 30. 17 €.

## Poésie

### PARIS Territoires d'Orphée

Musiciens classiques, contemporains ou de jazz, danseurs, comédiens : les artistes qui accompagnent la poésie sont au programme de la Maison de la poésie pendant deux mois. Dans l'un des premiers rendez-vous, *La Meuse à sept queues*, texte écrit et mis en scène par Jeanne Sigée, les rythmes et timbres de cette poétesse amoureuse du Japon sont portés par deux comédiennes, un mime et un chanteur contre-ténor (du 2 au 15 novembre). Avec *La Chambre des vertiges*, la chorégraphe Brigitte Chataignier, très marquée par l'Inde, porte le texte de Zéno Bianu (du 6 au 17 novembre). *Oratorio profane*, à partir d'extraits de Fernando Pessoa, est une création du pianiste Jean-Marie Machado, avec les voix du chanteur poète basque Benat Achary et de Jean-Yves Pénafiel (le 11 décembre). Théâtre Molière - Maison de la poésie, Passage Molière, 157, rue Saint-Martin, Paris-3<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Châtelet - Les Halles. Tél. : 01-44-54-53-00. Jusqu'au 20 décembre. 17 heures, 19 heures, 21 heures. 10 €, 14 € et 22 €.

## Sélection disques classiques

### KAIJA SAARIAHO

*Laconisme de l'aile*. *L'Aile du songe*. *Poèmes de Saint-John Perse déclamés dans un environnement sonore*.

Amin Maalouf (récitant), Camilla Hoitenga (flûte), orchestre symphonique de la Radio finlandaise, Jukka-Pekka Saraste (direction). *Graal Théâtre*. *Solar*. *Lichtbogen*. John Storgards (violon), orchestre de chambre Avanti, Hannu Lintu (direction). Publiée un an après celle réalisée par Sony sous la direction d'Esä-Pekka Salonen, la monographie consacrée par Naïve à Kaija Saariaho (née en 1952) constitue une importante contribution à la connaissance de l'univers de la compositrice finlandaise. Non pas pour le *Laconisme de l'aile*, car l'interprétation de Camilla Hoitenga se révèle inférieure à celle gravée il y a près de vingt ans par la flûtiste américaine. Pas davantage pour les poèmes de Saint-John Perse déclamés par Amin Maalouf dans un environnement sonore gentiment galactique. C'est donc au seul concerto pour flûte, *L'Aile du songe* (2001), que l'on attribuera l'intérêt majeur de ce disque, une œuvre illustrant avec séduction la mutation que subit actuellement la musique de Kaija Saariaho dans une jouissance du timbre qui devient plus jubilatoire qu'extatique. On pourra apprécier l'étendue du chemin parcouru pendant ces quinze dernières années en écoutant un

autre CD, livré par Ondine, où les interprètes font merveille. Du *Concerto pour violon Graal Théâtre*, John Storgards offre une version intense mais moins spectaculaire que celle de son créateur, Gidon Kremer (Sony), tandis que Hannu Lintu, à la tête de l'ensemble Avanti, restitue avec goût les étirements voluptueux de *Solar* et de *Lichtbogen*. – P. Gi  
1 CD Naïve et 1 CD Ondine distribué par Codaex.

### PIANO ET ORGUE

*Œuvres de Marcel Dupré*, *Flor Peeters*, *Jean Langlais*, *Frédéric Ledroit*. Jean-Pierre Ferey (piano), Frédéric Ledroit (orgue de la cathédrale d'Angoulême). Jouer à deux pianos demande des heures, voire des années, de pratique avant de trouver une respiration commune et l'art, si délicat, de l'ensemble parfait. En raison de la disposition des orgues d'église, le duo piano-orgue est plus périlleux encore et, de ce fait, très rare. On se souvient du programme de poèmes symphoniques de Liszt joués dans des transcriptions pour ce type de duo par Laurent Cabasso et Olivier Vernet (Ligia Digital). Ici, Jean-Pierre Ferey (un habitué des chemins de traverses et des compositeurs oubliés) et Frédéric Ledroit (qui signe chez le même éditeur un programme d'œuvres de Joseph Bonnet) font découvrir une série d'œuvres rares qui ne sont pas tou-

tes des chefs-d'œuvre mais plus qu'habilement écrites et toujours riches en rencontres de timbres inédites. – R. Ma.  
1 CD Skarbo.

### JOSEPH BODIN DE BOISMORTIER

*Daphnis et Chloé*. Par Gaëlle Méchaly (Chloé), François-Nicolas Geslot (Daphnis), Le Concert spirituel, Hervé Niquet (direction). « Dans le nombre prodigieux de musiques qu'il a composées tout n'est pas absolument à mépriser : on peut tirer quelques perles de ce fumier. » Voici le genre d'amabilité que s'attirait Joseph Bodin de Boismortier (1689-1755), musicien lorrain venu chercher fortune et succès à Paris. Fortune et succès, il trouva, grâce à un catalogue énorme de musiques gouleyantes, pittoresques, légères, dont les airs se retiennent immédiatement. On pourrait se lasser d'une texture et d'une dimension si réduites, mais la musique de Boismortier a un « je-ne-sais-quoi » de plus, un supplément d'âme indiscutable – ce qui manque cruellement à son contemporain Joseph Cassanéa de Mondonville. Ces qualités sont particulièrement évidentes dans la pastorale *Daphnis et Chloé*, de 1747, dont le prologue et les trois actes s'écoulent d'un trait, sans le moindre ennui, chantés par d'excellents jeunes chanteurs (dont Gaëlle Méchaly) à la diction parfaite et dirigée avec esprit par Hervé Niquet et ses

forces du Concert spirituel. Evidemment, rien n'arrive à la cheville de Jean-Philippe Rameau, mais on fera son miel de cette perle, fût-elle légèrement factice. – R. Ma.  
2 CD Glossa.

### STEVE REICH

*City Life*. *New York Counterpoint*. *Eight Lines*. *Violin Phase*. Roland Diry (clarinettes), Jagdish Mistry (violon), Ensemble Modern, Peter Rundel et Bradley Ludman (direction). Aussi intéressé par les percussions africaines que par la création en studio, Steve Reich (né en 1936) est, sans conteste, le minimaliste américain qui est allé le plus loin dans le renouvellement de l'écriture répétitive. Tout d'abord par un procédé de déphasage dont *Violin Phase* constitue une fascinante ébauche (restituée par Jagdish Mistry avec une implacable minutie) et *New York Counterpoint*, un écho stylisé (à l'infini dans la réalisation de Roland Diry). En second lieu, par le modelage instrumental de sources enregistrées, dont *City Life* (1995), avec ses deux échantillonneurs au sein d'un ensemble instrumental, offre la quintessence à partir de bruits de chantier ou de circulation dans le centre de New York. Moins coulée que celle du Steve Reich Ensemble (Nonesuch), l'interprétation de l'Ensemble Modern séduit par sa vivacité rythmique et montre un compositeur en phase avec les musiques urbaines, telle la techno. – P. Gi  
1 CD RCA Red Seal distribué par BMG.



« RWANDA 94 » 9/10/11 NOV  
GROUPOV/J. DELCUELLERIE > RENCONTRES DE LA VILLETTE 2002  
GRANDE HALLE : 01 40 03 75 75 / WWW.VILLETTE.COM  
Exceptionnel par son sujet et ses inventions dramaturgiques [...] entre recueillement et accusation.  
Le Monde

# Brad Mehldau met de l'eau dans le jazz

Délaissant les grandes salles, le pianiste touche-à-tout et controversé se produit dans un club parisien, le Sunside, avec son trio

**IL A L'AIR** de tomber du lit. Cheveux en bataille, visage impassible, paupières un peu lasses, mais yeux marrons vigilants. Lors des entretiens ou sur scène, Brad Mehldau est un garçon sérieux. En privé, le plus important des pianistes apparus sur la scène du jazz au cours des dix dernières années est capable de délirer de potaches avec son batteur catalan Jorge Rossy. Grande taille et silhouette longiligne, il s'est trimballé en tournée cet été avec son petit tabouret de piano. « J'ai le torse très long, explique Brad Mehldau, et j'avais mal au dos. Avec ce siège, ça va, mais il a fallu percer des trous supplémentaires. » L'engin atteint ainsi juste un peu plus de 30 centimètres de haut. Ainsi équipé, Brad Mehldau joue arc-bouté sur son clavier, épaules très hautes, tête sur le côté et doigts au fond des touches.

Depuis les débuts de sa carrière, il suscite passions et polémiques. Il attire un public nombreux et vend beaucoup de disques pour un musicien de jazz. Sarcasmes de la critique. Ses choix musicaux ont nourri une image de romantique, complaisamment utilisée par les responsables américains de sa maison de disques (Warner), qui le présentaient stupidement comme « le nouveau Bill Evans ». D'où des réactions épidermiques (« Claydermann du jazz »). Elles ne tiennent plus pour qui l'a entendu sur scène, avec ses complices Rossy et Larry Grenadier ou en solo. « Encore cette manie des étiquettes, regrette-t-il. Pour moi, cela ne veut pas dire grand-chose. J'écoute les Beatles ou Brahms. Ils me procurent des émotions similaires et c'est ce qui compte. »

Dès ses premiers concerts parisiens, en 1995, Mehldau a prouvé qu'il est un pianiste captivant. Pas un bruit lors de son interprétation d'une ballade. Sur un tempo où la vacuité du discours apparaîtrait immanquablement, le public suspend son souffle à la moindre note longtemps soupirée. Combien de musiciens de jazz atteignent-ils cette intensité ? De même, en concert, il déploie une énergie qui surprend ceux venus écouter des mélodies alanguies. Dans son nouveau disque, *Largo*, il montre même une agressivité inaccoutumée.

Mehldau est maintenant apaisé. Il a tourné la page sur sa période tourmentée : réputation de junkie, découverte tardive d'une histoire familiale compliquée. A présent, « cela va mieux que jamais ». La musique est « une quête personnelle » où simplicité et sincérité occupent une place croissante. Après plusieurs années à Los Angeles, il s'est établi à New York avec sa compagne, la chanteuse néerlandaise Fleurine, et leur fille Eden, âgée d'un an : « C'est une meilleure base pour les tournées en Europe ». A 32 ans, il est déterminé à faire ce qui lui plaît. « Nous avons décidé de ne pas

## BIOGRAPHIE

### ► 1970

Naissance à Jacksonville (Floride).

### ► 1991

Membre du quartet de Christopher Holiday.

### ► 1995

Premier disque sous son nom pour Warner.

### ► 2001

Écrit la musique du film d'Yvan Attal, « Ma femme est une actrice ».

nous ennuyer. Nous travaillons un peu moins chaque année. Je choisis les occasions de jouer avec le trio et passe plus de temps à écrire. »

Focalisé sur son trio, il n'interprète pas en concert le répertoire de son nouveau disque, réalisé avec le producteur Jon Brion au cours de six jours de séances et de bidouillages sonores. « La compatibilité musicale est de plus en plus forte avec Jorge Rossy et Larry Grenadier. Quand nous jouons ensemble, il y a de l'inspiration, de la créativité, de l'excitation continue. » Avec eux, il a entrepris une série de disques sous le titre générique, un rien présomptueux, de *The Art of the Trio*. Les disques se sont rapidement enchaînés, probablement trop vite pour que la nécessité de chacun apparaisse évidente. A chaque fois pourtant émerge un talent de mélodiste et un souci de la qualité du toucher peu commune chez les pianistes de jazz.

Elles lui ont valu des accusations de plagiat de la part de Keith Jarrett, relayées par la presse. « Dans un morceau que j'interprète en solo, je peux comprendre que l'on discerne à tel ou tel moment l'influence d'un autre pianiste, y compris celle de Keith Jarrett. Il en va autrement avec mon trio, s'étonne Mehldau. Avec son trio, Jarrett joue presque exclusivement des standards, avec peu d'arrangements ou de changements de métrique. Nous en jouons peu et en les

arrangeant. Contrairement à Jarrett, j'écris beaucoup de musique pour le trio. Naturellement, on peut préférer le trio de Jarrett, mais je ne comprends pas que l'on n'entende pas les différences de son, de rythme. Larry ne sonne pas comme Gary Peacock ; Jack DeJohnette joue en avant du temps alors que Jorge Rossy joue en arrière. »

## LE PIANO PAR HASARD

La rencontre avec le piano tient du hasard. « Il se trouve qu'il y avait un piano à la maison. S'il y avait eu une guitare, peut-être serais-je devenu guitariste », avoue-t-il. Au cours de son enfance, sa famille s'est beaucoup déplacée au sein des Etats-Unis. « Nous habitons en Géorgie quand j'avais quatre ans. Ma mère m'apprenait des chansons pour enfant au piano. Par la suite, dans le New Hampshire, j'ai commencé à prendre des cours. » Premier contact avec un pianiste de jazz : un disque d'Oscar Peterson en duo avec le guitariste Joe Pass, prêté à son père par un ami. L'été de ses douze ans, il assiste à un « camp musical ». « Nous y faisons essentiellement de la musique de chambre. Un gars de New York avait avec lui une cassette de John Coltrane jouant My Favorite Things. » L'année suivante, c'est la découverte de Pat Metheny et de son album *Travels*. Très sollicité, Brad Mehldau choisit ses

apparitions dans et hors du jazz. Aussi normal pour lui de figurer aux côtés de Lee Konitz, Charlie Haden ou Charles Lloyd que d'enregistrer avec Willie Nelson ou Joe Henry. « Depuis longtemps, je pense à enregistrer avec Pat Metheny. J'aimerais le faire à nouveau avec Mark Turner, ainsi qu'avec deux autres saxophonistes : Chris Cheek et Seamus Blake. »

C'est définitivement sur une petite scène qu'il faut entendre Brad Mehldau. Et pas dans le cadre empesté d'une grande salle. « J'aime jouer en club, c'est mieux pour tout le monde. La première fois que je suis venu en tant que soliste à Paris, j'avais été engagé pour une semaine à La Villa. Cela reste un grand souvenir. On peut s'installer, découvrir les lieux, s'habituer à l'atmosphère, à l'acoustique, au public. Les concerts où l'on ne reste qu'une soirée sur place, ce n'est pas assez pour nous. J'ai expliqué à ma maison de disques que je voulais travailler davantage en club, que ce n'était pas une question d'argent et que j'étais prêt à payer moi-même l'hôtel s'il le fallait. »

Paul Benkimoun

Brad Mehldau Trio au Sunside, 60, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. Du 2 au 5 novembre, à 20 heures et 22 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. 20 €.



## LES GENS DU MONDE

■ Le ministre de la culture et de la communication, **Jean-Jacques Aillagon**, a participé jeudi 30 octobre, à Genève, à l'inauguration de l'exposition « French Collection », constituée d'œuvres de 49 artistes provenant des collections du Fonds national français d'art contemporain (FNAC). Le Musée d'art moderne et contemporain de Genève (Mamco) est ainsi le premier établissement étranger à accueillir un dépôt d'œuvres du FNAC. L'exposition enrichira les collections du Mamco par un dépôt de longue durée.

■ **Robert Redford** va reprendre le rôle du sénateur Bill McKay dans une suite du film de Michael Ritchie, *The Candidate*, que l'acteur réalisera et produira lui-même pour la compagnie Warner. Trente ans après, c'est la Maison Blanche que brigue le candidat. Le film devrait être fin prêt pour l'élection présidentielle américaine de 2004.

■ **Steven Spielberg** se rendra à Cuba la semaine prochaine pour assister à une rétrospective de ses films. « Steven a été honoré de recevoir une telle invitation de la part de l'Institut cubain du cinéma », a déclaré le porte-parole du cinéaste américain, Marvin Levy. « Il a toujours dit que le cinéma était un médium créatif universel qui atteint tous les peuples au-delà des frontières et des cultures », a-t-il ajouté.

■ **George Martin** a précédé Steven Spielberg puisque le producteur des Beatles devait diriger à La Havane, vendredi 1<sup>er</sup> novembre, un orchestre aux côtés du compositeur local **Leo Brower**. Mardi, Sir George s'est rendu dans un parc où est installée une sculpture en métal représentant John Lennon.

■ Plus de trente ans après avoir fait sensation au festival de Woodstock, **Carlos Santana** est entré pour la première fois directement en tête des classements de ventes d'albums aux Etats-Unis. Son nouvel album *Shaman* (*Le Monde* du 31 octobre) s'est vendu à 299 000 exemplaires pour la première semaine de sa sortie. C'est avec son précédent opus, *Supernatural*, que le guitariste mexicain avait opéré un come-back, mais ce disque n'avait démarré qu'en 19<sup>e</sup> position et avait attendu deux mois avant de décoller dans les ventes et de trouver 25 millions d'acheteurs.

■ La chaîne câblée américaine VH1 a abandonné son projet de show de télé-réalité avec **Liza Minnelli**, après avoir désigné comme coupable **David Gest**, mari de la chanteuse, avec lequel il serait impossible de travailler. Au même moment, la rivale MTV annonçait que la deuxième saison de « The Osbournes » débiterait le 26 novembre. Cette émission, qui permet d'entrer dans l'intimité de Ozzy Osbourne (ancien chanteur du groupe de hard rock Black Sabbath) et de sa famille, a connu un succès aussi phénoménal qu'inattendu.

## TÉLÉVISION

### Mouche superstar

Nous partageons avec elle les deux tiers de notre patrimoine génétique, et des milliers de chercheurs dans le monde épient ses moindres gestes : aujourd'hui star de laboratoire, la drosophile (ou mouche du vinaigre) a commencé sa carrière au début du siècle dernier, à l'université américaine de Columbia. Là, dans l'aimable désordre de son laboratoire, le généticien Thomas H. Morgan l'élevait par dizaines de milliers, la nourrissant à la purée de bananes dans des bouteilles de verre. Grâce à lui – il reçut le Nobel en 1933 –, on sut que les chromosomes étaient organisés en une suite linéaire de gènes, et la théorie de Mendel sur la transmission héréditaire se transforma en fait établi. La génétique moderne était née.

Un siècle plus tard, la drosophile est plus célèbre que jamais. Une grande partie de sa vie privée a été disséquée, ses préférences sexuelles ont été traquées, et ses capacités d'apprentissage testées de multiples fois à coup de mutations... En 2000, enfin, son génome et ses 13 600 gènes ont été entièrement séquencés, inaugurant une nouvelle série de recherches. Mêlant la grande histoire de la biologie à la petite, les images de synthèse et la caméra à l'épaule, ce documentaire de Philip Smith (Royaume-Uni/France, 59 min) marie humour et rigueur scientifique avec une belle liberté de ton. On en redemande. – C. V.

« Superfly, la génétique prend la mouche », dimanche 3 novembre à 22 h 15, Arte. Rediffusion le 8 novembre à 1 h 40, et le 9 novembre à 15 h 15.

## DIMANCHE 3 NOVEMBRE

### ► Gertrud

13h 15, *CineCinema Classic*  
Au début du siècle, à Copenhague, une cantatrice a épousé un avocat. Elle se sent sacrifiée à ses ambitions politiques, et ne l'aime plus. Elle devient la maîtresse d'un jeune compositeur. Il la déçoit. Elle retrouve un écrivain avec lequel elle eut une liaison avant son mariage. Une femme, trois

hommes, la chaîne des destins. Une bouleversante tragédie des êtres au cœur déchiré, à l'âme mise à nu. Le dernier film de Carl Theodor Dreyer (1964), à l'époque incompris, mais depuis reconnu comme le chef-d'œuvre ultime.  
► **Chrysalis**  
20 h 15, Arte  
Arte inaugure une collection, « DanseDanseDanse », promise à devenir une série culte. Le principe : chorégraphe pour la caméra. De la danse mêlée

autant aux rêves qu'à la réalité, qui parle de l'Europe, de l'Afrique ou de l'Asie. Pour lancer la série, *Chrysalis*, du chorégraphe anglais Wayne Mc Gregor, filmé par Olivier Megaton. Sur un scénario de Catherine Maximoff (l'histoire d'un jeune insecte amoureux d'une jeune fille), un jeu sensible entre l'humain et l'insecte, et de superbes images.

### ► Le Rêve brisé (1/2)

22 h 40, France 2  
Première partie du remarquable documentaire de Charles Enderlin, correspondant de France 2 à Jérusalem, sur les sept ans de négociations israélo-palestiniennes (1995-2001) avant l'élection d'Ariel Sharon. La description la plus honnête possible de pourparlers âpres, avec ses heurts, ses erreurs et ses moments d'émotion. La réalisation est due à Dan Setton et Tor Ben Mayor, lauréats de l'Emmy Award du documentaire en 2000.

## LUNDI 4 NOVEMBRE

### ► Le Rêve brisé (2/2)

22 h 45, France 2  
Second volet du documentaire de Charles Enderlin, reporter à France 2, sur l'échec du « processus de paix » israélo-palestinien entre 1995 et 2001. Il sera suivi d'un débat animé par Thierry Thuillier,

rédacteur en chef du service étranger de la rédaction. Cinq invités seront sur le plateau, dont Charles Enderlin et Robert Malley, ancien conseiller spécial de Bill Clinton pour les affaires israélo-palestiniennes, en duplex de Washington.

### ► Court-circuit (le magazine)

Minuit, Arte  
Dans ce magazine décidément excellent, on ne manquera pas le court-métrage qui ouvre l'émission, *Des Anges*, de Julien Leloup. Un petit film dur comme un caillou, et qui en dit plus sur la violence des jeunes que n'importe quel dossier. Suit un portrait du cinéaste palestinien Elia Suleiman, auteur du magnifique *Intervention divine*, révélation au Festival de Cannes, et actuellement en salles. Plutôt qu'un portrait, le parcours cinématographique du réalisateur commenté par lui-même, au fur et à mesure que défilent des extraits de ses premiers courts et longs métrages (*Introduction à la fin d'un argument, Hommage par assassinat, Chronique d'une disparition, Le Rêve arabe, Cyber Palestine*). On y découvre un être intensif, réflexif au point d'avoir fait de ses questions l'objet de sa démarche et qui cerne ici le personnage qu'il a mis en place (immobile, silencieux) dans une esthétique de plus en plus centrée. Passionnant.

## RADIO

### DIMANCHE 3 NOVEMBRE

#### ► Des papous dans la tête

12 h 45, France-Culture  
C'est un grand bonheur de retrouver chaque dimanche la fine équipe de « Joueurs de mots ».

#### ► Jazz tribune

19 heures, TSF  
Les meilleurs moments des « jazz magazines » de la semaine.

#### ► Soirée lyrique

20 heures, Radio Classique  
Une « spéciale Maria Callas » : à la Scala de Milan (en 1955) et à l'Opéra de Paris (en 1958).

### LUNDI 4 NOVEMBRE

#### ► Session acoustique

exceptionnelle  
19 heures, *Oui FM*  
Manu Chao joue en direct chez Dom Kris.

#### ► « Surpris par la nuit »

22 h 30, France-Culture  
L'émission, intitulée « Robert Desnos, la bouche d'ondes », se concentre sur les années 1932-1939, lorsque le poète se fit, pour la radio, créateur d'émissions, participant à la naissance d'un art radiophonique original et populaire.

**Le Monde**  
www.lemonde.fr

**Abonnés du Monde,  
votre nouvel avantage :  
la Check-List**

Recevez par un e-mail du Monde.fr, dès 8h45, en avant-première, le menu du Monde de l'après-midi, la revue de presse internationale et l'agenda du jour.

Inscrivez-vous vite au Desk,  
l'édition abonnés du Monde.fr

**Le Monde.fr**  
édition abonnés



LES BALADES DE L'AUTOMNE

## Hautes-Alpes, sur le tracé d'un canal



Un reste de brume s'attarde sur le Champsaur et les sommets du Dévoluy nimbés d'une lumière bleutée.

Le départ doit être matinal afin de franchir le col de la Pisse avant la chaleur. Pendant une heure, le sentier chemine entre bois et terrasses. Une première montée, une échancre dans la roche, et le Vieux Chaillol (3 162 m) dresse ses pentes enneigées. Voilà une des plus belles vues sur les Ecrins avec, pour fil conducteur, le tracé d'un canal dont la construction a duré plus d'un demi-siècle.

Sous les contreforts du pic du Tourond, on en découvre les premiers vestiges, des dalles de grès taillées, « souvenir d'un ouvrage pharaonique, comme le qualifie

tériaux sur le tronçon supérieur, au-delà de Riou Beyrou ».

En suivant les cairns, on atteint Côte longue, puis la cabane des Parisiens. Après un abri de pierres, sous le Vieux Chaillol, le canal continue vers les têtes de Mal Cros. Sans doute la partie de l'ouvrage la plus technique, « soumise aux éboulements, aux avalanches, avec la nécessité de bâtir toute une portion voûtée avant de rejoindre, plus haut, la prise d'eau ».

Cet espoir d'une eau si précieuse, dont le Champsaur pensait profiter, restera sans lendemain. A peine les travaux achevés, des éboulements (provoqués ?) détruisirent en partie l'ouvrage. Peut-être redoutait-on que ce canal vint à priver Gap d'une partie de son approvisionnement ?

Dans la partie aval du canal, dans les pentes herbeuses du Vieux Chaillol, un soutènement de pierres sèches, un partiteur servent de repères pour aller jusqu'au lac des Barbeyroux (1 h 30 environ), autrefois un réservoir. Une balade patrimoniale, dont le plaisir tient aussi au paysage : de ce balcon, tout le bocage du Champsaur – un damier de haies et de chemins creux – est aux pieds du promeneur.

### PRATIQUE

- **Accès :** depuis Gap ou Grenoble, suivre la RN 85. A la bifurcation au pied du col Bayard, prendre la direction Merlette. Prendre ensuite à gauche (8,5 km), vers Chaillol 1 600, départ de la randonnée d'une durée de sept heures.
- **Dénivelée :** environ 1 100 m pour la cabane des Parisiens (2 695 m), 100 m de plus pour la prise d'eau et le névé de Mal Cros.
- **Cartes :** IGN Top 25, 3 437 OT (Vieux Chaillol).
- **Se renseigner :** office de tourisme de Saint-Michel-de-Chaillol, tél. : 04-92-50-48-19 ; bureau des accompagnateurs de Gap-Champsaur, tél. : 04-92-55-60-20.



Roger Calmé  
(Alpes Magazine)

LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (BCE) de Francfort-sur-le-Main doit abaisser ses taux. D'au moins un demi-point, d'un coup. Sans plus d'état d'âme. Tant pis pour les craintes d'inflation en Irlande, tant pis pour la masse monétaire trop gonflée, tant pis pour tout le reste ; la priorité des priorités de la zone euro saute désormais aux yeux : il faut sauver l'Allemagne. Il faut l'aider à surmonter cette récession que l'on annonce pour cet hiver outre-Rhin, il faut sortir la première économie européenne de cette double crise qui l'affecte, industrielle et maintenant bancaire, il faut l'empêcher de glisser vers des abîmes « à la japonaise », il faut aller vite. Il est déjà bien tard.

Chômage en hausse, croissance anémique, déficits publics au-delà de ce qu'autorise le traité de Maastricht (3 % du PIB), le chancelier Schröder a été réélu malgré ses piètres résultats économiques, sauvé par sa subtilité politique face au Bavarois Stoiber. La coalition rose-verte conserve les rênes, mais dans un climat épouvantable.

Le PIB n'a crû que de 0,6 % en 2001, plus faible performance européenne. Révisée à la baisse à plusieurs reprises, la croissance ne devrait pas dépasser 0,5 % en 2002 (1 % en France) et 1,5 % l'an prochain (1,9 % en France). Comme le seuil au-dessus duquel l'Allemagne crée des emplois est de 2 % (chiffre donné par le vice-chancelier Joschka Fischer), la machine allemande détruit des postes mois après mois et plus de 4 millions de personnes pointent à l'ANPE locale. L'horizon est sombre puisque seulement 9 % des entreprises interrogées par la chambre de commerce comptent embaucher en 2003. Le plus alarmant dans ce tableau est que 40 % des PME germaniques, ce « Mittelstand » qui a été le moteur du dynamisme depuis la guerre, se considèrent comme en crise.

### INCAPACITÉ POLITIQUE

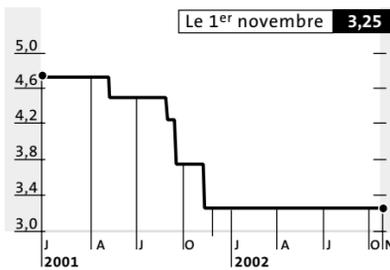
On entend bien l'argument contraire : la stimulation monétaire n'est pas le meilleur moyen pour relancer des économies dont le mal est structurel. L'exemple du Japon, qui a mis ses taux à zéro sans parvenir à sortir de son marasme, est là pour le démontrer. Pourquoi choisir cette voie, celle de la facilité en quelque sorte, qui ne fera que donner juste un peu d'oxygène à Berlin pour repousser encore les incontournables réformes ? C'est vrai. L'Europe, à l'image de l'Allemagne, doit affronter directement son incapacité politique à sortir de sa léthargie économique, qui lui fait frôler la récession ou 0 % en bas de cycle, et plafonner à un minable

## Francfort, sauvez l'Allemagne !

CHRONIQUE DE L'ÉCONOMIE

### IMMOBILISME DEPUIS UN AN

Taux de la Banque centrale européenne, en %



Source : Bloomberg

2 % en haut de cycle, moitié moins qu'aux Etats-Unis. Les raisons de cette faiblesse ne sont pas à chercher du côté de Francfort, qui a conduit une politique monétaire somme toute satisfaisante depuis la création de l'euro. Du moins tel est le jugement majoritaire des économistes, comme vient de le conclure un rapport du conseil d'analyse économique. Non, la cause du déclin européen est à chercher dans les capitales, à Paris, à Rome, à Berlin et l'occurrence. Dans le manque de courage pour imposer des réformes.

### AGIR EN PREMIER

On entend. Mais, président Duisenberg et mesieurs les gouverneurs, il y a urgence. Une récession allemande précipiterait la France et, derrière elle, tous les autres pays. Les réformes, dans la déprime économique et sociale, seront rendues impossibles. Or il n'y a plus d'autre stratégie possible actuellement qu'une baisse des taux pour sauver ce qui peut l'être. La relance budgétaire est bloquée, la BCE est la première à le dire, puisque le déficit des finances publiques allemandes dépasse les règles du pacte de stabilité. Quant aux réformes structurelles, elles ne porteront effet qu'à moyen terme, si elles sont décidées. Et rien n'indique encore que le chancelier ose affronter des syndicats qui ont beaucoup œuvré à sa réélection. En clair, malgré des réticences plus ou moins fondées, c'est à Francfort d'agir en premier.

Gerhard Schröder a fait le geste budgétaire qu'il fallait. Contrairement à la France, qui a choisi

l'égoïsme, le chancelier a annoncé qu'il allait se remettre dans les clous maastrichtiens. L'Allemagne, qui a été à l'origine du pacte de stabilité européen, ne peut être le premier pays à le déchirer : le nouveau gouvernement a annulé les baisses d'impôts que l'ancien a promises, et il va relever des taxes pour 4,2 milliards d'euros. Parallèlement, il a décidé des économies de 7,4 milliards d'euros sur diverses subventions à l'emploi et aux retraites. Au total, 14 milliards de coupes budgétaires pour repasser sous la barre des 3 % de PIB autorisés par Bruxelles. C'est mener une politique restrictive alors qu'il faudrait l'inverse, mais l'Allemagne n'a pas le choix tant que le pacte de stabilité n'a pas été renégocié.

### DUBLIN ET BERLIN

Europhile chancelier qui se plie à une discipline commune contraire à ses intérêts conjoncturels immédiats. Les gardiens de l'euro devraient apprécier cette rigueur qui, à condition de bien communiquer, elle autorise à lâcher un peu la corde monétaire sans craindre de perdre de leur crédibilité auprès des marchés financiers. Sans doute, si la France était allée dans le même sens, c'eût été plus facile...

Mais il y a aussi d'autres raisons qui militent pour une baisse. D'abord et tout simplement, le fait que la dernière remontée à novembre 2001, alors que la situation économique a totalement changé depuis. Il y a un an, la reprise semblait devoir être progressivement forte dans l'année 2002 : rien de tel ne s'est passé puisque, au contraire, la reprise a avorté. L'inflation, poussée par les arrondis sur l'euro plus que la BCE ne le reconnaît, s'est calmée (2,2 % en septembre dans la zone). Mais il s'agit d'une moyenne, et c'est là tout le malheur : car l'Euroland fait preuve d'une hétérogénéité qui complique la tâche du conseil. Il doit arbitrer entre une croissance et une inflation conjointement fortes à la périphérie (Irlande, Espagne, Grèce) et faibles au centre (Allemagne). Or il n'y a qu'une seule monnaie et qu'un seul taux directeur. Une étude d'UBS Warburg a calculé que l'optimum serait des taux de 6,4 % en Irlande et de 2,4 % en Allemagne. Les 3,25 % de la BCE relèvent d'un arbitrage entre Dublin et Berlin : c'est cette pondération qu'il est urgent de modifier. Vite. Avant que Bush ne déclenche une guerre qui fera flamber le prix du baril, ce qui interdira alors tout geste. On craignait que mette la BCE à Francfort la rendrait trop allemande. Aujourd'hui, qu'elle le soit !

Eric Le Boucher

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

## Les veneurs fêtent la Saint-Hubert

IL Y A PLUSIEURS manières de « suivre » une chasse à courre, mais soit en auto, soit à cheval, soit à bicyclette, il faut se montrer individualiste si l'on veut faire œuvre de vénerie. Evitons d'être numéroté derrière la voiture pilote ou bien embrigadé par le chasseur très aimable commis pour réfréner les initiatives audacieuses. Mais déjà les rapprocheurs ont levé l'animal. La meute est découlée. On sonne

la vue, puis la royale : c'est un dix-cors que souvent l'on chasse le jour faste de la Saint-Hubert. Les voituriers démarrent en file, les cavaliers partent au trot. L'animal a sauté la nationale, les chiens s'en vont le nez par terre, la queue au vent. Le piqueux les appuie de la trompe. Mais le cerf veut échapper, il va grand train vers la plaine. Le débucher est répété par toutes les trompes, soudain dans le lointain le chan-

gement de forêt. Les autos rejoignent par une transversale, cyclistes et cavaliers font du cross à travers champ. De nouveau la vue. Mais, cette fois, le dix-cors va s'arrêter, épuisé. Boutons et piqueux sonnent l'hallali, enfin les honneurs. La harde attendra en vain le beau dix-cors qui ce matin encore en était l'ornement.

Tré-Hardy  
(4 novembre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **Chat.** Armée plus d'argent pour quoi faire ? Discussion avec Dominique David, responsable des études stratégiques à l'IFRI, lundi 4 novembre, à 14 h 30, sur lemonde.fr.

■ **Musexpo.** Sélections des meilleurs « Carnets de voyage » à découvrir le temps d'une exposition.

■ **Portfolio.** Retour en images sur l'actualité de la semaine. « Les images de la semaine » sur la « une » du site.

CONTACTS

### RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris  
Cedex 05. Tél. : 01-42-17-20-00 ;  
télécopieur : 01-42-17-21-21 ;  
téléc : 202 806 F

### ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-44-97-54-54  
Sur Internet : http://abo.lemonde.fr  
Par courrier : bulletin p. 14  
Changement d'adresse et suspension :  
0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

### INTERNET

Site d'information : www.lemonde.fr  
Site finances : http://finances.lemonde.fr  
Site nouvelles technologies :  
http://interactif.lemonde.fr

Guide culturel : http://aden.lemonde.fr

Marché de l'emploi :  
http://emploi.lemonde.fr  
Site éducation :  
http://educ.lemonde.fr

Marché de l'immobilier :  
http://immobilier.lemonde.fr

### TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde  
► **DOCUMENTATION**  
Sur Internet : http://archives.lemonde.fr

### COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms :

03-88-71-42-30

► **LE MONDE 2**

Abonnements : 01-44-97-54-54

■ Tirage du Monde daté samedi 2 novembre 2002 : 500 336 exemplaires. 1 - 3

**COURS D'OR BERLIN 2002**

# BLOODY SUNDAY

un film de PAUL GREENGRASS

LA PRESSE UNANIME  
UN FILM ÉVÉNEMENT!

ACTUELLEMENT

France info